



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

TROISIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente de l'agriculture,
des pêcheries, de l'énergie et des
ressources naturelles**

Le jeudi 14 mai 2026 — Vol. 49 N° 3

Étude des crédits du ministère de l'Économie, de l'Innovation
et de l'Énergie (2) : volet Énergie et volet Hydro-Québec

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

Commission de l’agriculture, des pêcheries,
de l’énergie et des ressources naturelles

Le jeudi 14 mai 2026 — Vol. 49 N° 3

Table des matières

Énergie	1
Discussion générale	1
Hydro-Québec	14
Discussion générale	15
Adoption des crédits	44
Documents déposés	45

Intervenants

- M. Jonatan Julien, vice-président
- M. Bernard Drainville
M. Gregory Kelley
M. Haroun Bouazzi
M. Pascal Paradis
M. François St-Louis
M. Pierre Dufour
M. Mario Asselin
- * M. Mathieu Gervais, ministère de l’Économie, de l’Innovation et de l’Énergie
* Mme Claudine Bouchard, Hydro-Québec
* M. Dave Rhéaume, idem
* M. Mathieu Johnson, idem
* M. Maxime Aucoin, idem
- * Témoins interrogés par les membres de la commission

Le jeudi 14 mai 2026 — Vol. 49 N° 3

**Étude des crédits du ministère de l'Économie, de l'Innovation et
de l'Énergie (2) : volet Énergie et volet Hydro-Québec**

(Onze heures quarante-six minutes)

Le Président (M. Julien) : À l'ordre, s'il vous plaît! Ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles ouverte.

La commission est réunie afin de procéder à l'étude du volet Énergie des crédits budgétaires du portefeuille Économie, Innovation et Énergie pour l'exercice financier 2026-2027. Une enveloppe de 1 h 30 min a été allouée pour l'étude des crédits.

Mme la secrétaire, y a-t-il des remplacements?

La Secrétaire : Oui, M. le Président. M. Sainte-Croix (Gaspé) est remplacé par M. Montigny (René-Lévesque) et M. Boissonneault (Arthabaska), par M. Paradis (Jean-Talon).

Énergie

Le Président (M. Julien) : Parfait. Merci. Donc, nous allons procéder à une discussion d'ordre général par blocs d'environ 15 minutes, incluant les questions et les réponses. La mise aux voix de ces crédits sera effectuée à la fin du temps qui leur est alloué, soit cet après-midi, vers 16 h 30. Nous débutons nos travaux à 11 h 47. Nous sommes en attente d'une entente entre les parties, mais on peut commencer les travaux pour... pour la fin.

Discussion générale

Donc, maintenant, je suis prêt à reconnaître une première intervention de l'opposition officielle pour un premier bloc d'échange. M. le député de Jacques-Cartier, la parole est à vous.

M. Kelley : Merci beaucoup, M. le Président. Bonjour, M. le ministre, et bonjour à votre équipe. M. le ministre, j'ai suivi la course de la chefferie de la CAQ de près, là, j'ai écouté tous les débats. Je n'étais pas convaincu car les deux candidats étaient superbes, mais, quand même, je n'ai pas pris ma carte, j'ai demeuré une bonne libérale. Mais, ceci dit, j'ai aussi écouté toutes les différentes émissions, les entrevues qui étaient faites par le ministre. Puis je me rappelle une qui j'ai trouvée superintéressante, comme critique responsable pour le dossier énergie, c'était avec *Infoman*. Et, pendant cette émission-là, avec *Infoman*, le ministre, le député à l'époque, mais le ministre a dit que, pour Hydro-Québec, pour le plan de 2035, lui, il pense que c'est possible d'augmenter les coûts pour le plan à 250 milliards de dollars, 50 milliards de dollars de plus que qu'est-ce qui est prévu dans le plan.

Alors, dans votre tête, M. le ministre, est-ce que vous croyez que c'est toujours important qu'on augmente le plan d'Hydro-Québec de 50 milliards de dollars ou on est capable de livrer ça dans le chiffre qui est mis de l'avant par Hydro-Québec de 200 milliards de dollars?

M. Drainville : Bien, d'abord, M. le Président, si vous me permettez, je vais saluer tous les collègues ici réunis. Je suis content de vous retrouver. C'est toujours un exercice important, les crédits. On se rappelle que ça faisait partie des revendications des patriotes, c'était une des... une des grandes batailles menées par les patriotes, la responsabilité ministérielle. Alors, c'est ce que nous exerçons ici aujourd'hui.

Alors, M. le député de Jacques-Cartier, je vous salue en particulier. Je suis... je suis certain d'avoir dit 200, mais, si jamais j'ai dit 250, c'est que la langue m'a fourchu. Alors, le plan d'Hydro-Québec, c'est bien 200 milliards d'investissement d'ici 2035, M. le député. Et je vois à votre sourire que ce n'était qu'un hors-d'oeuvre que vous me serviez en guise d'introduction de cet... de ce sympathique échange que nous allons avoir.

• (11 h 50) •

M. Kelley : Je pensais, c'était une bonne question. De mémoire, c'est 250 milliards de dollars, mais je pense que le ministre vient de clarifier le tout. Alors, merci beaucoup pour ça.

Et je reviens encore sur un autre débat qui a été très important aussi de la course à la chefferie de la CAQ. Et mon collègue de Jean-Talon a posé une bonne question. Mais je me souviens, dans le débat avec le premier ministre, vous avez clairement dit que gaz de schiste versus notre eau, il n'y a aucune question là-dessus. Il faut protéger notre eau, c'est une richesse pour toutes les nations. Bref, c'était un super bel échange. J'étais super d'accord avec le ministre à l'époque. J'ai dit : Ah! moi, je suis d'accord avec lui. Je pense qu'on a déjà fait le débat. Je pense que le débat est clos. Mais la première ministre, elle a eu une différente vision. Puis, hier, votre collègue le ministre responsable pour la Transition énergétique, il a dit : Bien, on ne va pas changer les lois, mais on va lancer les débats sur l'autonomie énergétique du Québec. Alors, la porte ne semble pas fermée sur la question de la fameuse gaz de schiste. Et je comprendre votre réponse en Chambre, que certains critères, l'acceptabilité sociale, l'eau, etc., mais,

quand même, M. le ministre, est-ce que la possibilité de réouvrir la loi est possible? Parce qu'on est en train de relancer le débat. Alors, je veux avoir un petit peu de clarté de votre part.

M. Drainville : Oui. Alors, ce que j'ai dit en Chambre, c'est que la sécurité énergétique, c'est l'objectif suprême, c'est ce qui va nous guider dans toutes nos décisions. Et le choix que nous avons fait, nous, comme Québécois, pour assurer cette sécurité énergétique, c'est de miser sur l'énergie verte. Et c'est pourquoi nous appuyons, bien entendu, le plan d'action d'Hydro-Québec, d'un investissement de 200 milliards d'ici 2035, donc, dans les énergies vertes.

Alors, l'avantage de miser sur les énergies vertes, c'est que ça nous permet d'abord d'avoir une politique énergétique, donc produire plus d'énergie pour subvenir aux besoins des citoyens et des entreprises. Ça nous permet d'avoir également une politique climatique, parce que, quand on décide d'investir dans les énergies vertes, on investit dans la décarbonation de notre économie. Ça nous permet aussi d'avoir une politique industrielle, parce qu'évidemment, en générant plus d'énergie, on va pouvoir donner plus de courant à nos entreprises qui ont des projets et pour lesquels on manque d'énergie présentement. Et finalement ça nous permet aussi, en investissant dans les énergies vertes, d'avoir une politique commerciale. Parce qu'il y a une dimension commerciale à ce choix que nous faisons. Si on veut exporter vers l'Europe, l'Europe a commencé à tarifier les produits qui sont fabriqués avec des énergies polluantes. Donc, en fabriquant des produits ici avec de l'énergie verte qui ne produit pas de GES, on se donne un avantage comparatif pour exporter vers l'Europe. Donc, le choix des énergies vertes, c'est un choix qui nous permet de gagner sur le plan énergétique, climatique, industriel et commercial.

Maintenant, pour ce qui est de votre question, M. le député, ce que j'ai dit, c'est qu'il y aurait une discussion, il y aura une discussion au sein du gouvernement, parce que la question de la sécurité énergétique ne se résume pas qu'à l'approvisionnement en énergie verte, il faut regarder toutes les options. Maintenant, j'ai aussi ajouté, vous avez raison de le dire, que cette discussion, elle sera encadrée par un certain nombre de principes, dont le respect de l'acceptabilité sociale, le respect des règles de protection de l'eau et le respect des règles de protection de l'environnement.

M. Kelley : Merci, M. le ministre. Alors, il y a des discussions, à ce stade ici, entre les différents ministres au sein du gouvernement, pas avec la société civile. On n'est pas rendus à des débats avec toute la nation. Alors, est-ce que vous avez demandé à votre ministère ou est-ce que la première ministre a fait une demande ou une commande envers la fonction publique de commencer à regarder la question des gaz de schiste?

M. Drainville : Pas au sein de mon ministère, en tout cas.

M. Kelley : OK. Alors, pour l'instant, on peut dire que... parce que j'ai remarqué que, dans le discours inaugural de la première ministre, on n'a pas parlé des gaz de schiste, ce n'était pas là, mais ce n'était pas présent. Alors, peut-être la première ministre a pris votre avis de... comme vous avez mentionné dans un tweet, de reculer, et ce n'est pas nécessairement une bonne option de relancer ce débat-là, mais on verra la suite des choses.

Je pense que, M. le ministre, vous avez... vous avez bien répondu à mes questions, là, merci pour ça, puis on va continuer de surveiller ce dossier de près. Puis un jour, peut-être, on va avoir une réponse de la première ministre si elle, elle a une autre vision de tout ça. C'est une bonne chose qu'il y ait des études de crédits, pour elle, qui s'en viennent, de mémoire. Alors, on verra la suite des choses.

Je veux maintenant, M. le ministre, aller sur une autre question qui est superimportante pour le dossier de l'énergie, et ça, c'est l'entente de Churchill Falls. Depuis que vous avez arrivé en poste, est-ce que vous avez eu des discussions avec Hydro-Québec ou, quand même, avec vos homologues à Terre-Neuve sur cette entente qui est superimportante pour Hydro-Québec?

M. Drainville : Alors, est-ce qu'on a eu des discussions au sein du gouvernement? La réponse, c'est oui. Vous savez, parce que ça a été rendu public, que la première ministre a eu des discussions avec le premier ministre terre-neuvien. Nous sommes en attente du dépôt du comité, du dépôt du rapport du comité d'experts ou du comité indépendant, tel qu'ils l'ont qualifié par le gouvernement terre-neuvien. Selon les informations que nous avons, ce comité va déposer son rapport la semaine prochaine. Et évidemment, M. le député, on attend avec, je dirais, beaucoup d'intérêt de voir quel en sera le contenu. Vous avez raison de poser la question, parce qu'il y a consensus, je pense, au Québec, sur le fait que c'est un dossier extrêmement stratégique. Quand on parle de sécurité énergétique, c'est certain que nous, on voit, dans cette entente avec Terre-Neuve, un excellent moyen de contribuer à la sécurité énergétique à la fois des Québécois et des Terre-Neuviens, parce que nous, on est convaincus, M. le Président, que cette entente-là, c'est une entente qui est gagnante-gagnante.

Et donc je conclurai ma réponse, M. le député, en vous disant que nous continuons d'avoir confiance de pouvoir signer une entente finale le plus rapidement possible. Ça reste l'objectif, conclure une entente finale avec Terre-Neuve le plus rapidement possible.

M. Kelley : Merci beaucoup, M. le ministre. M. le Président, une autre question sur Churchill Falls. Je comprends que c'est toujours possible que Terre-Neuve va dire non puis on retourne à la table de négociation. La première ministre, elle a dit que, si jamais ça arrive, et ce n'est pas un souhait, je veux juste mettre sur la table que ça demeure une possibilité, que, si ça arrive que Terre-Neuve rejette l'entente puis on recommence les négociations, que le Québec a un plan b puis un plan c pour s'assurer que les objectifs puis le plan d'Hydro-Québec sont atteints. Alors, je ne sais pas si vous avez une réponse sur la partie plus spécifique sur le plan b et le plan c, c'est quoi exactement?

M. Drainville : Bien, je vais vous dire honnêtement, M. le Président, moi, je mise sur le plan a, puis le gouvernement, on mise sur le plan a. Je vous rappelle que le contrat actuel, il est valide jusqu'en 2041. Donc, on a accès à la production de Churchill pour un minimum de 15 ans encore. C'est un contrat de tout près de 5 000 MW à un prix qui est effectivement très, très, très, concurrentiel.

Maintenant, nous, on continue, donc, d'avoir confiance de pouvoir signer cette entente-là à brève échéance. Et je rappelle, M. le Président, qu'on n'attend pas après personne pour investir dans nos ressources renouvelables. Le plan d'action d'Hydro-Québec de 2035 prévoit l'ajout de plusieurs milliers de mégawatts. Il y a des chantiers éoliens qui ont été annoncés et il y en a d'autres qui sont en appel d'offres. On va de l'avant avec... également avec une augmentation de notre capacité de production d'énergie solaire et on veut également rehausser la production de nos barrages et de nos ouvrages, devrais-je dire, hydroélectriques.

Donc, le plan d'action d'Hydro-Québec de 2035, c'est un plan qui nous appartient, ce sont des investissements qui ne dépendent de personne. Donc, on va de l'avant avec le plan d'action d'Hydro-Québec et puis on va évidemment s'asseoir avec Terre-Neuve dès qu'on connaîtra le rapport du... le contenu du rapport, pour voir s'il y a moyen d'en arriver à une entente finale avec eux à très brève échéance.

M. Kelley : Merci, M. le ministre, mais encore, peut-être juste pour nous... parce que c'est des déclarations qui étaient mises de l'avant par la première ministre et par le gouvernement, qu'il y a des options b et c. Et je suis d'accord, on mise sur le plan a, mais encore c'est possible que ça ne marche pas. Alors, de bien comprendre, c'est juste de continuer avec le plan d'Hydro-Québec ou est-ce qu'on va modifier peut-être les mégawatts qu'on veut produire, réduire le plan, ou est-ce qu'on va miser sur des projets, des barrages sur le territoire du Québec? Je comprends le solaire puis l'éolienne, tout ça, c'est beau, mais, quand même, c'est énormément d'énergie. Dans l'entente, qu'est-ce qu'on va produire à Churchill Falls, c'est énormément d'énergie, c'est énormément de mégawatts, et, si c'est un échec, je pense qu'on est coincés un petit peu avec notre plan d'Hydro-Québec.

• (12 heures) •

M. Drainville : Bien, M. le Président, si vous permettez, le député a tout à fait raison de poser la question, puis, si j'étais à sa place, je la poserais. Puis Dieu sait que j'en ai fait, des heures en commission parlementaire puis en crédits dans le rôle qu'il occupe présentement. Donc, c'est une question qui est tout à fait légitime.

Maintenant, s'il se met à ma place, maintenant, il, je pense, partagera la position qui est la mienne, c'est-à-dire qu'on ne peut pas à ce stade-ci, alors qu'on est dans l'attente du contenu du rapport du gouvernement terre-neuvien... on ne peut pas se placer dans une position où on envisagerait ouvertement autre chose qu'une réussite des discussions. Il faut absolument réitérer que cette entente-là, elle est stratégique, elle est capitale pour l'avenir énergétique et du Québec et de Terre-Neuve. Donc, c'est une entente qui est gagnant-gagnant ou gagnante-gagnante.

Et nous avons confiance de pouvoir en arriver à une entente finale parce que, justement, l'intérêt québécois et l'intérêt terre-neuvien concordent, vont dans la même direction. On a trouvé un espace où on peut sécuriser de grandes quantités d'énergie à un prix qui est compétitif. Et Terre-Neuve voit dans cette entente-là une façon de corriger ce qu'ils ont... ce qu'ils ont considéré historiquement comme une sorte d'injustice. Et donc on est confiants, M. le Président, de trouver, justement, l'espace qui va nous permettre d'obtenir une signature finale, et c'est là-dessus qu'on veut mettre nos énergies, pas sur autre chose.

Le Président (M. Julien) : ...M. le ministre. Donc, j'ai compris qu'il y avait eu un consentement, là, juste avant de passer au prochain bloc, pour que le retard qu'on a eu en début de séance soit imputé à l'enveloppe gouvernementale et qu'on puisse poursuivre un peu dépassé 13 heures, jusqu'à 13 h 02, à peu près, pour terminer. Alors, consentement? Oui?

Alors, ce bloc d'échange étant terminé. La parole est maintenant au député de Maurice-Richard. Vous disposez de 14 min 40 s.

M. Bouazzi : Merci, M. le Président. Très heureux à être dans ces crédits. Je vais revenir avec vous, M. le ministre, sur un peu les conséquences du projet de loi n° 69, que nous avons décrié et que votre gouvernement a passé sous bâillon.

Récemment, la compagnie Domtar était dans les médias parce qu'elle a cédé deux barrages de 80 MW chaque à une compagnie à numéro. Cette cession n'était tout simplement pas possible avant le projet de loi n° 69. La nouvelle compagnie à numéro n'a plus aujourd'hui d'obligation par rapport aux obligations historiques qu'avait la compagnie Domtar par rapport à la création d'emplois dans la région, etc., et pourrait se retrouver à être tout simplement une compagnie énergétique, voire tout simplement à vendre de l'électricité à une autre compagnie privée, ce que permet le projet de loi n° 69. Qu'est-ce que vous pensez que les Québécoises, les Québécois ont gagné de cette situation?

M. Drainville : ...Président, je tiens d'abord à exprimer... ou à réitérer les faits. Malgré le transfert, les obligations demeurent, il n'y a eu aucune concession qui a été faite sur les engagements qui avaient été contractés. Donc, les obligations de l'entreprise sont préservées.

M. Bouazzi : Laquelle? Parce que ce n'est plus la même. Donc, on s'entend, juste pour comprendre, moi, j'aimerais bien que les gens qui nous écoutent comprennent un peu la situation, parce que je vais vous dire, moi, Domtar gagne à ça, hein? Il faut comprendre que cette compagnie-là a été vendue à un archimilliardaire étranger indonésien, que le fait de lui avoir vendu la compagnie lui permet d'avoir des droits de coupe sur nos forêts assez exceptionnels, qu'il hérite avec tout ça des barrages et que...

Alors, je vais commencer les coïncidences. M. Fitzgibbon était sur le conseil d'administration de Domtar avant d'être ministre, il dépose un projet de loi, le projet de loi n° 69, qui permet, justement, des transferts de barrages de moins de 100 MW vers d'autres compagnies, de vendre ce que... Il monte la limite de 50 à 100. Il s'en va. Le projet de loi est adopté sous bâillon au mois de juin. Au mois d'août, Domtar crée une compagnie à numéro pour recevoir ces barrages.

Rappelons au passage que M. Fitzgibbon, après avoir, donc, déposé ce projet de loi, a été ministre de l'Économie, part comme conseiller pour la compagnie du milliardaire indonésien, qui est d'ailleurs, et c'est un autre sujet, mais une sacrée crapule d'un point de vue droit international et se retrouve donc à faire ce transfert-là.

Moi, je ne vois pas ce que les Québécois ont gagné, mais la compagnie a clairement gagné quelque chose en faisant ce transfert-là de Domtar à une compagnie à numéro. Est-ce que vous pouvez nous expliquer, encore une fois? Je veux dire, ils font ça pour le plaisir, de passer une compagnie... les barrages d'une compagnie qui avait des obligations, des contrats avec l'État, à une compagnie à numéro à côté?

Le Président (M. Julien) : ...de Maurice-Richard, je vous appelle quand même à la prudence dans vos commentaires. M. le ministre.

M. Drainville : Oui. Bien, écoutez, M. le Président, moi, je ne suis pas ici, là, pour parler au nom de Domtar ou au nom des propriétaires de Domtar. C'est assez facile de retrouver dans les déclarations médiatiques les raisons pour lesquelles ils ont souhaité faire ce transfert. Mais moi, je tiens à réitérer, M. le Président, que, malgré le transfert de propriété, les obligations demeurent parce que les ouvrages continuent d'être détenus à 100 % par Domtar.

Et j'ai parlé des obligations en matière d'emploi tout à l'heure. L'autre obligation qui est extrêmement importante, c'est l'obligation que la production d'énergie serve aux installations dans la région. Donc, ça aussi, c'est une obligation qui existait avant et qui existe toujours. Les obligations, M. le député, en tout respect, n'ont pas changé, la compagnie doit préserver... doit, dis-je, respecter les mêmes obligations qu'elle avait avant.

M. Bouazzi : À part celle de vendre son... de transférer le barrage à une compagnie à numéro. J'entends vos mots, M. le Président, et je vais faire attention, mais laissez-moi quand même rappeler que le propriétaire de cette compagnie, donc, Paper Excellence, qui a racheté Domtar, que d'ailleurs M. Fitzgibbon décrit comme quelqu'un d'assez exceptionnel, M. Jackson Wijaya, fait partie d'une famille, donc, qui pèse 18 milliards de dollars et qui a fait état de graves, graves manquements. Amnistie internationale a demandé une ouverture d'enquête sur ce que, donc, la compagnie mère a fait en Indonésie, à savoir envoyer des gens dans un village, les sortir de là, pour ensuite détruire le village et lui mettre le feu pour pouvoir couper les arbres autour. Et ce n'est pas par hasard que le gouvernement, d'ailleurs, pas loin... pas plus loin qu'en février, ait été obligé d'intervenir pour arrêter des coupes d'arbres dans des territoires ancestraux à grande valeur pour les Premières Nations. C'est effectivement des voyous et ce n'est pas ce qu'on considère comme d'extraordinaires partenaires d'affaires.

Le Président (M. Julien) : M. le député, je vous réinvite à la même prudence. Merci.

M. Bouazzi : Je suis très prudent, là, je suis factuel. Donc, parlons des différents tarifs, M. le ministre...

M. Drainville : Domtar, là, ou on est sur un autre sujet? Excusez-moi.

M. Bouazzi : Non, on est... on est sur un autre sujet.

M. Drainville : D'accord.

M. Bouazzi : Les... D'abord, commençons par... Vous avez parlé effectivement des milliers de mégawatts qu'Hydro-Québec a décidé de... enfin, va dégager d'ici 2035, un investissement de pratiquement 200 milliards de dollars, qui est, rappelons-le, plus que le budget annuel du Québec, là, c'est des grosses, grosses... Comment est-ce que... Donc, dans ce plan-là, en gros, il y avait 25 % de la nouvelle électricité qui irait à des développements économiques et 75 % qui irait à la décarbonation de notre économie et notre société. Est-ce que vous êtes d'accord avec ces chiffres?

M. Drainville : Écoutez, M. le Président, je suis en train de faire vérifier, là, la teneur de l'affirmation que l'honorable député de Maurice-Richard vient de faire. Je veux quand même préciser que la présidente, la PDG d'Hydro-Québec sera parmi vous cet après-midi. Donc, sur les questions peut-être plus techniques, si vous me permettez, M. le député, ça pourrait être une bonne idée de vous les réserver pour Mme la PDG.

• (12 h 10) •

Et l'autre chose, bon, ça fait un petit peu plus de trois semaines, là, que j'occupe le poste qui est le mien maintenant, donc j'ai essayé de me préparer à toutes les questions techniques, mais évidemment c'est possible que je n'aie pas réponse à toutes les questions. Alors, je suis en train de faire vérifier, là, l'affirmation que vous avez faite, M. le député, mais je dois vous dire que, sur les... sur les mégawatts, je ne sais pas si vous m'avez entendu au début, là, les mégawatts qui vont être produits en vertu du nouveau plan 2035, là, je ne sais pas si vous êtes d'accord avec moi, mais d'investir dans les énergies vertes, ça reste le choix, le bon choix qu'il faut faire sur le plan énergétique, sur le plan écologique, et donc climatique, sur le plan économique, industriel, pour les emplois, et tout le reste, et sur

le plan, également, de notre capacité à exporter en faisant valoir que les productions qui sortent du Québec sont produites avec de l'énergie qui ne produit pas de GMS. Est-ce que... Est-ce qu'on s'entend là-dessus, vous et moi, que c'est le bon choix, les énergies vertes?

M. Bouazzi : Alors, d'abord, c'est moi qui pose les questions. Deuxièmement, quand même, je vais y répondre. Oui, effectivement, l'énergie verte, c'est important. Je suis quand même vraiment étonné que savoir que 75 % de la nouvelle énergie sert à décarboner, alors que 25 % sert à de la nouvelle économie et, aux yeux du ministre de l'Énergie, quelque chose de technique. On est très, très loin des questions techniques, que je ne vais pas aborder, je vais effectivement réserver le reste.

Mais restons sur l'énergie verte, à ce moment-là, parce que vous avez mangé beaucoup de mon temps, M. le ministre. Si on regarde une compagnie comme Marinvest, par exemple, qui... qui...

M. Drainville : ...

M. Bouazzi : Marinvest.

M. Drainville : Ah! Marine Invest. Oui.

M. Bouazzi : Si vous voulez, avec votre accent anglophone. Moi, je respecte.

M. Drainville : Non, d'accord, d'accord.

M. Bouazzi : Cette compagnie-là qui passe du gaz de schiste et qui va produire des quantités... je veux dire, on a des études qui parlent de 45 millions de tonnes de CO2 à terme, par an, sur la vie de 30 ans de cette... de ce pipeline, plus la liquéfaction qui s'ensuit. Est-ce que, pour vous, ça, c'est de l'investissement dans de l'énergie verte?

M. Drainville : Alors, M. le Président, le choix que nous avons fait, c'est le choix des énergies vertes avec l'objectif d'assurer la sécurité énergétique des Québécois. Maintenant, c'est vrai qu'il y a, dans notre mix énergétique, si vous me permettez le mot «mix», il y a, dans ce mix énergétique, une part pour le gaz naturel à des fins industrielles, notamment, parce que c'est effectivement difficile, actuellement, d'utiliser une autre énergie que le gaz naturel dans des grandes usines qui produisent sur une très grande échelle...

M. Bouazzi : M. le ministre, en tout respect...

M. Drainville : Est-ce que je peux finir la réponse?

M. Bouazzi : Bien, c'est une... ma question est claire : Marinvest ne sert absolument pas le gaz qu'on consomme ici, au Québec. Donc, votre réponse, en tout respect, est hors sujet. Est-ce que vous avez promis des blocs d'électricité à Marinvest pour qu'elle puisse faire sa liquéfaction du côté de la Côte-Nord?

M. Drainville : Bien, en tout cas, moi je n'ai rien promis. Je ne les ai même pas rencontrés, je ne leur ai pas parlé. Et puis, pour le moment, à ma connaissance, il n'y a aucun projet qui a été déposé. Alors, on verra bien si Marine Invest finit par déposer un projet. Chose certaine, s'ils le font, ça devra se faire dans le respect de l'acceptabilité sociale, puis ils devront faire la preuve qu'il y a des retombées économiques et financières qui sont claires pour le projet. Donc, pour le moment, nous n'avons pas de position officielle, comme gouvernement, parce qu'il n'y a pas de projet qui a été déposé. Maintenant, j'ajouterais ceci, j'ajouterais ceci, s'il y a un projet qui est déposé, M. le Président, nous allons l'évaluer.

M. Bouazzi : C'est très bien. Donc, vous avez le député de René-Lévesque du coin qui parle de 30 milliards d'investissements, des retombées de 12 milliards. On a des demandes d'accès à l'information parce que c'est la seule manière d'obtenir des informations. Au niveau fédéral, on sait qu'il y a une équipe qui s'occupe juste de ça. Pour l'instant, la population, tout ce qu'elle sait, c'est qu'il y avait GNL Québec qui a été annulé parce qu'il n'y avait aucune acceptabilité sociale et, entre autres choses, des millions de tonnes de CO2 de plus qui vont accélérer la fin du monde, là, parce que c'est ça que c'est. Et là vous êtes en train de nous dire qu'il n'y a pas de projet sur la table. Au moins, rendez transparentes les études de marché qui, clairement, ont été vues par le député de René Lévesque pour que nous aussi et la population évaluent à quel point est-ce que c'est rentable ou pas pour la société.

M. Drainville : M. le Président, rien n'a été déposé officiellement auprès du gouvernement en ce qui a trait à ce projet. Rien.

M. Bouazzi : OK. Donc, le député de René-Lévesque n'a pas eu une présentation des retombées économiques du projet?

M. Drainville : M. le Président, M. le député pourra poser la question, au début, au député, s'il le souhaite...

M. Bouazzi : C'est à vous que je la pose, M. le ministre.

M. Drainville : Bien, je vous ai... j'ai donné une réponse. J'ai donné une réponse, oui.

M. Bouazzi : Donc, donc, on a un député de votre majorité, du coin, qui parle de 10 à 12 milliards pour la construction d'un oléoduc, 8 milliards pour l'usine de liquéfaction, 4 à 5 milliards pour l'amélioration du réseau principal existant, 3 à 4 milliards pour un parc éolien associé, etc., et vous les êtes en train de nous dire que les documents et le projet n'existent pas? Ça, c'est la transparence et l'acceptabilité sociale dont vous parlez?

M. Drainville : Bien, M. le Président, je réitère qu'aucun projet n'a été déposé, qu'aucun document n'a été déposé. Et je n'ai pas parlé avec quiconque de Marine Invest puis je n'ai pas rencontré personne de Marine Invest. Il n'y a rien qui a été déposé, rien qui a été déposé à notre ministère.

M. Bouazzi : Donc, sur les ondes de la radio, vous-même, vous avez dit que vous étiez favorable à ce projet-là. S'il n'y a absolument aucun document qui a été déposé, sur quelle base vous êtes favorable, excusez-moi?

M. Drainville : Alors, j'ai dit que j'étais ouvert à l'évaluer, je n'ai jamais dit que j'étais favorable. Je ne dirai pas que je suis favorable à un projet que je n'ai pas vu. Mais l'idée d'avoir un gazoduc qui nous permet de s'approvisionner en gaz naturel à des fins industrielles et peut-être, oui, c'est possible, à des fins d'exportation également, cette idée-là, moi, je suis prêt à l'évaluer, je suis prêt à la regarder. Je ne dis pas non d'emblée, je ne dis pas oui non plus. L'évaluer, ça ne veut pas dire l'autoriser. Mais, s'il y a un projet — parce qu'il n'y en a pas — qui est déposé et que... et que les documents accompagnants ledit projet sont éventuellement déposés, on va effectivement l'évaluer.

Le Président (M. Julien) : Je me dois de vous interrompre. Ce bloc d'échange est terminé. Je cède maintenant la parole au député de Jacques-Cartier. Vous disposez de 14 min 40 s.

M. Kelley : ...il n'y a rien, aucun problème avec un accent anglophone. Moi, j'aime ça bien. C'est correct.

M. Drainville : Merci, monsieur.

M. Kelley : Le contenu québécois. Je pense que je vais poser les questions, M. le ministre, après qu'est-ce que la première ministre a dit aujourd'hui devant l'UMQ. Elle a juste dit, et je cite rapidement la première ministre, que «je ne veux pas vous parler des infrastructures sans parler de l'approvisionnement des ressources. Et ici nos PME sont importantes. Mon nouveau gouvernement veut aider nos PME en réformant nos marchés publics pour que les marchés québécois achètent davantage québécois. Je vais renvoyer une lettre à l'ensemble des ministres et des organisations gouvernementales pour que tout le monde embarque dans le mouvement.» Et je sais que, M. le Président, vous connaissez ce dossier très, très bien. Il y a déjà une loi qui a été adoptée, mais ça semble que ce n'est pas suffisant.

Moi, je vais miser vraiment sur le plan d'action d'Hydro-Québec. Et peut-être c'était une occasion ratée. Parce qu'on a eu la discussion, tous mes collègues dans l'opposition étaient présents pendant l'étude de projet de loi n° 69, on a déposé des amendements qu'il faut avoir des obligations de la contenue québécoise pour, oui... de projets, tous des différents projets d'Hydro-Québec, de renforcer cette capacité de nos entreprises d'ici d'avoir une grande partie de la marché de le plan d'action d'Hydro-Québec et tous les projets devant notre société. Et, à l'époque, la ministre et, maintenant, la première ministre a refusé nos amendements, des motions ont été refusées.

Alors, qu'est-ce qui a changé? Et ce n'est pas le contexte mondial, parce que M. Trump était en pouvoir quand on a étudié le projet de loi n° 69, la guerre tarifaire a commencé. Et comment vous pouvez rassurer nos PME et nos grosses entreprises aussi que, cette fois ici, ça va être un succès? Parce qu'on a déjà eu des occasions de changer nos lois, puis la réponse de le gouvernement a été non.

M. Drainville : Oui. Bon, écoutez, je pense que vous l'avez vu passer, M. le député, mais, le 7 mai dernier, Hydro-Québec a lancé un appel aux marchés pour sécuriser l'approvisionnement des éoliennes. Donc, Hydro-Québec a annoncé à ce moment-là qu'ils allaient travailler avec les fabricants pour optimiser le contenu québécois, et ce, dans le respect des accords de commerce. Alors, on parle, par exemple, de l'usine de pales de Gaspé. Hydro-Québec va inviter cette usine de pales de Gaspé à proposer des options de contenu local, incluant notamment la fabrication de pales. Alors, Hydro-Québec... Et vous pourrez poser la question à Mme la PDG cet après-midi, mais, dans l'esprit d'Hydro-Québec, c'est une occasion, effectivement, d'accroître la participation des entreprises québécoises à la chaîne d'approvisionnement mondiale de fabricants d'éoliennes.

• (12 h 20) •

L'autre chose aussi qui doit être soulignée, c'est qu'Hydro-Québec travaille quand même depuis un certain temps avec Investissement Québec et avec le ministère de l'Économie pour identifier, donc, des occasions concrètes pour donner, donc... pour faire affaire davantage, donc, avec des manufacturiers d'ici. J'ajoute ceci, parce que c'est factuel, 50 % à 60 % des investissements qui sont liés aux projets éoliens sont déjà réalisés au Québec. Et, dans le cadre de l'appel d'offres du 10 avril, donc, pas celui du 7 mai, mais du 10 avril, il y a eu cette volonté qui a été exprimée de bonifier le critère de contenu québécois pour maximiser, donc, les retombées au Québec. On... Hydro-Québec

travaille notamment avec Marmen pour augmenter le contenu québécois du projet Des Neiges, donc, dans la région de Charlevoix. Voilà.

J'ai parlé de...

M. Kelley : Merci, monsieur...

M. Drainville : ...j'ai fait une erreur factuelle : le 7 mai, ce n'était pas un appel... ce n'était pas un appel d'offres, c'est un appel au marché pour sécuriser davantage l'approvisionnement en contenu québécois pour les éoliennes. Je m'excuse.

M. Kelley : Et c'est parfait. Merci pour la correction, M. le ministre. Et, oui, j'ai bien vu ça, mais, encore, je dis : Bien, dans les appels d'offres, il n'y a pas une obligation. Et hier en Chambre, M. le ministre, nous avons eu une bonne échange sur un autre projet, de Nemaska, et la justification pour les investissements, de le côté de le gouvernement, c'était qu'il faut être en compétition contre la Chine. Mais présentement on sait que c'est fortement probable que beaucoup des pales puis des tours pour les projets d'Hydro-Québec, éoliennes, vont... vient de la Chine.

Je comprends, il y a certains efforts pour travailler avec nos PME, j'imagine, c'est très apprécié de leur part, mais je pense qu'ils regardent tout l'argent qui est présentement dépensé puis ils posent des questions. Ça fait des années qu'on demande, quand même, les entreprises ici d'avoir l'appui de le gouvernement d'agrandir leurs projets, etc. Mais je veux juste essayer de jumeler tout ça. C'est comme, quand même, avec le plus grand projet économique de notre nation, présentement, le plan d'Hydro-Québec, on va toujours vers la Chine pour acheter des... plusieurs éléments pour leurs projets, particulièrement les éoliennes au Québec. Au minimum, ça va probablement arriver, mais je trouve ça un petit peu problématique. Et, je comprends, on ne peut pas régler ça aujourd'hui. Mais, pour la suite des choses, comment on peut aider notre industrie à agrandir puis avoir une plus grande part de le marché de ces projets d'Hydro-Québec?

M. Drainville : Encore une fois, M. le Président, c'est une question qui est tout à fait légitime. Puis vous avez raison, M. le député, de dire qu'avec un chantier 200 milliards il faut s'assurer que ce soit le Québec qui bénéficie de la large part des retombées économiques et industrielles qui vont découler de ces investissements.

Je tiens quand même à souligner le fait qu'en 2025 c'est presque 90 % des achats de biens et de services d'Hydro qui ont bénéficié à des entreprises du Québec. On parle de plus de 7 milliards, donc, de retombées, d'achats de biens et de services. C'est quand même considérable. Et, dans le respect, justement, de la logique que vous énoncez, le plan 2035, l'avantage qu'il a, c'est qu'il offre de la prévisibilité, donc, sur les volumes, sur les calendriers d'acquisition. Et Hydro-Québec travaille présentement avec l'Association de l'industrie électrique du Québec, avec le ministère, avec Investissement Québec pour développer, justement, une chaîne d'approvisionnement qui soit la plus québécoise et la plus robuste possible.

Donc, votre question est légitime. Hydro-Québec fait des efforts et veut en faire encore davantage pour s'assurer que ce soit le... qu'on génère le maximum de contenu québécois dans le cadre de ce plan d'action de 200 milliards.

M. Kelley : Merci, M. le ministre. Il n'y a aucun doute, il y a plusieurs entreprises au Québec qui fabriquent... si c'est des transformateurs ou des autres... des lignes, etc., il y a plusieurs fleurons, on peut être fiers, et c'est sûr que le plan d'action d'Hydro-Québec va être un avantage pour eux autres. Mais c'est juste une question d'aller plus loin. Et, selon vous, de mettre des... des clauses dans une loi, ce n'est pas... ce n'est pas nécessaire ou ce n'est pas quelque chose que vous envisage, présentement, de changer les lois pour s'assurer, particulièrement dans le secteur énergétique, qu'il y ait une obligation d'acheter local?

M. Drainville : C'est une nuance très intéressante que vous faites. Puis, encore une fois, est-ce qu'une cible fait le travail ou est-ce qu'il faudrait aller plus loin vers une obligation? Pour le moment, nous n'en sommes pas là, parce qu'Hydro-Québec a démontré, justement, sa bonne volonté... plus que sa bonne volonté, sa très grande détermination d'aller plus loin, donc de s'approvisionner encore davantage auprès des entreprises québécoises. Ils ont déjà fait, je vous l'ai dit, quand même un bon bout de chemin. Quand on dit 90 % des achats de biens et services d'Hydro, là, qui ont bénéficié à des entreprises québécoises en 2025, c'est quand même très, très, très important. Maintenant, Hydro est consciente qu'on lui en demande davantage et qu'on en souhaite davantage, et ils ont pris l'engagement d'en faire davantage.

Alors, je vous dirais, vous savez, à un moment donné, M. le député de Jacques-Cartier, on ne peut pas toujours marcher par obligation. Hydro-Québec, c'est une société d'État qui appartient aux Québécois, ils sont conscients de leur responsabilité. On a un leadership, une direction, chez Hydro, qui veut aller dans cette direction encore plus, et je pense qu'à un moment donné il faut faire confiance. Alors, faisons confiance. Si jamais ça ne fonctionne pas, bien, on s'en reparlera. Mais, moi, mon premier réflexe, c'est de faire confiance à la direction actuelle. Puis, si vous... Encore une fois, puis je ne veux vraiment pas pelleter ça, de... comment dire, ne pas répondre à la question, mais je pense qu'il est légitime que vous posiez la question à la direction d'Hydro-Québec, un peu plus tard aujourd'hui, sur les moyens concrets qu'ils comptent mettre en oeuvre pour augmenter le contenu québécois.

M. Kelley : Merci beaucoup, M. le ministre. Je veux changer le sujet, maintenant, sur les blocs d'énergie, M. le ministre. Parce qu'une chose d'un de vos prédécesseurs puis ancien collègue, Pierre Fitzgibbon, il était toujours

très direct et transparent, particulièrement avec les blocs d'énergie puis le nombre de mégawatts disponibles. Souvent, il était prêt à dire ça publiquement, combien des mégawatts restent, c'est quoi, l'état des lieux. Mais, depuis un certain temps, on parle moins. Et c'est impossible d'avoir une croissance économique sans plus d'énergie, c'est juste un calcul très simple.

On sait que présentement nos blocs d'énergie sont serrés, on n'a pas énormément d'énergie disponible pour les entreprises du Québec. Est-ce que vous pouvez donner nous, les autres formations politiques qui est en train d'écrire leurs plateformes électorales, et, quand même, c'est important pour les acteurs économiques et pour la population en général, combien d'énergie est disponible, combien des blocs d'énergie sont disponibles au Québec dans les prochaines deux ans?

M. Drainville : Oui. Alors, vous avez raison de dire, M. le député, que les bilans sont serrés, hein, c'est pour ça qu'on gère serré. On s'est donné un nouveau processus, vous le savez, vous étiez là, un nouveau processus, au cours de la dernière année, qui prévoit, donc, deux étapes : d'abord, une étape d'autorisation initiale ou de préautorisation avant de passer, donc, à l'autorisation finale, donc la préautorisation puis, par la suite, l'autorisation finale. Et ce que nous demandons, entre ces deux moments, c'est au projet, à l'entrepreneur, à la direction de l'entreprise concernée, donc qui s'est vue préautoriser un certain nombre de mégawatts... ce que ce qu'on lui demande, c'est d'optimiser le plus possible le projet. Parce que, qu'est-ce que vous voulez, la quantité d'énergie étant limitée, on veut s'assurer de bien gérer chaque mégawatt. Alors, si on est capables, entre la préautorisation et l'autorisation finale, de diminuer les besoins en mégawatts pour libérer, donc, des mégawatts qu'on pourra attribuer à un autre projet, on le fait et on le fait systématiquement. Donc, optimisation du projet, ça, ça demeure une priorité pour nous.

• (12 h 30) •

Maintenant, M. le M. le député, on a quand même, depuis avril 2025... c'est quand même 541 mégawatts, dis-je bien, 541 mégawatts de projets qui ont été préautorisés ou autorisés. Donc, en un peu plus d'une année, on a quand même préautorisé ou autorisé 541 mégawatts. Alors, je peux être encore plus précis, il y a neuf projets qui ont été autorisés pour 117 mégawatts puis il y a 18 projets qui ont été préautorisés pour 424 mégawatts. Et, comme vous le savez, vous pouvez retrouver sur le site Internet du gouvernement les projets qui ont fait l'objet d'une autorisation, pas d'une préautorisation, ça, on garde ça confidentiel. Mais, pour ce qui est de l'autorisation, vous avez, donc, je le vois, vous brandissez le papier, donc, les projets qui ont obtenu, donc, de l'énergie en autorisation, alors Les Fraises de l'île d'Orléans, AEM Canada, General Dynamics, Hitachi, Agnico-Eagle, Davie, Kruger et les autres.

M. Kelley : Merci, M. le ministre. Il y a combien de projets qui sont sur la liste d'attente présentement?

M. Drainville : Ah! écoutez, je ne sais pas si on a un chiffre là-dessus. Je me tourne vers le sous-ministre ici, à ma droite, que j'aurais pu vous présenter, d'ailleurs. On va... on va le vérifier.

M. Kelley : On... on peut revenir aussi dans un prochain bloc ou il peut donner la commission la réponse, parce que j'ai une minute qui reste.

M. Drainville : ...parfait. Si on n'a pas le chiffre, c'est bien, j'apprécie votre ouverture.

M. Kelley : Et, M. le ministre, peut-être rapidement, comment on va bien gérer les blocs d'énergie pour s'assurer qu'il y a de l'énergie disponible pour les petites et moyennes entreprises du Québec versus les quatre priorités de votre gouvernement, si c'est la défense, les centres de données? Puis on peut continuer, mais je n'ai pas beaucoup de temps, mais je vise vraiment les centres de données. Comment ça, ça va marcher? Parce qu'on sait que nos PME, on a besoin de l'énergie aussi.

M. Drainville : Bien, on va...

Le Président (M. Julien) : En 30 secondes.

M. Drainville : ...on va continuer à les gérer avec beaucoup de rigueur en appliquant les critères d'attribution. Puis, parmi les critères d'attribution, il y a évidemment la capacité technique du réseau, les retombées économiques, l'impact environnemental, l'impact social, développement régional, cohérence avec la stratégie gouvernementale. Donc, il y a de multiples critères qui s'appliquent pour qu'on prenne les bonnes décisions, qu'on attribue les mégawatts aux bons projets, et on va continuer de le faire avec beaucoup de rigueur, M. le député de Jacques-Cartier.

Le Président (M. Julien) : Merci. Donc, je comprends qu'il y aura certaines réponses qui seront données dans le prochain bloc de questions.

Le bloc d'échange étant terminé, je cède maintenant la parole au député de Jean-Talon. Vous disposez de 14 min 40 s.

M. Paradis : Bonjour, M. le ministre, à vous et à toute votre équipe. Aujourd'hui, le gouvernement fédéral de Mark Carney vient de lancer la nouvelle Stratégie nationale d'électrification qui vise à construire l'infrastructure nécessaire pour doubler la production d'électricité au Canada et à relier les réseaux fragmentés du Canada de l'est à

l'ouest grâce à la construction et l'extension de lignes de transport d'électricité. Avez-vous été consultés aux fins de cette annonce aujourd'hui?

M. Drainville : La réponse, c'est non.

M. Paradis : Est-ce que vous êtes préoccupés par le fait que cette stratégie est vraisemblablement l'oeuvre de Michael Sabia, qui, jusqu'au mois de juin 2025, était le PDG d'Hydro-Québec, qui a démissionné de manière complètement inattendue juste après l'adoption d'un bâillon sur la réforme de l'électricité et du secteur de l'énergie dont tout le monde sait qu'il a été un des maîtres d'oeuvre de cette réforme-là? Est-ce que ça vous préoccupe que, maintenant, ce soit lui qui soit derrière, vraisemblablement, la nouvelle stratégie fédérale?

M. Drainville : Je ne peux pas présumer du... de l'identité de la personne qui est derrière la stratégie qui a été proposée hier.

M. Paradis : Est-ce qu'il est vraisemblable, compte tenu de son expertise, que Michael Sabia ait participé à l'élaboration de cette politique parce que c'est dans son expertise?

M. Drainville : Je ne peux pas présumer de ça, M. le député.

M. Paradis : Très bien. Est-ce que vous êtes préoccupé qu'après cette démission assez inattendue, c'est votre gouvernement aussi qui avait réagi comme ça, que, maintenant, celui qui avait toutes les clés et tous les chiffres de la stratégie québécoise en matière d'énergie soit maintenant un proche conseiller du premier ministre du Canada au moment où on reçoit cette politique pour laquelle vous n'avez pas été consultés?

M. Drainville : Écoutez, on a reçu le document hier, en fin de journée. Nous sommes à l'évaluer, nous sommes à l'analyser, et donc je me dois d'être prudent quant aux commentaires que... que je souhaite formuler. Donc, on va d'abord analyser le document, mais, chose certaine, si vous me permettez, monsieur... M. le député, je tiens quand même à réitérer, la politique, appelons-la traditionnelle, des gouvernements québécois, peu importe leur couleur... c'est-à-dire que, peu importe la stratégie qui sera mise de l'avant, nous ferons évidemment respecter nos compétences en matière d'énergie et de ressources naturelles.

M. Paradis : Les Québécois ont bâti, avec l'argent de leurs impôts, de leurs taxes, avec l'intelligence des Québécoises et des Québécois, tout le réseau de production énergétique du Québec, 100 % québécois. Est-ce que vous êtes préoccupé par le fait que le gouvernement fédéral se propose maintenant de mettre sur pied une stratégie nationale d'investissement qui pourrait, en réalité, financer les concurrents d'Hydro-Québec avec l'argent des Québécois, visant notamment une interconnexion de tous les réseaux d'est en ouest, qui, à ce que je sache, n'est pas du tout dans la priorité du plan d'action d'Hydro-Québec? Est-ce que ça vous préoccupe?

M. Drainville : Bien, écoutez, quand vous dites «ça ne fait pas partie des priorités d'Hydro-Québec», je vous rappelle quand même que l'entente avec Terre-Neuve va nécessairement passer par une interconnexion entre les deux provinces.

M. Paradis : Il y a déjà de l'interconnexion. On parle de nouvelles... vraisemblablement de nouvelles interconnexions, mais, n'empêche, le principe, c'est que nous, on a bâti notre capacité énergétique 100 % avec notre intelligence, nos bras, notre argent, et là le gouvernement fédéral, y compris avec de l'argent des Québécois, se propose de développer une nouvelle stratégie d'investissement. Si le passé est garant de l'avenir, ça va être une intrusion dans la compétence et dans la souveraineté énergétique historique du Québec. Donc, comment réagissez-vous face à cette annonce d'aujourd'hui?

M. Drainville : Écoutez, M. le député, puis peut-être que le sous-ministre pourra venir compléter ma réponse ici, là, mais je tiens quand même à souligner qu'il existe déjà un programme fédéral qui permet d'obtenir un crédit sur l'investissement dans les infrastructures interprovinciales. Je pense que c'est important de le noter, ça existe déjà, cela. Là, ce que propose le gouvernement fédéral... Encore une fois, c'est ce que j'ai lu, c'est ce que j'ai lu dans ce qui a été rapporté par les médias, je n'ai pas encore pris connaissance du document technique, là, mais ce que j'ai lu, c'est que, là, le gouvernement fédéral se propose d'aller plus loin, et donc d'offrir un crédit à l'investissement pour des projets intraprovinciaux, donc à l'intérieur d'une même province. Alors, encore une fois, M. le Président, nous allons prendre connaissance du... de la stratégie ou de la politique proposée par le gouvernement fédéral. Je veux être prudent, je ne veux pas faire des commentaires qui ne sont... qui ne sont pas basés sur une analyse fine du texte. Alors, on va faire une analyse fine du texte et, par la suite, on pourra aller plus loin dans les commentaires que nous ferons.

M. Paradis : Je comprends et j'apprécie votre saine prudence par rapport à une annonce qui vient d'être effectuée aujourd'hui, mais il y a quand même un principe très important, là, il s'agit de la souveraineté énergétique du Québec, un domaine où le Québec a investi lui-même et a créé un géant à l'échelle nationale et internationale. Et je vois que vous avez une... vous semblez avoir une réaction assez timide. Il me semble que vous pourriez dire

aujourd'hui, puis je vous invite à préciser votre réponse, mais que vous allez protéger la souveraineté énergétique du Québec et que, si, de fait, comme vous venez de le mentionner, il s'agit de projets principalement intraprovinciaux... Est-ce que vous pouvez vous engager tout de suite à réclamer un droit de retrait à 100 % avec pleine compensation pour que le Québec continue de s'occuper lui-même de ses affaires et ne dépende pas de nouveau du fédéral, à venir quêter des permissions du fédéral et à venir se faire imposer par le fédéral des décisions qui vont se prendre à la majorité à Ottawa, alors que nous n'avons pas la majorité à Ottawa? Est-ce que vous pouvez prendre cet engagement aujourd'hui de protéger la souveraineté énergétique du Québec?

M. Drainville : La réponse, c'est oui.

M. Paradis : Est-ce que vous allez demander...

M. Drainville : Nous allons faire respecter la... comme je l'ai dit dans ma première réponse, M. le député...

M. Paradis : Très bien.

M. Drainville : ...nous allons faire respecter les compétences du Québec en matière d'énergie et de ressources naturelles. Ce sont des compétences qui relèvent des provinces, et donc notre intention est ferme, on va tenir notre bout. Si c'est ça que vous voulez que je vous dise, on va tenir notre bout. Là où vous et moi, on se rejoint, je pense, c'est sur le fait que nous sommes deux fiers nationalistes. On ne pense pas nécessairement de la même manière pour ce qui est des moyens de l'exprimer, mais, chose certaine, la protection et la préservation des pouvoirs du Québec, pouvoirs qui lui sont accordés par les textes, ces pouvoirs-là, ces compétences-là, on a l'intention de les faire respecter.

• (12 h 40) •

M. Paradis : Très bien. Je vous suggère néanmoins que ce qui est annoncé aujourd'hui présente des risques très importants pour la souveraineté énergétique du Québec, parce que, si le passé étant... est garant de l'avenir, on le sait, ce qui va se passer, le gouvernement fédéral va prendre toute la place. Le temps file, mais j'ai apprécié votre réponse. Merci.

Il y a environ un an, un peu moins d'un an, le projet de loi n° 69, qui est devenu la loi n° 24, a été adopté sous bâillon. C'est devenu, donc, la loi n° 24 sous bâillon. À l'époque, la première ministre, alors ministre de l'Énergie, a dit ceci pour justifier le bâillon, je la cite : «On a besoin du projet de loi n° 69 maintenant, parce qu'il y a des projets, comme je l'indiquais, qui vont démarrer cet été, notamment celui dans Charlevoix, qui va pouvoir démarrer cet été, celui également au Saguenay—Lac-Saint-Jean, qui va également démarrer cet été. Et ça, ça va créer 1 000 emplois payants en région et des économies de 6 milliards de dollars.» Pourriez-vous me dire quel projet a été démarré à l'été 2025 au Québec, combien d'emplois ont été créés et combien de milliards ont été économisés?

M. Drainville : M. le Président, je vais prendre en délibéré cette question et je vais fournir une réponse un peu plus tard. Je... j'admets que je ne connais pas la réponse à cette question, qui est quand même assez technique. Alors, on va vérifier les faits puis on va... on va revenir au...

Le Président (M. Julien) : Donc, c'est un engagement à fournir cette information-là?

M. Drainville : De revenir, oui, c'est ça. Oui. Vous acceptez ça, M. le député de Jean-Talon?

M. Paradis : ...oui, mais, quand même, vous êtes le ministre de l'Énergie. Moi, j'ai devant moi le rapport annuel d'Hydro-Québec avec la liste des projets. Est-ce que vous pouvez me dire si, en 2025, disons, élargissons... après juin 2025, pourriez-vous me dire quels projets ont été démarrés, sont sortis de terre au Québec en matière d'éoliennes?

M. Drainville : Écoutez, M. le Président, je vais fournir cette réponse un peu plus tard, lorsque j'en aurai vérifié les faits, lorsque j'aurai vérifié les faits.

Le Président (M. Julien) : C'est encore un engagement de fournir cette information-là à la commission?

M. Drainville : Mais, je pense, connaissant... connaissant mon honorable collègue, avec son parcours d'avocat, je suis certain qu'il connaît la règle «ne pas poser de question à laquelle on ne connaît pas déjà la réponse». Je soupçonne qu'il connaît déjà la réponse. Je le... je l'invite à me la fournir, comme ça on pourra avoir une discussion plus éclairée.

M. Paradis : Je glisse à l'oreille du ministre qu'il n'y a eu aucun projet qui a démarré ni à l'été 2025 ni par la suite, que les emplois relatifs à ces projets-là n'ont pas été créés et que les milliards d'épargnes requis n'ont pas... ne sont pas arrivés. Je vous suggère même que les médias nous a informés que le projet au Saguenay—Lac-Saint-Jean, auquel référerait la ministre, a même été mis sur pause quelques jours plus tard. Donc, je vous suggère que ce qu'a dit la première ministre du Québec, alors ministre de l'Énergie, ne s'est pas avéré. Je vais surveiller ce que je dis, M. le Président, et je vais dire «était très inexact».

M. Drainville : ...je peux dire, M. le Président, c'est qu'il y a quand même eu des annonces qui ont été faites par Hydro-Québec pour des nouveaux projets éoliens, et je pense que la présence de la PDG d'Hydro-Québec, cet après-midi, sera une belle occasion pour le député de Jean-Talon d'aller plus loin dans ses questions sur... sur ce thème.

M. Paradis : Très bien. J'apprécie cette réponse, mais je peux vous dire que ces projets, dont les annonces ont été faites pour plus... pour plus tard, je les connais bien, ils étaient en négociation depuis un certain temps, et ce sont des projets à long terme, alors qu'on a adopté ce que votre gouvernement a dit être la plus grande réforme du secteur de l'énergie depuis des décennies sous bâillon, sous ce prétexte-là, qui ne s'est pas avéré.

Je vous amène à un autre sujet. Une autre des grandes promesses de votre gouvernement, c'est de faire un plan de gestion intégrée des ressources énergétiques, le PGIRE. Vous avez déposé une version préliminaire de ce plan-là, qui a été taillé en pièces, en réalité, par la Régie de l'énergie, qui a dit, je la cite, que «ça ne peut tenir lieu du plan intégré attendu, qu'il gagnerait en crédibilité s'il s'appuyait sur des scénarios de long terme identifiant des leviers concrets, les séquences décisionnelles, les responsabilités dévoilant les mécanismes de révision et d'ajustement».

Réponse de votre gouvernement, vous avez suspendu le processus, alors qu'il y avait une promesse de déposer ce plan que tout le monde attend au Québec depuis longtemps, parce que ça fait longtemps que les oppositions et que toute la société civile dit qu'on n'a pas le plan du gouvernement en matière énergétique. Que se passe-t-il avec votre plan? Parce que la session arrive à sa fin, et la dernière promesse de votre prédécesseur, c'était que ce soit déposé à la fin de la session. Alors, que se passe-t-il avec votre plan en matière énergétique?

M. Drainville : Il n'y a rien de suspendu, M. le Président. Il y a eu effectivement un avis de la régie. Il y a des travaux qui sont faits présentement. Et notre intention, c'est toujours de déposer un document final le plus rapidement possible.

M. Paradis : Vous avez noté les critiques, donc, de la Régie de l'énergie sur le plan. Donc, on a hâte de voir les suites de cet avis dévastateur. Bon, ce plan-là, c'est un plan notamment basé sur des objectifs en décarbonation. Vous avez, comme ministre de l'Environnement, changé les objectifs de décarbonation. Vous les avez reportés de 2030 à 2035. Or, tout le plan d'Hydro-Québec est basé sur cette cible. Est-ce que vous pouvez nous dire si vous révisez en conséquence la cible et les investissements qui sont maintenant prévus à l'article 155 de la loi n° 24? Est-ce que votre décision, comme ministre de l'Environnement, a un impact? Et pouvez-vous nous le chiffrer et nous dire lequel? Et, s'il n'y en a pas, pouvez-vous nous expliquer comment le plan du gouvernement en matière énergétique peut encore tenir si les cibles sur lesquelles ils sont basés, elles, ont changé?

Le Président (M. Julien) : ...

M. Drainville : Écoutez, M. le Président, tout ce que je peux dire, c'est que, lorsque nous allons déposer le PGIRE, il sera en cohérence avec les différentes décisions gouvernementales qui ont été prises.

M. Paradis : Très bien. Vous... Il me reste combien de temps, M. le Président?

Le Président (M. Julien) : 19 secondes.

M. Paradis : Vous... Bon, merci, M. le ministre. En 19 secondes, on n'aura pas le temps d'aller plus loin.

M. Drainville : Mais vous pourriez chanter.

M. Paradis : Bien, je vous ai... je vous ai invité à le faire aujourd'hui en Chambre.

M. Drainville : Malheureusement, on n'a plus de temps.

Le Président (M. Julien) : C'est tout le temps que vous aviez. Merci. Donc, ce bloc d'échange étant terminé, je cède maintenant la parole au député de Jacques-Cartier. Vous disposez de 14 min 55 s. À vous la parole.

M. Kelley : Merci beaucoup, M. le Président. Je veux reviens sur le sujet des blocs d'énergie. Question, M. le ministre, on a vu que plusieurs projets étaient annulés, là, plusieurs sont dans la filière de la batterie, je veux juste souligner ça, dans le même coin environ du Québec. Qu'est-ce qui est arrivé avec ces blocs d'énergie qui étaient accordés, mais les projets étaient annulés? Est-ce que tous ces blocs d'énergie étaient raccordés dans les autres projets qui étaient annoncés en 2026 ou est-ce que c'est toujours... est-ce que nous sommes toujours en attente d'un plan de match d'utiliser tous ces blocs d'énergie, ou le projet malheureusement a échoué?

M. Drainville : Alors, M. le Président, dans le cas de Northvolt, on parlait de 352 mégawatts. Alors, ce qu'on a fait, c'est qu'on a fait ce qu'on fait avec les projets annulés ou les projets pour lesquels les mégawatts sont retirés, c'est-à-dire que les mégawatts qui ont été récupérés sont allés augmenter la marge de manoeuvre globale qui est disponible pour de nouveaux projets, pour de nouveaux octrois. Et donc, quand je disais, tout à l'heure, là, qu'on a quand même, depuis un an, depuis avril 2025, préautorisé ou autorisé un total de 424 mégawatts, bien, on peut...

alors, je m'excuse, c'est 541, pardonnez-moi, 424 préautorisés et 117 autorisés pour un total de 541 mégawatts depuis avril 2025.

On peut penser, M. le Président, que les 352 mégawatts de Northvolt faisaient partie de l'enveloppe de 541 mégawatts qui ont été autorisés ou préautorisés. Il n'y a pas un lien direct, il n'y a pas une corrélation directe, là, on ne prend pas des mégawatts puis on ne les envoie pas dans une petite case ou dans une... dans une colonne. Tu sais, ce n'est pas une... comment dire, il n'y a pas une relation de cause à effet qui est aussi directe que ça, mais ce qui est vrai, c'est que ces mégawatts ont servi pour d'autres projets, et on peut penser qu'il y a une bonne partie de ces mégawatts qui ont servi dans les 541 mégawatts préautorisés ou autorisés par la suite depuis avril, donc, 2025.

M. Kelley : Merci beaucoup. Et, M. le ministre, je reviens un petit peu à la question que j'ai posée dans le dernier bloc, désolé, je n'ai pas reçu une réponse très claire. Combien de mégawatts sont disponibles aujourd'hui et combien de mégawatts sont prévus pour les prochains deux ans? Je sais qu'il y a un chiffre qui est dans le plan d'Hydro-Québec, mais est-ce que des choses ont changé à cause qu'il y a eu certains projets qui étaient annulés? Encore, je veux juste mettre les choses très transparentes pour la population, pour les partis politiques, pour les acteurs économiques. Combien d'énergie est disponible aujourd'hui pour les projets économiques du Québec? Si vous avez une réponse pour moi, ça va être apprécié.

• (12 h 50) •

M. Drainville : Alors, je... je vais revenir à la question sur la marge de manoeuvre dans un instant, mais j'avais promis de... au député de lui donner une réponse si j'en avais une, et je l'ai. Il a posé la question, tout à l'heure, des projets en attente. Alors, on peut parler d'une centaine de projets en attente présentement. Alors, il y en a, évidemment, qui sont en évaluation. Il y en a d'autres pour lesquels le dossier est incomplet. Il y en a qui sont en... qui sont en optimisation. Il y en a d'autres pour lesquels le montage financier est à compléter. Et je tiens à souligner ceci, M. le Président, il y a très peu... il y a eu très peu de refus par manque de mégawatts, très peu de refus, de projets refusés par manque de mégawatts. Donc, je pense que ça, c'est important de le noter.

Sur la marge de manoeuvre, je vais vous le dire, M. le député. Alors, on me parlait, là, pendant que vous finissiez votre question, là, mais je pense en avoir deviné le contenu. On identifie les entreprises qui ont obtenu des mégawatts, donc pour lesquels il y a eu autorisation finale, pas préautorisation, mais autorisation finale, mais on ne donne pas les mégawatts, de la même manière qu'on ne dit pas exactement combien de mégawatts il y a dans cette enveloppe ou dans cette marge de manoeuvre. Et la raison est simple, c'est que cette marge de manoeuvre, elle change constamment.

Quand on décide, par exemple, M. le député de Jacques-Cartier, d'autoriser, mettons, on jase, comme dirait l'autre, on autorise, mettons, 30 MW pour un projet, enfin, on le préautorise, on demande à l'entreprise d'optimiser, bien, ça se peut que, quelques mois plus tard, donc, dans le processus entre préautorisation et autorisation... ça se peut qu'ils nous reviennent puis qu'ils nous disent : Bien, finalement, savez-vous quoi? Après optimisation, on n'a plus besoin de 30, on a juste besoin de 20 MW. Bien, à ce moment-là, la marge de manoeuvre, elle vient de changer de 10 MW.

Alors, si je vous donnais un chiffre aujourd'hui, M. le député de Jacques-Cartier, c'est fort possible que le chiffre que je vous donne ne soit plus bon dans quelques semaines ou dans quelques mois. Et vous auriez raison, à ce moment-là, de m'en faire le reproche, vous pourriez dire : M. Drainville, vous ne m'avez pas donné le bon chiffre. Alors, on se garde cette marge de prudence, M. le député de Jacques-Cartier. C'est pour ça qu'on fait attention avec le chiffre concernant la marge de manoeuvre.

M. Kelley : Je comprends, M. le ministre, mais, quand même, vous avez une idée de combien de mégawatts sont disponibles puis vous avez une idée de combien de mégawatts ont été demandés par des centaines de différents groupes. Je ne demande pas... je comprends qu'un chiffre peut changer par une centaine ou une cinquantaine de mégawatts. Je suis d'accord avec vous, qu'il y a des changements dans les projets. Des fois, c'est pour moins, des fois, c'est pour plus. Mais, quand même, j'imagine, vous avez une idée combien de mégawatts sont demandés, présentement, par toutes les centaines de projets et combien de mégawatts sont disponibles aujourd'hui puis aussi dans les deux prochaines années.

M. Drainville : M. le Président, je me dois de... malheureusement d'attirer l'attention du député sur ma réponse précédente. Ce que je peux dire, parce que j'essaie... je ne veux pas me défiler puis je veux vraiment lui donner le maximum d'informations, je sais que les crédits servent à ça, ce que je peux dire, c'est que, depuis 2020, OK, c'est 3 000 MW qui ont été octroyés par Hydro-Québec pour la croissance naturelle des besoins, pour l'augmentation de la demande industrielle, pour la décarbonation. Et donc il y en a, de l'énergie, il y en a... il n'y en a pas beaucoup, mais il y en a. Et on ne refuse pas, on n'a pas refusé, jusqu'à maintenant, de projet faute d'énergie, parce qu'on les gère très serré.

Et puis, je répète, M. le Président, pour générer cette marge de manoeuvre, pour la nourrir, bien, Hydro-Québec fait appel, par exemple, à l'efficacité énergétique. L'efficacité énergétique, c'est un moyen rapide et économique de dégager de la marge de manoeuvre. Alors, on continue à travailler très fort pour générer cette marge de manoeuvre. Évidemment, les besoins augmentent. Par exemple, les voitures électriques, on est rendus à 450 000 véhicules électriques au Québec. Alors, ça, ça augmente, donc, la demande en énergie.

Alors, ce qu'il faut, c'est continuer à gérer très serré les marges de... la marge de manoeuvre que nous avons. Et, je le réitère quand même depuis avril 2025, on a préautorisé ou autorisé pour 541 mégawatts d'énergie. Donc,

c'est... en un peu plus d'un an, 541 mégawatts, c'est quand même très important. Maintenant, notre analyse rigoureuse de ces projets-là va se poursuivre.

M. Kelley : Merci, M. le... M. le ministre. C'est... c'est vrai que c'est un débat extrêmement important pas juste pour le secteur énergétique... énergétique, mais pour l'économie. Parce que je sais que vous étiez déjà sur le terrain, vous avez des entreprises chez vous, mais la première chose que les entreprises disent : OK, je suis sur une liste d'attente pour les mégawatts, mais je suis où sur la liste? Il n'y a aucune prévisibilité. Alors, pour nos petites et moyennes entreprises et des grandes entreprises qui sont déjà installées ici, eux autres n'ont vraiment pas une bonne idée quand ces mégawatts vont être disponibles. Alors, c'est difficile pour eux autres de faire leur planification, de faire les investissements nécessaires pour agrandir un projet ou, quand même, de donner le feu vert à un projet. Alors, c'est... comme, ils sont en mode d'attente pour l'énergie nécessaire ou non. Parce que, si la réponse est clairement non, ça va être dans cinq ans, 10 ans, bien, eux autres vont prendre l'argent puis peut-être investir dans un autre secteur de leur... de leur entreprise, embaucher plus de gens, je ne sais pas, faire des... acheter de l'équipement. Mais c'est ce manque de prévisibilité, M. le ministre, je pense, qui rend des entrepreneurs du Québec, des gestionnaires des entreprises un peu frustrés, parce qu'il n'y a pas de transparence.

Et, je comprends, il y a des secrets industriels, on ne va pas mettre tout ça sur un site Web, mais, au minimum, une meilleure communication avec eux autres de la part de votre ministère et aussi d'Hydro-Québec sera appréciée dans l'avenir, et c'est quelque chose, je pense, qu'il faut régler, M. le Président.

M. Drainville : Oui, écoutez, M. le Président, on est conscients du fait qu'il y a beaucoup de projets et qu'il y a... qu'il y a une quantité d'énergie qui est limitée pour ces projets-là. C'est la raison pour laquelle on s'est donné un processus qui est très rigoureux, étape par étape, avec des critères qui sont très clairement définis.

Alors, je l'ai... je les ai mentionnés tout à l'heure, mais je pense que ce n'est... ce n'est pas inutile de les rappeler. On évalue le développement économique, ça, c'est un des critères qui nous... qui nous guide dans la décision d'octroyer ou pas des mégawatts, le développement économique, la décarbonation, la contribution au développement économique régional, donc la vitalité régionale, la création de valeurs, etc. Puis on regarde, évidemment, des critères comme l'impact environnemental. Il y a toujours une dimension d'acceptabilité sociale également qui... qu'on ne peut pas ignorer. Alors, tous ces critères-là font partie, donc, de la liste des critères qui nous aident à prendre les bonnes décisions. Comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a quand même beaucoup de mégawatts qui ont été octroyés ces derniers temps...

Le Président (M. Julien) : Merci, M. le ministre.

M. Drainville : ...et donc... et donc on va continuer à être rigoureux dans nos décisions.

Le Président (M. Julien) : Merci.

M. Kelley : Alors, nous avons un marché serré, M. le ministre, vous puis moi, on est d'accord là-dessus, avec nos mégawatts. Alors, pourquoi courir après des centres de données, qui ont besoin énormément d'énergie, quand on a déjà une grande liste des entreprises du Québec, déjà installées ici, qui ne sont pas capables d'avoir le feu vert pour l'énergie qu'ils demandent de votre ministère? Pourquoi eux autres sont... (panne de son) ...versus eux autres?

M. Drainville : M. le Président, question très légitime, encore une fois. C'est pour ça que le plan 2050 est si important. C'est pour ça que les 200 milliards doivent être investis d'ici 2035. C'est pour ça qu'il faut continuer à lancer des projets éoliens, comme le fait Hydro-Québec, c'est pour ça qu'il faut s'ouvrir à d'autres formes d'énergie pour lesquelles on n'a peut-être pas eu l'ambition... une ambition suffisante par le passé, comme le solaire. Puis là Hydro-Québec va de l'avant avec, quand même, l'acquisition de 300 MW d'énergie solaire. Ça, ça a été lancé l'an passé, en 2025.

On encourage, je tiens à insister là-dessus, M. le Président, on encourage les consommateurs à faire de l'autoproduction. Alors là, actuellement, c'est quoi? Je pense, c'est 700 clients résidentiels qui ont installé des panneaux solaires chez eux pour les fins de leur propre consommation énergétique. Et, lorsque ça dépasse leur consommation énergétique, M. le Président, ils peuvent fournir la consommation excédentaire au réseau d'Hydro, qui leur donne des crédits en contrepartie. Moi, je trouve ça fantastique. Ça s'appelle le mesurage, le mesurage net. Hydro-Québec veut en arriver à 125 000 clients qui installeront, au fil du temps, leur propre capacité de production. Donc, ça vise à assurer l'autonomie énergétique sur une base individuelle ou résidentielle. Moi, je vous le dis, je m'emballe quand j'en parle, M. le député de Jacques-Cartier, parce qu'il y a une forme de responsabilisation de notre consommation d'énergie...

• (13 heures) •

Le Président (M. Julien) : En terminant sur cette question.

M. Drainville : ...responsabilisation. Alors, tu t'occupes de ta... de ta consommation d'énergie puis, si tu en produis plus que tes besoins, tu mets ça sur le réseau, on te crédite. Je trouve ça fantastique, puis on devrait pousser dans cette direction-là, n'est-ce pas, M. le député de Jacques-Cartier?

Le Président (M. Julien) : M. le député.

M. Kelley : Oui, M. le... oui, M. le ministre, j'ai écrit une formidable lettre ouverte sur les microréseaux et l'autoproduction à la maison. Je vous encourage de lire ça, c'est... c'est sur le site du *Journal de Montréal*. Alors...

M. Drainville : ...j'aimerais ça la voir.

M. Kelley : Parfait. Bien, ce n'est pas... ça, ce n'est pas ma question. Je n'ai pas beaucoup de temps, mais, si le ministre est capable de nous dire combien des refus de donnés à des différentes entreprises du Québec... Je comprends, il y a des centaines des entreprises sur la liste en attente pour les mégawatts. Combien étaient refusés dans la dernière année?

Le Président (M. Julien) : Il reste une minute.

M. Drainville : M. le Président, combien de temps, vous avez dit?

Le Président (M. Julien) : ...

M. Drainville : Une minute. Bien, je vais permettre à notre sous-ministre, M. Mathieu Gervais, de répondre à cette question. Ça va prendre...

Le Président (M. Julien) : Consentement? Nom et titre, s'il vous plaît.

M. Gervais (Mathieu) : Oui. Mathieu Gervais, sous-ministre, Économie, Innovation, Énergie.

Donc, je n'ai pas le chiffre exact, mais on peut parler d'environ une dizaine de refus pour toutes sortes de raisons, soit qu'ils étaient dans un endroit sur le réseau qui ne permettait pas le type d'approvisionnement, soit que les années pour lesquelles ils avaient besoin d'un montant... un nombre important de mégawatts, ces mégawatts-là n'étaient pas disponibles. Mais on parle d'une dizaine de projets environ.

M. Kelley : Merci beaucoup. Malheureusement, je pense qu'on n'a pas beaucoup plus de temps. Je veux juste rapidement, rapidement, soulever un enjeu, M. le ministre. Présentement, pour les appels d'offres, les 14 appels d'offres pour les projets privés, éoliennes, ils ont répondu à l'appel d'offres d'Hydro-Québec. Souvent, ils sont sur les terres agricoles. Et, si c'est bloqué, M. le ministre, on va avoir un enjeu avec ces appels d'offres. Alors, regardez ça, parlez avec les gens dans l'industrie. C'est superimportant.

Le Président (M. Julien) : Merci. Merci, M. le député.

Compte tenu de l'heure, la commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures, où on... on va entreprendre les travaux... volet Énergie, Hydro-Québec des crédits budgétaires du portefeuille Économie, Innovation, Énergie. Merci, tout le monde!

(Suspension de la séance à 13 h 02)

(Reprise à 14 h 03)

Le Président (M. Julien) : Donc, à l'ordre, s'il vous plaît! Ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles ouverte.

La commission est réunie afin de procéder à l'étude du volet Énergie, Hydro-Québec des crédits budgétaires du portefeuille Économie, Innovation et Énergie pour l'exercice financier 2026-2027. Une enveloppe de 2 h 30 min est... a été allouée pour l'étude des crédits.

Mme la secrétaire, est-ce qu'il y a des remplacements?

La Secrétaire : Oui, M. le Président. M. Boissonneault (Arthabaska) est remplacé par M. Paradis (Jean-Talon).

Hydro-Québec

Le Président (M. Julien) : Merci. Donc, nous allons procéder à des discussions d'ordre général par blocs d'environ 12 minutes, incluant les questions et les réponses. La mise aux voix de ces crédits sera effectuée à la fin du temps qui leur aura été alloué, soit cet après-midi, vers 16 h 30. Alors, sans plus tarder...

Une voix : ...

Le Président (M. Julien) : Oui, bien, on ne prendra pas de chance. On a dépassé de quelques minutes. Est-ce qu'il y a consentement pour poursuivre jusqu'à 16 h 33, genre? Merci.

Discussion générale

Donc, je suis maintenant prêt à reconnaître une première intervention de l'opposition officielle pour le premier bloc d'échange. M. le député de Jacques-Cartier, la parole est à vous.

M. Kelley : Merci beaucoup, M. le Président. Bonjour, tout le monde. Bienvenue à l'équipe d'Hydro-Québec. J'ai dit ça hors ondes, mais félicitations, quand même, à Mme Bouchard. Là, ce n'est pas... Je n'ai pas eu la chance de dire ça, quand même, ça fait un bon bout, mais je sais qu'il y a une bonne citation de Mme Marois, que, quand on voit une femme dans un poste important, c'est un bon signe pour toute la population et toutes les femmes du Québec. Alors, je pense, ça, c'est bien mérité, mais, encore, je suis fier de voir qu'il y a une PDG, encore une femme, à Hydro-Québec. Je pense, c'est une marque de fierté pour notre nation.

Maintenant, je vais poser une couple de questions à Mme Bouchard sur un sujet qui est superimportant, j'ai eu une discussion avec le ministre ce matin, mais c'est sur Churchill Falls. Je comprends très, très bien que, de leur côté, ils sont en train de réviser ça avec le comité des experts, etc., mais est-ce que vous pouvez, peut-être, donnez-nous une mise à jour sur les négociations avec Churchill Falls? Quel rôle est-ce qu'Hydro-Québec joue présentement pour s'assurer que cette entente est réalisée et que c'est un succès? Parce que c'est un morceau important pour le plan d'action d'Hydro-Québec jusqu'en 2035.

Le Président (M. Julien) : Est-ce qu'il y a consentement pour que Mme la PDG... Oui. S'il vous plaît, nom et titre, madame.

Mme Bouchard (Claudine) : Oui. Alors, bonjour, tout le monde. Merci de m'accueillir aujourd'hui avec mon équipe. Donc, Claudine Bouchard, présidente-directrice générale, Hydro-Québec.

Alors donc, au niveau de Terre-Neuve, vous savez qu'on a conclu une entente avec Terre-Neuve en décembre, une entente de principe avec les gens de Terre-Neuve, donc, avec Terre-Neuve-et-Labrador Hydro, donc, la compagnie d'électricité du côté de Terre-Neuve-et-Labrador, en décembre 2024, une entente de principe qui est vraiment gagnante-gagnante pour les deux provinces, je le répète.

Pour Hydro-Québec, ça permet d'assurer la sécurité énergétique et aussi obtenir cette énergie-là un prix concurrentiel et avantageux pour le Québec. Du côté de Terre-Neuve, ça devance certains paiements pour la révision du tarif ou du coût d'achat de l'énergie de Churchill Falls et ça leur permet aussi d'obtenir, d'acquérir de l'énergie supplémentaire pour le développement de Labrador City, qui en a grandement besoin actuellement.

Suite à l'élection de l'automne dernier du côté du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, donc il y a eu un changement de parti de ce côté, il y a une commission d'enquête indépendante qui a été mise sur pied par le nouveau premier ministre, M. Wakeham. Cette commission d'enquête là a déposé son rapport au premier ministre il y a environ 10 jours, donc c'était le 31 avril, donc, à peu près 10 jours, 12 jours, et ce rapport-là va être rendu public le 19, donc mardi prochain.

Donc, Hydro-Québec attend avec intérêt le rapport, bien entendu, pour voir quelles seront les prochaines étapes. Nous sommes toujours confiants, disponibles et enthousiasmés à obtenir une entente finale avec Terre-Neuve-et-Labrador Hydro parce qu'on juge que cette entente-là, elle est gagnante pour tout le monde. Elle est gagnante aussi pour la décarbonation parce qu'on a accès à de l'énergie renouvelable avec le développement de plus de 2 000 MW avec le projet de Gull Island.

M. Kelley : Merci beaucoup à Mme Bouchard. Et je veux juste parler un petit peu, parce que... et merci beaucoup pour la réponse dans le cahier des crédits, où on a un tableau ou un calendrier, je pense, c'est mieux expliqué comme ça, des paiements annuels prévus. Est-ce qu'il y a une marge de manoeuvre sur ce côté-là? Si Terre-Neuve revient puis dit : Ah! je pense qu'on est capables... ou on demande plus d'argent de votre côté, je sais que ce n'est pas toujours une bonne idée de faire les négociations sur l'espace public, mais est-ce que vous êtes quand même prête à faire certains ajustements à le MOU qui a été déjà signé? Est-ce qu'il y a de la flexibilité sur votre côté ou on verra la suite?

Mme Bouchard (Claudine) : Je vais reprendre ce que vous avez dit. On ne fera pas de négociation sur la place publique. Toute négociation mérite des discussions entre les parties concernées. Alors, en respect du processus, je ne vais pas commenter davantage.

M. Kelley : Très bien, mais est-ce que... sur le côté d'Hydro-Québec, est-ce que vous avez des demandes supplémentaires si jamais on réouvre le MOU?

Mme Bouchard (Claudine) : Je vais répondre avec la même réponse. Alors, vous savez, quand vous achetez une maison, vous négociez, hein? Vous pouvez inclure les meubles, le lave-vaisselle, et tout. Alors, c'est un peu le même processus dans lequel on se retrouve. On a négocié pendant environ deux ans. On est... on est venus à une entente de principe qu'on juge gagnante-gagnante. Maintenant, si on change les paramètres de cette entente-là, bien, on doit discuter de part et d'autre pour que ça demeure... nous, c'est de défendre les intérêts du Québec et d'Hydro-Québec, et, par conséquent, bien, il faut que l'entente demeure gagnante-gagnante pour tout le monde.

M. Kelley : Merci beaucoup. Peut-être plus dans une façon plus générale, sur l'argent qui... si l'entente est signée, puis on avance, c'est juste un petit peu sur les paiements et le montant, l'année prochaine, si ça arrive, là, c'est à 500 millions de dollars environ, et, par 2041, on est à 2 milliards de dollars. Alors, chaque année, on augmente. Est-ce que, de votre côté de l'échange, c'est dans le fait qu'on va avoir moins de redevances pour l'État, mais, à long terme, c'est une... c'est une bonne entente parce qu'on va être capables d'avoir plus de mégawatts? Pour moi, quand je regarde ça avec un budget qui est serré pour... pour l'État québécois présentement, puis on trouve des façons de retourner à un budget équilibré, on sait qu'on dépend beaucoup de la ristourne d'Hydro-Québec... pas juste Hydro-Québec, mais toutes les sociétés d'État, est-ce que ça va mettre de la pression sur notre côté ici? Est-ce que ça va sortir de notre ristourne, Mme Bouchard, si vous suivez ma question?

• (14 h 10) •

Mme Bouchard (Claudine) : Bon, je pense que j'ai bien saisi votre question. Donc, le projet avec Terre-Neuve est immobilisé sur la durée de vie des installations. Il y a une partie là-dedans qui est, je dirais, une négociation d'un nouveau tarif pour l'électricité qu'on achète de Churchill Falls, mais en conséquence de quoi on a une garantie de prix stable et abordable sur l'horizon du nouveau contrat plutôt que de s'arrêter en 2041. Donc, c'est bon au niveau de l'abordabilité et c'est bon au niveau de la sécurisation de l'approvisionnement énergétique pour le Québec. Donc, ça, c'est la première des choses.

La deuxième des choses, c'est que ces prix-là ou cet argent-là s'immobilisent sur la durée du projet. Donc, ce n'est pas de l'argent direct, payable, il y a une partie que oui, mais il y a une partie qui s'immobilise sur la durée. Mais là, si vous voulez parler du détail financier, je passerais peut-être la parole à mon collègue Dave, là. Dave a été le responsable de la négociation du... de l'entente de principe, mais là on va rentrer dans des paramètres financiers qui ont fait l'objet de discussions, donc, un peu commercialement délicats aussi, là.

M. Kelley : Parfait.

Le Président (M. Julien) : Est-ce qu'il y a consentement pour...

M. Kelley : Consentement.

Le Président (M. Julien) : Nom et titre, monsieur.

M. Rhéaume (Dave) : Dave Rhéaume, vice-président exécutif, stratégie réglementaire, énergétique et industrielle.

Peut-être la précision, en respectant ce qui est confidentiel, c'est... Dans le cadre de la négociation, je dirais qu'on avait trois objectifs, s'assurer d'avoir le meilleur prix possible pour le Québec, mais aussi... Donc, lorsqu'on vous parlez de la montée, l'augmentation dans le temps, on voulait s'assurer d'éviter des chocs tarifaires pour les Québécois et un impact significatif à la base... à la baisse sur le bénéfice. Donc, ça a vraiment été calibré. Donc, autant... Le but, c'était de payer le moins cher possible, bien entendu, mais aussi de mitiger la notion de choc. Donc, on a autant négocié, je vous dirais, le coût que l'augmentation graduelle pour s'assurer d'éviter ces impacts-là.

M. Kelley : Et, si jamais... Le premier ministre du Canada vient d'annoncer un objectif d'augmenter la production de l'électricité au Canada. Si jamais il y a une offre de payer pour une ligne de transmission, par exemple, Churchill Falls vers le Québec, est-ce que ça, ça va aider dans les coûts en général pour Hydro-Québec et, quand même, pour le gouvernement du Québec? Est-ce que c'est quelque chose qui est intéressant de votre part ou c'est mieux de peut-être prendre un transfert de le gouvernement fédéral puis faire qu'est-ce qu'on veut avec ça?

Mme Bouchard (Claudine) : La stratégie émise ce matin, on n'en a pas pris connaissance, bien entendu, parce qu'on n'a pas eu accès aux documents. Donc, on va se réserver le droit de l'analyser et de se positionner officiellement une fois qu'on l'aura eue. Quelles seront les possibilités à l'intérieur de ça, on verra, mais les crédits d'impôt pour les investissements, c'est déjà quelque chose qui existait dans les budgets fédéraux précédents. Donc, l'expansion de ça aux lignes intraprovinciales, qu'est-ce que ça veut dire, il faut l'analyser. Il est trop tôt, pour nous, pour se positionner là-dessus.

M. Kelley : Merci beaucoup. Je veux... rapidement, je ne pense pas que j'ai énormément de temps qui reste, mais, sur les sommes versées au... le gouvernement du Québec, est-ce qu'il y a... est-ce qu'il y aura un impact sur le... sur le retour... le gouvernement du Québec avec cette augmentation... les transferts vers Terre-Neuve?

M. Rhéaume (Dave) : Donc, oui, lorsqu'on a présenté l'entente, on a expliqué que, dans le fond, la hausse des coûts allait être partagée entre un impact sur le bénéfice net et un impact sur les hausses de tarifs, mais tout ça dans le respect des engagements qu'on avait déjà pris. Donc, essentiellement, dans le temps, on s'assure de lisser l'impact autant sur les tarifs que sur le bénéfice, puis l'augmentation du bénéfice, dans les prochaines années, est capable d'absorber une partie de ces coûts-là.

M. Kelley : Merci beaucoup, M. Rhéaume. Et j'ai eu un échange avec le ministre. Tout le monde ici veut... Bien, je ne peux pas dire tout le monde. Tout le... il y a beaucoup de monde ici qui veut que l'entente est un succès, mais, sinon, c'est quoi, les plans B et C pour Hydro-Québec?

Mme Bouchard (Claudine) : Vous savez, le métier d'Hydro-Québec, c'est d'assurer la sécurité énergétique du Québec depuis toujours. Alors, Hydro-Québec travaille toujours avec un portefeuille de projets et une séquence de projets qui évoluent dans le temps. Aujourd'hui dans notre plan d'action, on a dit qu'on allait mettre en service 10 000 MW pour 2035 dans une séquence, évidemment, annuelle. Maintenant, juste en éolien, aujourd'hui, on a un potentiel en étude et pour lequel on a des partenariats avec les communautés autochtones et les communautés locales, on est déjà à 12 500 MW de potentiel.

Alors, le portefeuille de projets évolue, et, là-dedans, on se donne de l'optionalité avec ou sans Terre-Neuve, hein? Quand on a lancé le plan d'action au départ, Terre-Neuve n'était pas là, ça s'est ajouté. Alors, ça s'ajoute aux optionalités et à la séquence de projets qu'on va dérouler. Alors, il n'y a pas de B identifié et C identifié. C'est un groupe de projets, c'est un portefeuille de projets, avec un total de mégawatts, et vous le savez comme moi que ça prend toujours plus de mégawatts que ce qu'on vise à faire.

Alors, on avance avec plusieurs projets partout au Québec, sur le territoire. On est en lien avec les communautés locales. On a déjà commencé à faire du travail terrain pour évaluer ces projets-là pour nous permettre d'avoir un portefeuille le plus précis possible au fur et à mesure où on avance, mais n'oubliez pas qu'on a l'énergie, quand même, de Churchill Falls, jusqu'en 2041, à un prix très avantageux pour les Québécois.

M. Kelley : Merci beaucoup. Et la raison pour... je pose la question, c'est parce que la première ministre et l'ancien premier ministre ont clairement dit qu'il y a toujours un plan B et un C, mais c'est juste... ça va être à un coût supplémentaire. Alors, j'imagine c'est pourquoi on vise vraiment sur le plan A ou, quand même, l'entente avec Churchill Falls, parce que c'est le meilleur coût, mais, si ça n'arrive pas, toutes les autres options, bien, le prix par kilowatt, ça va être plus élevé.

Mme Bouchard (Claudine) : Il y a deux choses, il y a deux choses. Évidemment, Terre-Neuve est à un coût avantageux. Terre-Neuve, Gull Island, est le projet le plus étudié d'énergie renouvelable aujourd'hui au Canada. Donc, c'est un projet qui est prêt à faire, qui a déjà ses permis. Le meilleur projet, c'est celui qu'on peut faire.

Le Président (M. Julien) : Alors, ce bloc d'échange est terminé. Je cède maintenant la parole au député de Jean-Talon. Vous disposez de 12 min 10 s.

M. Paradis : M. le ministre, Mme la présidente, membres de l'équipe d'Hydro-Québec, bonjour.

Donc, le gouvernement fédéral de Mark Carney a annoncé ce matin sa nouvelle stratégie nationale d'électrification. J'ai entendu votre réponse à mon collègue il y a quelques minutes et je vous ai entendue en point de presse il y a quelques instants. J'aimerais savoir si vous avez été consultée par le gouvernement fédéral aux fins de ce plan.

Mme Bouchard (Claudine) : ...jusqu'à présent.

M. Paradis : Donc, vous avez été informée à quel moment de l'existence de ce plan?

Mme Bouchard (Claudine) : En même temps que le ministre, hier, en fin de journée, hier soir.

M. Paradis : Très bien. J'ai bien entendu la prudence dont vous devez faire preuve parce que vous n'avez pas encore vu les détails. Néanmoins, le communiqué du gouvernement fédéral est clair sur les intentions : construire des infrastructures nécessaires pour doubler la production d'électricité au Canada d'ici 2050 et relier les réseaux fragmentés du Canada de l'est à l'ouest par la construction et l'extension de lignes de transport d'électricité, notamment, entre autres. Il y en a deux autres, des objectifs, mais j'aimerais me concentrer là-dessus. Est-ce que ces annonces s'inscrivent dans le cadre du plan d'action d'Hydro-Québec à l'horizon 2035?

Mme Bouchard (Claudine) : Encore une fois, on n'a pas le détail de la stratégie énergétique du gouvernement fédéral. Cependant, on peut voir une certaine cohérence avec ce qu'on dit. Nous aussi, on dit que, sur l'horizon de 2050, le besoin en électricité, en énergie renouvelable, va quasi doubler. Alors, c'est ce sur quoi on vise. Là, on se ramène à 2035. Ce qu'on a dit, c'est qu'on visait un plan d'action... nous permettait d'ajouter 10 000 MW de capacité supplémentaire, incluant, bien entendu, l'efficacité énergétique, qui est le moyen le plus efficace pour être capables de faire face à la demande devant nous et de consommer notre énergie précieuse de façon responsable. Alors, on voit une cohérence, mais on va se garder une réserve parce qu'on n'a pas vu le détail de ce qu'il y avait dans le programme ou la stratégie énergétique fédérale.

M. Paradis : Je conviens une nouvelle fois que vous n'avez pas encore vu les détails et que vous devez exercer une saine prudence. Néanmoins, compte tenu des intentions annoncées de ce programme fédéral, est-ce que vous voyez Hydro-Québec s'inscrire nécessairement dans le cadre de ce plan fédéral ou protéger l'autonomie d'Hydro-Québec et la souveraineté énergétique du Québec?

Mme Bouchard (Claudine) : Vous savez, en tant que PDG d'Hydro-Québec, mon rôle, c'est défendre l'intérêt d'Hydro-Québec, mais l'intérêt des Québécois aussi. Alors, il est un peu trop... pour se positionner, mais je

peux vous dire que, des interconnexions, ça existe déjà. On en a déjà avec le Nouveau-Brunswick, on en a déjà avec l'Ontario. L'Ontario ajoute de la capacité, on ajoute de la capacité, le Nouveau-Brunswick ajoute de la capacité. Alors, à terme, au-delà de 2035, comment on va tirer profit... Le Québec a ce que les autres n'ont pas, un avantage, on a développé des grands réservoirs. Comment on va tirer profit de ces grands réservoirs là qui agissent comme des batteries, c'est ça qui devrait guider nos intérêts pour les Québécois, pour garder les tarifs les plus bas et le service le plus fiable. Maintenant, je ne peux pas, encore une fois, parler du lien entre cette volonté ou ces intérêts-là et la stratégie fédérale parce que je ne sais pas le détail de tout ça.

M. Paradis : La stratégie fédérale indique... Vous m'avez parlé d'interconnexion. Je vais me concentrer maintenant sur la production. L'objectif, il est clair, il est indiqué ce matin par le gouvernement fédéral, c'est doubler la production d'électricité au Canada d'ici 2050. Hydro-Québec a ses propres cibles et son propre plan. Est-ce que vous voyez que, nécessairement, Hydro-Québec devra s'inscrire dans les cibles fédérales ou qu'Hydro-Québec va maintenir ses cibles et ses objectifs qui sont déjà dans le plan à l'horizon 2035?

• (14 h 20) •

Mme Bouchard (Claudine) : Bien, moi, je vois ça en cohérence. Notre objectif à nous, c'est... en 2050, au-delà de 2035, c'est de doubler la capacité. Maintenant, on va mettre la capacité dont on a besoin pour répondre aux intérêts et aux besoins des Québécois et du Québec.

M. Paradis : Avez-vous l'impression que vous allez être à armes égales compte tenu du fait que votre prédécesseur, Michael Sabia, est aujourd'hui l'un des plus proches conseillers du premier ministre Mark Carney et que, jusqu'à sa démission soudaine, au mois de juin, l'année dernière, il avait avec lui les clés de toute la stratégie et tous les chiffres d'Hydro-Québec?

Mme Bouchard (Claudine) : Encore une fois, mon travail de PDG, ça va être de défendre les intérêts d'Hydro-Québec et des Québécois. Je ne peux pas présumer des intentions de qui que ce soit.

M. Paradis : Très bien. Je vous amène au plan, justement, au plan d'action 2035 d'Hydro-Québec. Pourquoi? Parce que c'est un axe fondamental du développement économique et énergétique du Québec. Il y a une cible ambitieuse en matière de production, et donc en matière d'investissement. Le plan d'action est dépendant notamment du plan de lutte aux gaz à effet de serre, et il y avait une cible qui était fixée en 2035, qui a été modifiée par le ministre de l'Économie, de l'Énergie et de l'Innovation, alors ministre de l'Environnement, à 2030, donc, d'ici 2030, réduction de 37,5 %.

Une voix : ...

M. Paradis : Exact. Est-ce que vous, vous aviez des cibles qui allaient jusqu'à 2030 dans votre plan par rapport à 2035? Vous comprenez que mes questions sont sur l'adaptabilité et savoir si le plan tient encore compte tenu des cibles qui ont été modifiées en matière de réduction des gaz à effet de serre. Donc, vous, à Hydro-Québec, est-ce que, dans votre plan, vous aviez des cibles à 2030 plutôt qu'à 2035?

Mme Bouchard (Claudine) : Vous savez, nous, notre plan... Hydro-Québec s'inscrit dans un horizon long terme. Ce n'est pas pour rien qu'on parle de 2035. Quand on débute un projet pour ajouter de la capacité, ça prend plusieurs années. L'hydroélectricité, avant, c'était 10 ans. On a ramené ça avec un cycle d'environ huit ans, l'éolien, un cycle de quatre ans, à peu près, pour être capables de développer ça. Alors, nous, le séquençement des projets avance dans le temps. La mise en oeuvre de notre plan... Comme vous le savez, le maximum de nos investissements arrivait autour de 2030 à peu près.

Alors pour nous, la cible de 2030 ne change en rien dans l'objectif de 2035. Il faut livrer ce 10 000 MW là pour 2035, et la séquence des projets, de toute façon, va suivre le cours, hein? Quand on met en service des projets, on ne peut pas mettre la moitié d'un projet en service. Alors, c'est 1 000 MW ou zéro. Si on a besoin de 1 000 MW l'année suivante, je ne peux pas mettre 500 une année puis 500 l'année suivante. Alors, nous, on poursuit, on ajuste le plan, comme toujours, au fur et à mesure où on avance, mais l'objectif du plan, c'est de répondre aux besoins, de répondre aux besoins du Québec, autant en décarbonation qu'en développement économique. Alors, c'est ce qu'on suit.

Et je voudrais ajouter à ça... On ne le réalise pas, mais, en 2025, on a eu un record de la demande électrique au Québec, plus de 185 TWh. Alors, la demande, bien qu'on ajuste certaines cibles, la demande se matérialise malgré tout et augmente malgré tout de façon importante.

M. Paradis : Néanmoins, le plan dépend aussi de la cible en matière d'approvisionnement, et là vous avez une cible qui était fixée à 2030. Donc, il fallait investir massivement pour décarboner et atteindre les cibles en 2030. Là, ça a été déplacé, cette cible-là, en 2035. Je veux bien comprendre votre réponse. Est-ce que vous êtes en train de me dire que ça ne change pas? Ou, si ça change, ça change comment? Et est-ce que les cibles qui sont fixées dans le plan 2035 changent? Parce que, là, on disait : Il faut décarboner massivement, on a des objectifs à atteindre en 2030. Là, c'est... ce ne sont plus des objectifs pour 2030, ce sont les objectifs pour 2035. Donc, est-ce que vous aviez des cibles de quantité d'énergie nécessaire pour atteindre cette cible-là en 2030, qui, nécessairement, devrait changer pour 2035?

Mme Bouchard (Claudine) : Je vous répète ce que j'ai dit. Nous, la séquence du plan d'action demeure sur l'horizon de 2035. Le séquençement des projets demeure comme il était. Maintenant, est-ce qu'il y aura des ajustements à la marge? Peut-être, en fonction des besoins, mais l'important, c'est de comprendre que le projet qui était pour être mis en service en 2030, il donnait 1 000 MW. Il n'y avait pas de flexibilité. Chaque projet amène un nombre de mégawatts, pour le total de 10 000 en 2035. Alors, c'est cette flexibilité-là qui nous permet d'avancer dans la séquence, mais ce que je peux vous dire, par ailleurs, c'est que l'augmentation de la demande se matérialise malgré le ralentissement de cette norme de décarbonation là.

M. Paradis : Est-ce que, pour les gens qui nous écoutent, on peut résumer votre réponse en disant que le fait que le ministre de l'Environnement ait changé la cible de cinq ans ne change rien au plan d'Hydro-Québec à l'horizon 2035? C'est-à-dire que la cible, notamment, fixée à l'article 155 de la loi n° 24, qui était le projet de loi n° 69 de 2025, elle demeure à 250 térawattheures au 1er janvier 2035 et que, donc, les investissements requis et que les cibles que vous avez fixées demeurent les mêmes.

Mme Bouchard (Claudine) : Ça demeure les mêmes. Encore une fois, je répète, le séquençement, l'optionnalité des projets et la réalisation des projets est en cours. Maintenant, l'objectif est toujours à 2035.

M. Paradis : Est-ce qu'il y a une mise à jour qui est envisagée quand même, compte tenu de ces modifications-là?

Mme Bouchard (Claudine) : Hydro-Québec doit déposer, à l'automne du côté de la Régie de l'énergie, un nouveau plan d'approvisionnement en fonction des besoins. Alors, il y aura peut-être des ajustements, mais, comme je répète, quand je mets en service une centrale de 1 000 MW ou que je fais des groupes turbine-alternateur pour lesquels je rehausse la puissance, c'est 2 400 MW. Je ne peux pas dire : J'en fais la moitié. Quand je le mets en service, c'est 2 400 MW, et, une fois que le projet est parti, je ne peux pas dire : Je prends sept ans pour le faire, parce que les frais financiers augmentent, l'inefficience augmente. Alors, pour nous, le séquençement demeure. Maintenant, on voit, comme je le disais, une augmentation de la demande malgré ça.

M. Paradis : Très bien. Vos cibles dépendent aussi du plan d'approvisionnement 2023-2032, et je vous amène à la page 9 parce que, là, c'est là... c'est quelle va être la demande d'énergie, et donc quels investissements on doit faire pour répondre à cette demande-là, n'est-ce pas, hein, puis les sites d'approvisionnement. Et là je vois que, pour les grandes entreprises... Pour le secteur industriel, alors que, par exemple, pour les grandes entreprises, en 2025, 2026, 2027, 2028, ça varie entre 0 % et 2,4 %, la croissance, soudainement, en 2029, c'est 7,3 %. Pour les autres grandes industries, alors qu'en ces années-là, les années précédentes, ça va de 4,9 % à 6,5 %, soudainement, il y a une hausse, en 2029, de 20,4 % de la demande, idem pour tous les secteurs, pétrole, mines, sidérurgie. Pouvez-vous m'expliquer comment ça se fait que la planification d'Hydro-Québec, donc, sur la quantité d'énergie dont on va avoir besoin, il y a un pic comme ça en 2029?

Mme Bouchard (Claudine) : Oui, bien, je vais demander à Dave de répondre, mais, tu sais, la réponse à ça, c'est... Évidemment, ces chiffres-là vont être revus à l'automne pour le nouveau plan d'approvisionnement, bien entendu. Ils étaient basés aussi sur le cycle économique, sur la prévision économique, sur les projets, aussi, qui étaient connus au moment où on a déposé le dernier plan d'approvisionnement. Alors, je vais laisser Dave répondre par rapport aux pourcentages parce que je ne les connais pas par coeur, bien entendu, mais, chose certaine, c'est que ces chiffres-là sont basés sur les projets qui étaient... qui étaient soumis ou qui étaient, je dirais, en élaboration pour le Québec.

M. Paradis : Mais donc, avant... avant de vous laisser parler, donc, pour que les gens qui nous regardent comprennent, c'est que, là, on parle de comment on prévoit la demande qui va déterminer ce qu'on... ce dont on a besoin comme énergie, et donc combien on investit pour se rendre là, notamment en matière de décarbonation, et là ce qu'on voit, c'est que, dans vos prévisions sur 10 ans, il y a une espèce de pic comme ça, en 2029, dans toutes les industries du Québec, dans tous les secteurs. Je voudrais comprendre pourquoi.

Le Président (M. Julien) : En 20 secondes.

M. Rhéaume (Dave) : Je corrige, ce n'est assurément pas dans tous les secteurs. Donc, l'exercice de prévision de demande se fait publiquement à la Régie de l'énergie, puis, à chaque année, il y a une remise à jour. Donc, cette prévision-là a été déposée à la régie, approuvée par la Régie de l'énergie, et reflète, en effet, comme disait Mme Bouchard, le fait que, lorsqu'il y a des filières qui s'accroissent, les changements technologiques...

Le Président (M. Julien) : M. Rhéaume, je dois interrompre, ce bloc étant terminé. Je cède maintenant la parole au député de Jacques-Cartier. Vous disposez de 12 min 10 s.

M. Kelley : Merci beaucoup, M. le Président. Est-ce que vous êtes en mesure de donner nous une mise à jour sur les possibles projets de nouveaux barrages au Québec? Nous sommes rendus où exactement dans vos évaluations?

Mme Bouchard (Claudine) : Dans le 10 000 MW, une ponction importante était le rehaussement de puissance de nos groupes turbine-alternateur, faire plus avec ce qu'on a déjà. Donc, quand on a lancé le plan d'action, on parlait de 2 000 MW de plus en changeant nos turbines pour des modèles plus récents, plus performants, et aussi, avec les jumeaux numériques, être capables de piloter de façon beaucoup plus précise. La bonne nouvelle, c'est qu'avec le travail qu'on a fait avec nos manufacturiers on arrive à 2 400 MW juste en changeant nos groupes turbines-alternateurs. Quand je dis «juste», c'est pas mal plus complexe que ça, bien entendu, vous l'aurez compris, mais, néanmoins, donc, on arrive avec 2 400 MW, donc 400 MW de plus. Quand je parlais d'optionnalité, tout à l'heure, bien, ça fait partie de notre portefeuille, portefeuille d'options, portefeuille de mégawatts.

• (14 h 30) •

On avait aussi parlé, sur l'horizon du plan, d'une centrale à réserve pompée. Alors, je peux vous dire qu'on avance bien de ce côté-là. Je ne peux pas vous parler de l'endroit parce qu'on a toujours des discussions avec les communautés locales et autochtones, alors, en respect des discussions que nous avons avec eux, mais je peux vous dire qu'on est déjà à pied d'oeuvre au terrain pour évaluer les projets, et c'est prometteur, et c'est intéressant, et il y a des belles opportunités pour développer ce genre de nouvelle technologie là.

Au Québec, on n'a pas ça, des centrales à réserve pompée. Une réserve pompée, on prend l'eau à la pointe le matin pour produire l'énergie pendant la journée; pendant le creux, on va prendre de l'énergie pour repomper l'eau en haut pour que, le soir, on soit capables de redémarrer la centrale pour produire de l'énergie. Donc, ça, ça va être un nouveau concept hydroélectricité. L'avantage de ça, c'est que l'empreinte environnementale est beaucoup moins grande, il n'y a pas d'inondation de territoire, et donc, vraiment, on utilise un canal un peu fermé, si on veut. Donc, en conséquence, c'est vraiment les deux éléments d'hydroélectricité sur lesquels on travaille de façon plus active actuellement.

M. Kelley : Merci beaucoup. Est-ce que c'est possible d'avoir un échéancier puis peut-être aussi une mise à jour sur les discussions avec des communautés autochtones et des communautés locales? Est-ce que ça avance bien? Est-ce qu'il y a quelque chose... je sais que vous êtes à côté de le ministre, mais une demande spécifique peut-être aussi pour le côté gouvernemental d'aider dans les relations, négociations avec les communautés autochtones concernées par les possibles projets? Je pense qu'on parle un peu dans la Côte-Nord. Alors...

Mme Bouchard (Claudine) : Oui, bien, écoutez, on a des discussions avec plusieurs communautés autochtones partout, sur le territoire du Québec, à des niveaux d'avancement différents, sur des opportunités différentes, avec des groupes qui sont complètement différents. Vous le savez, au Québec, chaque communauté est indépendante et chaque communauté à un profil différent, autant social, culturel, même de langue.

Alors, pour nous, en respect des discussions actuellement, je vais m'arrêter là, mais vous dire que ça progresse bien. Déjà, qu'on puisse créer ces relations de confiance là avec les communautés autochtones et déjà d'avancer à certains endroits... Les meilleurs exemples de ça, c'est ce qu'on a fait du côté du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie avec les Micmacs, notamment, hein? Donc, on a plus de 6 000 MW de potentiel d'éolien de ce côté-là. On a aussi, avec les Innus de Mashteuiatsh, un peu plus de potentiel, 3 000 MW. Et on a, du côté d'Essipit aussi... Évidemment avec les MRC, là, je m'en voudrais de ne pas nommer les MRC et l'Alliance de l'énergie de l'Est aussi, qui sont des partenaires. Mais, en ce qui concerne les communautés autochtones, donc, on a déjà des partenariats pour lesquels on est actifs, pour lesquels on est au terrain à trouver les meilleurs projets à faire en partenariat avec ces communautés-là. Donc, on est au terrain pour prendre des mesures, pour évaluer quels sont les potentiels, comment on pourrait développer ce projet-là. Alors, je pense que ça témoigne de l'avancement et du sérieux qu'on a mis dans notre réconciliation économique avec les communautés autochtones.

Un autre élément important aussi dont on parle dans la réconciliation économique, c'est l'autonomie économique des communautés. Et ça, bien, on est fiers de dire que notre politique d'approvisionnement auprès des communautés ou des entreprises autochtones fonctionne bien. 221 millions, jusqu'à présent, qu'on a dépensés. Souvenez-vous, on a l'intention de donner 1 milliard de contrats à des entreprises qui sont concurrentielles dans les communautés autochtones, et c'est ce qu'on fait.

Maintenant, on accompagne ces compagnies-là qui sont autochtones. On a même une entreprise, côté de Mashteuiatsh, qui vient d'être accréditée dans un créneau très, très stratégique pour Hydro-Québec. Alors, pour nous, ça, c'est des beaux succès pour témoigner de l'importance de cette stratégie de réconciliation là économique avec les communautés autochtones, mais partout au Québec.

M. Kelley : Merci beaucoup. Alors, je comprends, pour un échéancier, là, on avance à le rythme qui est nécessaire. Bien, merci pour les réponses.

Je veux poser des autres questions sur le plan 2035. On a eu des discussions en Chambre, mais c'est des questions de contrôle des coûts. Vous n'êtes pas toute seule sur le planète présentement de gérer... oui, l'augmentation dans le prix de tout, c'est une réalité, mais j'ai vu quand même avec les lignes de transmission, c'était dans le document que vous avez fourni pour nous, les élus, que, quand même, la ligne de transport de Hertel à New York, on a eu des dépassements de coûts pas mal importants. Et, dans le document, on soulève le réalité de COVID, on soulève le réalité de la guerre en Ukraine, juste le fait qu'avec les tarifs, etc., tout a augmenté. Ça, c'est juste pour un projet. Alors, sur l'ensemble... Et je sais que, récemment, vous avez annoncé une approche sur l'éolienne de faire des... excuse-moi, pas des demandes, mais aller chercher des commandes en blocs.

Mais, bref, quelles sont les autres mesures que vous êtes capables de mise en place pour s'assurer qu'il y a un contrôle des coûts et on ne dépasse pas cet objectif de 200 millions de dollars, Mme Bouchard?

Mme Bouchard (Claudine) : Merci pour cette question. C'est une question qui me tient à coeur, vous l'aurez compris. Hydro-Québec a été très stratégique dans son positionnement avec les grands manufacturiers. On a fait des contrats stratégiques de partage de marché avec des grands manufacturiers qui sont protégés, qui sont exclus de la Loi sur les contrats internationaux, et ça, ça nous permet d'être bien positionnés. Alors, dans certains cas, on a la clause du meilleur client. Donc, à livre ouvert, les manufacturiers sont obligés de nous montrer qu'on est le meilleur client, parce que nous, on a une relation de long terme avec ces manufacturiers-là. Pendant longtemps, Hydro-Québec a été le plus grand client d'Hitachi, pour nommer celui-là. Il y en a plein d'autres où c'est la même chose. Aujourd'hui, le monde a changé, bien entendu, mais cette relation durable là dans le temps, ces revenus pérennes dans le temps a permis de tisser cette relation-là. La reconnaissance technique d'Hydro-Québec comme client également nous a amenés à avoir ces relations stratégiques là avec nos manufacturiers, ce qui nous permet de se prémunir contre des variations de volatilité des marchés.

Maintenant, évidemment, il y a des coûts des matériaux qui augmentent. Alors, ça aussi, on suit ça de très près. On fait... On réserve des plages de fabrication plus tôt dans le processus qu'on le faisait auparavant, ce qui nous garantit quand même un accès à des prix intéressants, parce qu'on veut faire le plan pour le meilleur coût et optimiser les coûts avec les Québécois.

Mais on ne s'arrête pas là. À l'interne... à l'interne aussi, on fait beaucoup de choses pour réduire les coûts de projet. Alors, on est beaucoup dans la standardisation. Alors, avant, chaque poste était différent, aujourd'hui, on y va un peu à la Tim Hortons, tous les magasins sont pareils. Bien, nous, c'est ce qu'on est en train de faire aussi, de déployer des mécanismes de standardisation de construction à l'extérieur des chantiers pour réduire les coûts de tout ce qu'on va construire comme infrastructure.

Alors donc, c'est sur plusieurs leviers qu'on s'assure du contrôle des coûts. Et on a des équipes d'approvisionnement stratégique qui sont vraiment au coeur de ces discussions-là. Et, vous le savez, on a nos propres ingénieurs à l'interne qui travaillent justement avec les gens d'approvisionnement pour s'assurer qu'on tire notre épingle du jeu malgré la volatilité des marchés de chaîne d'approvisionnement internationale.

M. Kelley : Merci beaucoup, Mme Bouchard. Puis je sais aussi que des chocs mondiaux, ce n'est pas des choses que vous êtes capables de contrôler, mais est-ce qu'il y a un peu, de flexibilité dans votre plan aussi, que, si jamais c'est juste impossible nécessairement... dans votre budget, comme de rester dans votre budget, que, si ça coûte trop cher à un certain moment, d'acheter une certaine... si c'est des paires des... des pales ou, quand même, des tours, quoi que ce soit, que vous êtes capables de réduire des commandes, ajuster ailleurs?

C'est juste aussi, je sais qu'on a... on aime parler de qu'est-ce qui est écrit noir sur blanc dans le plan, mais la capacité d'être flexible, est-ce que c'est une partie de votre approche?

Mme Bouchard (Claudine) : On a toute la flexibilité nécessaire, mais, à terme, on doit mettre en service 10 000 MW au meilleur coût, avec le plus de fiabilité et de sécurité énergétique. Alors, quand je parlais tantôt du portefeuille d'optionnalités, c'est la même chose, mais les projets doivent arriver à temps et au meilleur coût. C'est de cette façon-là qu'on travaille.

Et on fait aussi jouer... Je vais le dire comme ça, ce n'est peut-être pas le bon terme, mais on fait jouer la compétition. On vient de le faire dans l'éolien, hein, on vient d'aller en appel d'offres pour aller chercher les meilleurs mégawatts à meilleur coût. On le fait pour se trouver un partenaire aussi pour développer notre grande stratégie de projets structurants éoliens pour aller chercher des partenaires qui ont une prévisibilité. Quand je rencontre des entrepreneurs puis des manufacturiers, ce qu'ils veulent, c'est de la prévisibilité. Alors, quand on s'engage sur le long terme avec eux, on bénéficie de meilleurs prix. Alors, ce qu'on est en train de faire dans l'éolien, de garantir des mégawatts à des manufacturiers ou des turbiniers, ça nous permet de se garantir à nous cette flexibilité-là à laquelle vous faites référence.

Alors, c'est vraiment quelque chose qui va nous permettre de grandir, mais, qui plus est, on veut aussi avoir des retombées économiques au Québec. Et ça, ça nous est cher. Et ça, on y travaille, je dirais, ardemment pour s'assurer que ce plan-là se fasse au meilleur coût pour les Québécois, mais non seulement ça, qu'il serve aussi de tremplin pour nos entreprises au Québec. Et cette prévisibilité permet aux entreprises de pouvoir investir dans leurs usines — on a plusieurs cas qui ont été annoncés dans les dernières semaines — investir dans leurs usines et non seulement devenir fournisseur d'Hydro-Québec, mais devenir fournisseur pour d'autres utilités ailleurs dans le monde. Alors, ça, c'est vraiment quelque chose qui va nous permettre de grandir comme Québec, autant dans l'économie que dans le secteur énergétique.

M. Kelley : Merci. Et est-ce que vous avez remarqué une augmentation de pression sur le marché de tous les équipements d'électricité avec l'arrivée, oui, de l'intelligence artificielle, mais les nouveaux joueurs? Soudainement, Google, OpenAI deviennent des producteurs d'électricité et sont aussi dans la distribution. Et ça, c'est en Amérique du Nord, mais on sait que ça répète un petit peu sur la planète. Alors, est-ce que vous avez remarqué ça, que, soudainement, vous avez plus de compétition pour les mêmes pièces? Et je sais que vous êtes un grand joueur aussi, mais est-ce que ça... Est-ce que ça, c'est un défi pour Hydro-Québec?

• (14 h 40) •

Mme Bouchard (Claudine) : C'est une excellente question. Écoutez, la réponse à ça, c'est ce que je disais tout à l'heure. La relation stratégique de confiance et économiquement rentable qu'on a établie avec nos grands fournisseurs nous amène aujourd'hui à avoir ce lien-là et à avoir, encore une fois, des clauses de meilleur client dans les contrats.

Mais, oui, on est... on est en compétition avec Google. Pas plus tard qu'il y a un mois, j'étais avec un fournisseur, que je ne vais pas nommer, qui me disait que Google ou un autre... Je ne veux pas nommer juste Google, mais un autre des grands, lui offrait 30 % de plus que ce que moi, je payais pour qu'il prenne la plage de fabrication que moi, j'ai réservée puis qu'il donne à ce grand joueur là. Mais, compte tenu de la relation d'affaires à livre ouvert, bien, ce n'est pas possible pour ce manufacturier-là de changer la séquence.

Alors, c'est un peu comme ça, on s'est protégés contre ce genre de démarche là parce qu'on n'est plus sur notre île. Pendant des années, Hydro-Québec a été sur son île, et tous les fournisseurs venaient nous voir pour faire affaire avec nous, parce qu'on est évolués et sophistiqués et on paie rubis sur l'ongle.

Le Président (M. Julien) : Merci. Merci. Je dois vous interrompre. Désolé. Ce bloc d'échange étant terminé, je cède maintenant la parole au député de Maurice-Richard, vous avez... disposez de 12 min 10 s.

M. Bouazzi : Merci, M. le Président. À mon tour de vous féliciter de vive voix au micro pour votre assignation, puisqu'on n'a pas eu la chance de vous voir avant.

Je vais peut-être d'abord commencer sur la question des objectifs de baisses de gaz à effet de serre. Dans votre plan, il y avait marqué, donc, dans... jusqu'à 2035, que 25 % de la nouvelle énergie servirait à la nouvelle économie et 75 % à décarboner. M. Fitzgibbon, avant de quitter, a distribué à peu près 2 500 MW à des industries. Quel pourcentage de cette distribution était pour baisser les gaz à effet de serre?

Mme Bouchard (Claudine) : ...je vais passer la parole après, Dave, mais je veux juste qu'on prenne peut-être un pas de recul, OK? La décarbonation et le développement économique ne sont pas mutuellement exclusifs. Une entreprise qui ait aujourd'hui un procédé de fabrication au mazout, dont les équipements viennent à pérennité, c'est-à-dire qu'il faut les moderniser, quand elle se modernise, elle passe du mazout à l'électrique. En faisant ça, bien, évidemment, elle vient décarboner. Mais non seulement ça, elle augmente sa productivité, parce qu'elle a des nouvelles machines automatisées, donc elle augmente grandement sa productivité, peut créer plus d'emplois, peut créer plus de retombées économiques locales.

Alors, c'est pour ça qu'il n'y a pas de mutualité... il y a... En fait, il y a une mutualité entre les deux.

M. Bouazzi : Bien, en tout...

Mme Bouchard (Claudine) : Donc, c'est difficile vraiment de qualifier, de caractériser : Est-ce que c'est juste du développement économique? Un exemple de ça, c'est Les Forges de Sorel. On est avec eux, c'est un projet, donc, avec Les Forges de Sorel, où ils changent exactement ça, des équipements au mazout pour des équipements électriques. Dans quelle catégorie on les met? Dans les deux. Alors, le 75-25, c'était plus une tendance vers laquelle on voulait migrer. Maintenant, c'est sur l'horizon 2035, ce n'est pas à chaque année qu'on comptabilise ça. C'était une vision pour l'horizon du plan de 2035.

M. Bouazzi : Bien, en tout respect, Mme la PDG, remplacer du mazout par l'électricité, c'est tout à fait de la décarbonation. C'est clair. Ça fait que celui-là, par exemple, on le met au complet sur la décarbonation. Vous avez décidé — en fait, vous en collaboration avec le gouvernement en place — d'investir 200 milliards de dollars avec comme principal argument la transition énergétique pour, à terme, atteindre la carboneutralité en 2050. Est-ce... Vous êtes en train de me dire qu'il n'y a aucun... aucune métrique à l'intérieur?

Donc, donc, ma question, elle est claire, sur les 2 500 MW que M. Fitzgibbon a donnés, pour la majorité à des multinationales étrangères, donc, ce n'était pas pour décarboner, puisqu'elles n'étaient pas là, bon. Quel pourcentage était pour... Parce que c'est déjà plus que 25 %, là, tu sais, on est déjà à 30 % de 19 TWh, à terme, sur les 60 TWh qu'on devrait produire de plus ou, en tout cas, dégager d'ici 2035. Quel pourcentage sert à baisser les gaz à effet de serre?

Mme Bouchard (Claudine) : Je reviens à ce que je disais tout à l'heure, c'est... le 75-25, c'est sur l'horizon 2035. Et, quand on regarde, on a environ 7 100 MW de projets de décarbonation qui vont s'inscrire sur l'horizon 2035.

Maintenant, si on fait la comptabilité annuelle de ce qui est alloué comme mégawatts, de toute évidence, on ne pourra pas tendre à chaque année 75-25, parce que l'objectif est sur le long terme.

La chose, par ailleurs, la plus importante, c'est que notre énergie, c'est l'avantage concurrentiel du Québec... notre énergie renouvelable à bas coût. Et ça, il ne faut pas perdre ça, il faut s'assurer de créer le maximum de richesse avec ça. Et Hydro-Québec, avec le gouvernement, s'assure, par exemple, d'augmenter les tarifs pour certains usages pour créer encore plus de richesse pour le Québec, comme on l'a fait pour le centre de données et la cryptomonnaie.

M. Bouazzi : Ça, on est d'accord. En tout... D'accord. Donc, vous avez dit qu'il y a des métriques, parce que, juste qu'on se mette d'accord, moi, je suis arrivé, et il y avait une PDG avant vous qui disait : Nous ne devons pas devenir le Dollarama des multinationales étrangères. Elle a quitté ou elle s'est fait quitter, au choix, là. Ensuite, il y a eu un autre PDG, qui, au moment où le ministre Fitzgibbon a quitté, il est venu au même micro, ici, en commission, pour nous dire : Vraiment, on n'a pas été bons, en fin de compte, on aurait dû prioriser un minimum les compagnies ici pour décarboner les compagnies ici.

Je ne sais pas avec lequel des deux PDG vous êtes en accord ou en désaccord, mais là ce que vous dites, ce n'est en accord avec aucun des deux, là. Moi, je vous demande, on a décidé d'investir 200 milliards de dollars, 200 milliards de dollars, c'est-à-dire que... plus que le budget du Québec annuel avec une courbe... On n'a toujours pas le plan, parce que le ministre ici présent ne nous... ne donne pas le PGIRE, qui est censé, justement, nous donner comment ça évolue. Malheureusement, on a juste vous.

Ça fait que moi, j'ai une question claire. Vous dites qu'il y a une métrique. On a distribué... Je ne vous dis pas de le dire année après année. Là, on a distribué 2 500 MW. Ça, c'est plus du tiers de ce qu'on a... censé dégager, les 8 000 à 9 000 MW d'ici 2035, ce n'est pas année par année, là. Ça, c'est plus du tiers. Donc, de cette quantité-là, quel pourcentage sert à décarboner et quel pourcentage ne sert pas à décarboner?

Mme Bouchard (Claudine) : La plus grande décarbonation... Là, vous parlez d'une partie de l'équation. La plus grande décarbonation va venir de l'électrification des bâtiments et des résidences, OK? Alors, dans les mégawatts alloués, vous ne faites pas référence à cette partie-là. Donc, l'électrification du chauffage, nommément, va permettre de réduire les gaz à effet de serre. Et ça, ça ne fait pas partie des projets auxquels vous réferez de façon importante.

Les véhicules électriques aussi. Donc, les véhicules électriques, c'est probablement la source la plus importante de croissance pour la décarbonation. Aujourd'hui, on a 450 000 véhicules électriques, on parle de 300 MW, à l'horizon 2035, on parle de 2 millions. Si vous faites le calcul, c'est une hausse d'autour de 4 000 MW juste pour l'électrification des transports. Alors, ça, il faut aussi considérer.

Alors, ce n'est pas juste des projets industriels qui vont permettre de décarboner, mais beaucoup cette électrification-là des usages aujourd'hui utilisés par des énergies fossiles.

M. Bouazzi : Le problème, c'est qu'il y a un problème, en tout respect, de crédibilité, là. Nous, on dit qu'on va investir 200 milliards pour arriver à 9 000 MW de nouvelle électricité. On en a déjà distribué 2 500. Ce n'est pas les véhicules électriques. Ce qu'on a distribué comme 2 500 MW, c'est principalement de la nouvelle industrie, à moins que vous me disiez le contraire, c'est principalement de la nouvelle industrie qui dépasse déjà le fameux 25 %.

Maintenant, vous parlez des véhicules électriques. C'est sûr qu'on est très loin de 2 500 MW jusqu'à aujourd'hui, peut-être même très loin du 2 000, peut-être même... Vous avez parlé de 300... L'ordre de grandeur et quand même... C'est-à-dire qu'on a déjà distribué les 2 500 MW qui sont supérieurs aux 25 %. Et, en fin de compte, on n'a pas mis grand-chose, d'un point de vue comparable par rapport à l'ordre de grandeur dans la décarbonation.

J'ai juste... Je vais continuer là-dessus parce que le premier ministre du Québec est sorti, il y a... en septembre 2025, pour nous dire : Maintenant, la nouvelle affaire, c'est les centres de données. Est-ce que les centres de données participent à décarboner le Québec? Parce que c'est en plus des 2 500 MW.

Mme Bouchard (Claudine) : Bien, eux... Les centres de données, là, premièrement, pour nous, les centres de données, on veut qu'ils créent de la richesse durable au Québec. C'est pour ça qu'on a déposé un nouveau tarif, pour les centres de données et pour la cryptomonnaie, qui vient tenir compte de la valeur de notre énergie renouvelable. Donc, ça, pour moi, c'est crucial.

Deuxièmement, les centres de données vont être dans le développement économique. Ce n'est pas de la décarbonation parce que ça n'existe pas, il n'y a pas d'autre technologie, actuellement, que l'électricité pour être capable d'opérer des centres de données. Donc, on peut récupérer de la chaleur, tout ça, il y a moyen d'optimiser vraiment la consommation électrique, mais la base du fonctionnement d'un centre de données, c'est l'électricité. Donc, ce serait dans le 25 % de développement, mais je réitère ce que je disais tantôt, le 75-25, c'est sur l'horizon 2035. Et actuellement la prévision de demande qu'on a, c'est encore aligné sur ce 75-25 là, au-delà des projets, là, auxquels vous faites référence.

M. Bouazzi : Donc, vous êtes en train de dire qu'on n'a pas encore dépassé le 25 %.

• (14 h 50) •

Mme Bouchard (Claudine) : Si on regarde sur l'horizon 2035.

M. Bouazzi : Oui. Si on regarde...

Mme Bouchard (Claudine) : Toujours. Toujours.

M. Bouazzi : Parce que 2 500 mégawatts, c'est plus que 25 %, Mme la PDG, ça fait que ce qu'on dit... À date, je n'ai pas eu un seul chiffre...

Mme Bouchard (Claudine) : Bien, 10 000 mégawatts, 2 500. Puis, comme je vous dis, ce n'est pas mutuellement exclusif, dans le 2 500...

M. Bouazzi : Bien, 2 500 divisés par 8 000 à 9 000, qui est dans votre projet, c'est 31 %, exactement, qui est supérieur à 25 %.

Mme Bouchard (Claudine) : 10 000 au total. On met 10 000 mégawatts en service, effectifs.

M. Bouazzi : Exact.

Mme Bouchard (Claudine) : Donc, 25 % c'est 2 500, mais, dans ce 2 500 là, comme on disait tout à l'heure, ce n'est pas mutuellement exclusif. Alors, des projets vont cocher dans deux cases, la décarbonation et le développement économique, comme Les Forges de Sorel, auxquelles je réfèrais tout à l'heure, comme Hitachi, par exemple. Hitachi va agrandir son usine pour nous fournir de l'énergie. Bien, ça, ça permet de décarboner le Québec. Plus j'ai d'équipement électrique, plus je suis capable de bâtir de la capacité de transit et d'alimenter des clients en énergie renouvelable. Alors, tout ça, c'est un peu comme une boucle, on ne peut pas prendre un seul morceau du cercle. Il faut prendre l'entière avec la perspective globale de 2035.

M. Bouazzi : Le problème, Mme la PDG, c'est qu'à date, vous ne m'avez donné aucun pourcentage, c'est-à-dire, du 2 500 mégawatts. C'est quoi? C'est 80 % qui décarbone? 20 % qui décarbone? Parce qu'on ne peut pas juste dire qu'on utilise 75 % pour décarboner, 25 % pour la nouvelle économie sans avoir la moindre métrique à présenter aux Québécoises et Québécois, là. Le 200 milliards, là, ce n'est ni de la poche du ministre ni de la vôtre, c'est, en gros, notre capital commun, là.

Je veux dire, moi, je ne sais pas, là, je vais puiser... je vais puiser dans mes... l'Ordre des ingénieurs m'a dit de ne plus dire que j'étais ingénieur, donc dans ma formation d'ingénieur — et je les salue, hein, je les aime beaucoup — et aussi dans le fait que j'ai été vice-président adjoint à la banque canadienne de développement, je veux dire, sérieusement, là, quelqu'un qui vient nous dire : Voici ma vision sur 10 ans, je vais dépenser... pas 200 milliards, parce que ce n'était pas cet ordre de grandeur là à la BDC, je vais mettre 25 % pour la nouvelle économie et 75 % pour décarboner et, au bout de deux ans, est incapable de me donner la moindre métrique sur le pourcentage, vous comprenez qu'il y a un problème, là.

Mme Bouchard (Claudine) : Je vais demander Dave qu'est-ce que...

M. Rhéaume (Dave) : En tout respect, et en tout respect pour l'ancien ministre Fitzgibbon, ce que... vous nous demandez de suivre ses annonces ou ses octrois. Ce qu'on vous répond, c'est : Il y a une prévision de demandes publique débattue à chaque année par des intervenants représentants de l'industrie, des groupes de clientèles, des petites, des grandes entreprises qui se prononcent sur cette prévision-là.

Lorsqu'un bloc de mégawatts est octroyé, ça ne veut pas dire qu'il se matérialise, ça veut simplement dire : C'est un projet que, si jamais il devait voir le jour, aurait accès à son énergie. Donc, ce qu'on vous dit, c'est : Sur l'horizon 2035, la prévision de demandes qu'on fait encore aujourd'hui, malgré les octrois, elle reflète le 25-75 qu'on annonce depuis le début, on est en cohérence. Et ça, c'est ce qu'on traque.

Vous parlez de comment on le suit. Nous, on s'assure, puis on est transparent à la régie, c'est des débats qui sont publics, pour montrer d'où va venir la croissance. Véhicules électriques d'abord et avant tout, électrification dans le transport, grandes entreprises. Les centres de données, c'est de la croissance, ça compte dans le 25 %, et, si vous regardez la répartition, on est sur nos objectifs de 25-75.

M. Bouazzi : Bécancour au complet...

Une voix : ...

M. Bouazzi : Bécancour au complet compte dans le 25 %, on est d'accord?

M. Rhéaume (Dave) : Comme l'a dit la PDG, ce n'est jamais au complet. Dans un projet d'investissement, si c'est une toute nouvelle usine, oui, vous avez raison, c'est de la croissance. Mais il y a beaucoup d'entreprises existantes qui se font octroyer des blocs qui, souvent, profitent d'ajouter une ligne pour aussi convertir des équipements du fossile vers le renouvelable.

M. Bouazzi : Bien, pour l'instant à Bécancour, on a surtout rajouté une conduite de gaz pour amener du gaz et chauffer des bâtiments. Bon, je vais garder les quelques secondes qui me restent pour le prochain bloc.

Le Président (M. Julien) : Merci. Ce bloc d'échanges étant terminé, je cède maintenant la parole au député de Jacques-Cartier. Vous disposez de 12 min 10 s.

M. Kelley : Merci beaucoup, M. le Président. Je veux revenir un petit peu sur le contrôle des coûts et parler de la rareté de la main-d'oeuvre parce que ça, c'est un coût additionnel dans le sens que, de plus en plus, on a des entreprises qui luttent pour le même bassin de travailleurs, bien, le prix, pour le travailleur, augmente. Une bonne chose pour les travailleurs du Québec, mais quand même un défi. Alors, je ne sais pas, Mme Bouchard, si vous pouvez... Donnez-nous une mise à jour sur comment vont le recrutement des travailleurs pour Hydro-Québec.

Mme Bouchard (Claudine) : Merci. Merci pour la question. Hydro-Québec était, évidemment, au coeur de ce débat-là, et mon collègue, ici, qui était à l'Éducation à l'époque... nous avons fait une entente entre Hydro-Québec et le ministère de l'Éducation pour accélérer le nombre de diplômés dans certains métiers stratégiques pour ce que

nous avons à accomplir, donc bâtir des infrastructures. Donc, il y avait, du côté d'Hydro-Québec, deux métiers stratégiques, soit les monteurs de ligne et les électriciens. Donc, Hydro-Québec a accepté d'ajouter 100 millions de dollars au ministère de l'Éducation pour ouvrir des cohortes supplémentaires dans les écoles de diplôme d'études professionnelles. Si bien que, cette année, on a 220 électriciens de plus que la moyenne des 1 500 électriciens qui sont formés par les DEP. Alors, ça, ça nous fait plaisir parce que ça crée de la main-d'oeuvre disponible, et donc ça crée ce bassin de recrutement là nécessaire pour nos entrepreneurs.

Deuxième chose, les monteurs de ligne, on a investi 12 millions du côté du centre professionnel de montage de lignes du côté de Chibougamau pour, encore là, ajouter des cohortes de formation, des monteurs. Et on veut aussi concentrer ce centre-là pour faire de l'inclusion, donc on veut inclure des cohortes de Premières Nations, donc, à former en termes de monteur de lignes. Donc, de ce côté-là aussi s'ajoute une centaine de diplômés par année. Donc, c'est comme ça qu'on ajoute de la main-d'oeuvre.

Et, du côté du ministère de l'Éducation, il y avait d'autres métiers qui étaient stratégiques, donc le 150 millions du ministère était pour accélérer des cohortes de charpentiers-menuisiers, de grutiers et de ceux aussi qui manipulent la dynamite, on a besoin d'eux aussi. Donc, ce ne sont que des exemples, mais on accélère le nombre de diplômés annuels, donc on augmente le nombre de diplômés annuels pour être capables de faire ça.

Maintenant, encore une fois, une fois que cette main-d'oeuvre-là sort des écoles, il faut l'embaucher. C'est là où on est rendus dans notre plan. Donc, on travaille avec l'industrie de la construction, la CCQ, bien entendu, est un partenaire là-dedans, pour s'assurer que les entrepreneurs voudront bien grandir avec nous et profiteront des opportunités pour grandir leurs centres d'affaires et embaucher cette main-d'oeuvre-là pour, évidemment, obtenir des contrats chez Hydro-Québec. Alors, de ce côté-là, on travaille avec eux pour qu'il y ait des apprentis dans leurs... dans leurs profils d'emploi, dans leurs profils d'employés.

Et il y a le gouvernement fédéral aussi qui a annoncé un programme pour faciliter ce troisième homme ou cette troisième personne là au sein des équipes, pour avoir vraiment toujours des gens en développement dans chacune des équipes. Donc, ça, on va regarder ça, évidemment, nos partenaires du gouvernement et le CCQ, pour s'assurer de pouvoir tirer notre épingle du jeu dans cette perspective-là avec nos entrepreneurs, parce que c'est eux, au bout du compte, qui embauchent cette main-d'oeuvre-là.

M. Kelley : Merci beaucoup. Et ça, c'est toutes des bonnes nouvelles puis des bonnes mesures qui sont mises en place.

M. Drainville : Des bonnes annonces, hein?

M. Kelley : Bien oui, oui. Moi, je crois que, si on offre à des jeunes Québécoises l'opportunité d'être formés pour travailler avec Hydro-Québec, notre grande fierté, c'est une bonne chose, M. le ministre. On est toujours capables de souligner des bonnes choses qui sont faites par le gouvernement et aussi souligner des choses qui va moins bien.

Mme Bouchard (Claudine) : J'ajouterais à ce que je disais tout à l'heure : non seulement on veut créer plus de main-d'oeuvre, c'est très bien, mais on veut réduire l'empreinte de main-d'oeuvre sur nos chantiers par des robots, bien entendu, par de la préfabrication en usine. La standardisation, qui prend moins de temps au chantier, alors va réduire l'empreinte de main-d'oeuvre dont on a besoin. Donc, on travaille sur les deux fronts, vraiment, d'être capables d'en avoir plus, comme on en a besoin, mais réduire nos besoins en amont également, ce qui va permettre d'être à l'équilibre.

M. Kelley : Parfait. Et, peut-être... je sais que l'objectif, c'est environ 35 000 travailleurs par année, la moyenne. Alors, est-ce que nous sommes presque à cette moyenne?

Mme Bouchard (Claudine) : Oui, là, la courbe de croissance de la main-d'oeuvre arrive un peu plus tard, arrive autour de 2029, parce qu'aujourd'hui on est en préambule de nos projets. On fait beaucoup d'études environnementales, d'études techniques, on fait du design, on fait de l'ingénierie. Alors, les heures en ingénierie qu'on confie aux firmes d'ingénierie au Québec ont augmenté à peu près du tiers. Donc là, aujourd'hui, c'est là où on a augmenté. Donc, on a travaillé avec les firmes d'ingénierie pour se donner de la capacité de façon différente, avec de la flexibilité, de la reconnaissance d'expertises croisées également. Donc, ça, on l'a fait.

Puis là, dans quelques années, on va arriver sur les chantiers de construction où, là, on va être vraiment à la pointe, je dirais, des besoins de main-d'oeuvre. Donc, on a encore un peu de temps devant nous. C'est pour ça qu'on travaille d'arrache-pied avec toute l'industrie, pour s'assurer d'avoir ce dont on aura besoin pour accueillir, parce qu'il faut aussi accueillir ces gens-là. Ce n'est pas de les former, de les faire embaucher par les entrepreneurs, il faut aussi que, sur nos chantiers, on soit prêts à accueillir tous ces nouveaux-là. Alors, nous aussi, on est en mouvement de ce côté-là pour se créer cette force d'accueil là, et d'utiliser ces nouveaux talents là de façon optimale, et surtout pour la santé et sécurité des travailleurs sur nos chantiers.

• (15 heures) •

M. Kelley : Alors, vous êtes confiants que vous êtes capables d'atteindre votre objectif de 35 000 travailleurs par 2029, si je comprends bien?

Mme Bouchard (Claudine) : Oui. L'idéal, ça va peut-être être aussi de venir réduire le 35 000, parce que, si on met des robots, bien, peut-être, on en aura moins besoin. On le voit à des endroits dans le monde aujourd'hui où il y a la construction d'un pont en aluminium, un pont piétonnier, mais, quand même, à Amsterdam, qui s'est faite entièrement par de l'impression 3D, ce n'est pas rien. Alors, on suit ça de très, très près.

M. Kelley : Intéressant. Est-ce qu'il y a aussi peut-être des places où on peut réduire le fardeau administratif ou, quand même, réglementaire? Je veux juste donner un exemple, comme, est-ce que c'est nécessaire d'avoir une maîtresse électricienne s'assurer qu'un branchement des panneaux solaires sur un toit est nécessaire ou est-ce que ça peut être quelqu'un qui est dans apprentissage, et, après ça, le maître électricien fait une inspection? Il y a des petits gestes comme ça que... Vous savez que j'aime le solaire, je crois fortement dans l'énergie solaire, mais, quand même, est-ce qu'il y a une façon où on peut rendre votre vie plus facile, le côté, comme, législateur, d'enlever certaines barrières ou empêchements pour vos travailleurs d'aller... être plus flexibles, agiles sur le terrain?

Mme Bouchard (Claudine) : Je vous dirais que dans tout ce qu'on fait, il y a toujours moyen d'être plus agiles, mais, néanmoins, on travaille avec le ministère du Travail, parce que vous savez que la segmentation des métiers dans la construction, dont celle des électriciens, est encadrée par le Code du travail.

Alors, on travaille avec le ministère du Travail justement pour essayer de voir comment on est capables d'évoluer. Il y a déjà des gains qui ont été faits sur les emplois régionaux, les employés privilégiés qu'on est capables de bouger entre les régions de façon un peu plus facile. Donc, on a obtenu quand même, avec les dernières législations, une certaine flexibilité, mais on est toujours en discussion, autant avec nos collègues de la CCQ que le ministère du Travail, pour essayer de trouver les voies de passage pour donner de la flexibilité autant pour nous que... Dans ce cas-là, c'est nos clients qui installent les panneaux solaires.

Alors, comment on rend la vie plus facile à nos panneaux solaires? Vous savez, on vient de lancer un appel d'offres. En fait, on a lancé un appel d'offres l'année passée pour le 300 MW de solaire qui serait raccordé sur le réseau de distribution. L'objectif de ça, c'est, bien entendu, d'avoir 300 MW d'énergie le plus rapidement possible, mais c'est aussi de favoriser l'éclosion de cet écosystème-là qui n'existe pas encore beaucoup au Québec. Alors, qui va installer les panneaux solaires? Qui va pouvoir se spécialiser? Qui va offrir les meilleurs prix, les meilleurs coûts? Alors, on veut aussi favoriser la création de cet écosystème-là au Québec pour les entreprises du Québec et, bien entendu, pour nos clients.

M. Kelley : C'est des très, très bonnes nouvelles, puis vous pouvez compter sur nous. Si jamais il y a des modifications qui doivent... faites en termes des lois, on est prêts à faire notre part, parce que je pense que l'exemple... Comme en Australie, là, pour mettre des panneaux solaires sur un toit puis... comme le permis vient... tout arrive en même temps, le gars arrive, il installe, puis vous êtes branché sur le réseau, puis les chiffres, en Australie, ils sont superimpressionnants avec qu'est-ce qu'ils ont fait avec l'énergie solaire, mais ce n'est pas juste en Australie. On peut regarder Texas, Californie, ces juridictions-là avancent rapidement.

Et je veux reviens... On a posé... Excuse-moi, c'était dans le cahier de la troisième opposition, ils ont posé une question sur les batteries, et je ne parle pas... mais c'est des batteries stationnaires, des parcs de batteries. On voit que ce marché a pris de l'ampleur partout sur la planète. C'est sûr, ce n'est pas pour produire l'électricité, mais de capter la puissance et, quand même, d'essayer... régler des réseaux de diffusion. C'est superfascinant, ce qui se passe sur la planète.

Alors, Hydro-Québec, je comprends, nous avons des barrages. Ça, c'est une forme de batterie, mais, quand même, on peut capter du puissance qui n'est pas utilisée dans les batteries d'un barrage, des parcs solaires, des éoliennes. En tout cas, les possibilités sont très intéressantes. Je vois qu'en Ontario ils ont annoncé le plus grand parc de batteries au Canada. Hydro-Québec est où exactement? Vos évaluations sont quoi?

Mme Bouchard (Claudine) : Deux choses. La première, évidemment, sur l'horizon du plan d'action 2035, on avait indiqué qu'on allait regarder la possibilité d'intégrer des batteries sur le réseau. Maintenant, il faut comprendre la différence entre le réseau de l'Ontario, de production, j'entends, et la capacité de production au Québec. Nous, nos batteries, comme vous l'avez dit, sont derrière nos barrages, donc dans nos réservoirs. En Ontario, ils produisent... thermique, du nucléaire. Donc, eux, les centrales, ils vivent toujours à plein régime.

Alors, au moment où ils vivent à plein régime, et il y a un creux dans la demande, qu'est-ce qu'ils font avec l'excédent? Bien, c'est gratuit, pour eux, de mettre ça dans des batteries. Nous, on n'a pas ce défi-là supplémentaire. On voit plus une opportunité, de dire : Plutôt que d'avoir des creux où on charge des batteries, tout simplement, on arrête nos groupes turbine-alternateur et on garde de l'eau dans nos grandes batteries, qui sont nos réservoirs.

Par ailleurs, évidemment, plus on va ajouter de l'intermittent comme de l'éolien et du solaire... Donc, on a... Notre intention, c'est d'ajouter jusqu'à 3 000 MW de solaire sur le réseau éventuellement sur l'horizon du plan. Alors, ça, le couplage solaire-batterie, devient extrêmement intéressant. Donc, c'est ce qu'on est à regarder, comment on intègre ça. Il y a beaucoup, je dirais, d'évolution, dans les batteries, en termes de technologie, en termes de coût, mais surtout en termes d'intégration sur le réseau. Donc, de ce côté-là, on est à regarder. Mais, si je reviens à mes centrales de réserve pompée, c'est un peu aussi comme une batterie.

Alors, au Québec, on a un vaste territoire où on peut se permettre d'exploiter le territoire. Est-ce qu'on a besoin de mettre des batteries nécessairement? C'est ce que les équipes techniques regardent. Je vous parle... On parlait tantôt de coût. C'est quoi, l'optimalité de la solution batterie? Est-ce que c'est une batterie chimique ou une

batterie naturelle en ayant une centrale à réserve pompée? Donc, c'est ce qu'on regarde dans les portefeuilles de projets et d'optionnalités.

M. Kelley : Je sais que, souvent, avec les centres de données, un des enjeux, c'est que le centre de données n'a besoin pas toute l'énergie nécessaire tout le temps, eux autres sont... ils utilisent l'énergie très intermittente, eux autres. De demander à eux autres d'avoir les batteries, est-ce que ça peut être une solution qui aide Hydro-Québec à bien gérer des centres de données en place d'avoir toujours un bloc d'énergie réservé de 350 MW, qu'il y a des batteries qui peuvent aider le centre de données de mieux... d'avoir une meilleure interaction avec le réseau d'Hydro-Québec?

Le Président (M. Julien) : En 20 secondes.

Mme Bouchard (Claudine) : Je vais laisser Dave répondre de façon plus précise à ça.

M. Rhéaume (Dave) : Donc, lorsque des nouveaux clients comme les centres de données viennent s'installer au Québec, on leur demande de déployer des solutions de gestion de pointe. Historiquement, au Québec, ça a beaucoup été des génératrices, mais, de plus en plus, les centres de données qui essaient d'avoir une empreinte la plus renouvelable possible déploient des projets de batteries. Donc, il y a des projets de centres de données qui sont en développement qui incluent des projets de batteries pour réduire l'impact.

Le Président (M. Julien) : Merci. Merci. Donc, ce bloc d'échange étant terminé, je cède maintenant la parole au député de Joliette. Vous disposez de 11 min 2 s.

M. St-Louis : Merci beaucoup, M. le Président. Bonjour, Mme Bouchard, M. le ministre. Salutations à l'équipe ministérielle et à l'équipe d'Hydro-Québec, chers collègues.

Mme Bouchard, on connaît tous puis on s'entend tous sur l'importance du développement énergétique dans l'essor économique du Québec. Le budget mentionne que le plan d'action 2035 d'Hydro exigera des investissements en capital de l'ordre de 135 à 160 milliards de dollars pour la période 2024-2035. Comme ce sont des sommes considérables, pour le bénéfice des gens qui nous écoutent, pourriez-vous revenir sur la nécessité et l'importance pour Hydro-Québec d'augmenter la capacité énergétique du Québec?

Mme Bouchard (Claudine) : Merci. Le plan d'action, donc, d'Hydro-Québec de 2035 prévoit d'abord la mesure la plus importante parce que c'est la plus économique et la plus verte, c'est-à-dire l'efficacité énergétique. Donc, je pense que ça, c'est important. Il y a à peu près le cinquième du plan d'action qui est de l'efficacité énergétique. Hydro-Québec a l'ambition d'être la juridiction, en Amérique du Nord, la plus ambitieuse en termes d'efficacité énergétique.

Alors, sur l'horizon du plan, on parle d'un investissement de 10 milliards de dollars. Donc, ça, c'est 1 milliard de dollars par année pour que nos clients réduisent la consommation de notre produit, et tout autant puissent réduire leur facture, et, dans certains cas, bien, ajoutent à la productivité et à leur espace concurrentiel mondial.

Donc, ça, je vous dirais, c'est le plus important, parce que l'électron le plus vert, c'est celui qu'on ne consomme pas. Donc, ça, c'est... Notre ressource, elle est précieuse. C'est l'avantage du Québec, hein, d'avoir développé ces grands barrages là. Alors, on veut s'assurer de tirer le maximum de ça en invoquant des comportements responsables de consommation responsable en réduisant, donc, la consommation par l'efficacité énergétique.

Ensuite, on a dit qu'on voulait faire plus avec ce qu'on a. On en a parlé tout à l'heure, donc, l'augmentation de puissance de nos groupes turbine-alternateur qui arrivaient à la fin de leur durée de vie utile. Donc, on devait les remplacer de toute mesure. Donc, en remplaçant ces équipements-là par des équipements plus performants, on arrive à générer jusqu'à 2 400 MW de plus.

Ensuite, on veut un mix énergétique plus varié au Québec. Donc, on veut ajouter de l'éolien. La complémentarité entre l'énergie éolienne et l'énergie hydroélectrique, elle est parfaite, avec réservoirs, bien entendu, avec nos grands réservoirs. Donc, quand il vente, j'arrête mes groupes turbine-alternateur, puis, quand il ne vente pas, bien, je vais tout simplement... quand il vente... oui, c'est ça, quand il ne vente pas, bien, je vais redémarrer mes groupes turbine-alternateur.

Alors, c'est vraiment un... totalement, je dirais, cohérent l'un avec l'autre. Donc, ça, c'est un 10 000 MW d'éolien qu'on va ajouter, et, à ça, on en parlait tout à l'heure, on veut développer notre mixte énergétique en ajoutant de la nouvelle hydroélectrique avec des centrales à réserve pompée, et s'est ajouté à ça le solaire parce que le développement du solaire s'est accéléré partout dans le monde. Donc, la technologie... les prix ont diminué, et c'est une technologie qu'on est capables de déployer rapidement. Donc, ça, ça explique comment on arrive.

Maintenant, pourquoi on a besoin de ce 10 000 MW là, j'en parlais tout à l'heure, parce qu'il y a une croissance de la demande, au Québec, à laquelle on fait face. Cet hiver, il a fait froid, quand même, on a eu à plusieurs reprises des pointes de demande au-delà de 40 000 MW et on s'est approchés de 43 000 MW, qui est presque un record. Donc, la demande en électricité au Québec, elle augmente.

J'ajoute à ça, pendant qu'on se parle ici : Aujourd'hui, 50 % de l'énergie qui est consommée au Québec est de source fossile et, en grande partie, importée. Alors, de développer de l'énergie renouvelable ici, ça crée de la

richesse ici, pour le Québec, et ça nous permet, un, de faire de la décarbonation et, deux, d'assurer le développement économique du Québec.

• (15 h 10) •

Donc, le besoin est là. On le voit partout dans le monde. Les investissements en énergies renouvelables, en 2025 dans le monde entier, ont représenté 2 300 milliards US. C'est du jamais-vu. C'est le double des investissements qui ont été faits dans les énergies fossiles. Alors, la tendance de l'énergie renouvelable, elle est là, elle est bien là et elle demeure, et le Québec a un avantage concurrentiel qu'on a développé dans les 75 dernières années. Il ne faut pas se laisser distancier pour assurer la sécurité énergétique de nos Québécois et de nos clients, mais aussi pour assurer la décarbonation et le développement économique du Québec.

M. St-Louis : Merci beaucoup. Donc, je comprends que l'augmentation de la demande exige que ça se fasse maintenant et non pas plus tard.

Mme Bouchard (Claudine) : Clairement, oui, c'est les... On en parlait tout à l'heure. Donc, la prévision de la demande indique qu'en 2035 on va avoir besoin de 60 TWh, donc 10 MW de plus, pour suffire à la demande du Québec. Il y a une croissance naturelle. Si vous regardez les ménages, l'usage de l'électricité, l'électrification des transports, donc un gros, gros, gros, je dirais, pourcentage de cette demande-là vient de ça et aussi l'électrification des bâtiments, le chauffage, et l'électrification des procédés industriels, et la croissance économique.

M. St-Louis : Mon collègue de Jacques-Cartier parlait tout à l'heure, là, des 35 000 travailleurs, en moyenne, demandés par année. Vous avez parlé un peu de la possibilité de robotiser. J'espère que ce sera une mixitude puis qu'on aura beaucoup de Québécois qui travailleront chez Hydro-Québec. Êtes-vous en mesure de nous donner une petite idée des retombées économiques, des opportunités d'emploi pour nos régions?

Mme Bouchard (Claudine) : Écoutez, j'étais du côté du Saguenay pas plus tard que la semaine dernière. Je vous dirais que l'important, actuellement, pour nous, c'est de s'assurer que les entreprises du Québec voient le plan d'action comme un tremplin. On leur donne cette prévisibilité-là. Alors, ce qu'on dit, c'est : On va vous accompagner dans votre préparation pour investir dans votre talent, pour investir dans la machinerie, pour investir dans les équipements, pour être capables d'obtenir des contrats de ce 200 milliards de dollars là.

Juste pour le Saguenay—Lac-Saint-Jean, on a estimé que les investissements, sur les 10 prochaines années, vont être autour de 13 milliards, d'autant de contrats possibles pour les entreprises de la région. Je ne peux pas vous dire aujourd'hui exactement ce que ça représente en termes d'emploi régional, mais il ne faut pas oublier que ce n'est pas parce que les travaux ne se font pas au Saguenay—Lac-Saint-Jean qu'ils ne peuvent pas prendre des entrepreneurs du Saguenay—Lac-Saint-Jean pour aller travailler ailleurs. Prenez La Romaine. Un des fournisseurs importants sur le projet de La Romaine, c'était Fernand Gilbert, une entreprise du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Donc, ce qu'on veut, c'est aider toutes les entreprises du Québec à grandir, à embaucher de la main-d'oeuvre, à se préparer et à profiter du plan d'action pour, évidemment, pouvoir, je dirais, profiter des opportunités et aussi créer cette vitalité économique là partout en région, et c'est important, pour nous, de travailler avec les gens et les accompagner. Parfois, on a l'impression que c'est un peu lourd administrativement, faire affaire avec Hydro-Québec. Alors, on a des équipes en approvisionnement stratégique qui siègent sur des tables de maximisation des retombées économiques régionales où on va rencontrer les entrepreneurs. On leur explique, on leur présente les contrats qui vont venir dans les prochaines années pour qu'ils puissent se préparer non seulement avec les équipements, mais aussi d'un point de vue administratif à être prêts à venir déposer des offres sur nos appels d'offres.

Alors, c'est vraiment comme ça qu'on travaille. On accompagne les gens, on veut s'assurer de leur donner de la prévisibilité puis on les aide une fois qu'ils ont les contrats également.

M. St-Louis : Merci. Combien de temps, M. le Président?

Le Président (M. Julien) : Il vous reste 3 min 30 s.

M. St-Louis : Merci. Historiquement, le développement d'Hydro-Québec se faisait par l'hydroélectricité. Là, on voit l'appétit pour d'autres types d'énergie, vous en avez parlé tout à l'heure, le solaire, l'éolien. Moi, je pense notamment à l'Alliance de l'énergie de l'Est, qui est un beau projet qui... en fait, qui n'est pas un projet maintenant, qui est une réalisation en collaboration avec les municipalités et les Premières Nations. En tant qu'adjoint parlementaire au ministre responsable des Relations avec les Premières Nations, j'aimerais vous entendre sur ce que ça prend, c'est quoi... quels sont les ingrédients pour arriver à une telle alliance.

Mme Bouchard (Claudine) : Ça prend plusieurs ingrédients. Je vous dirais que le premier ingrédient qui me vient à l'esprit, c'est une relation de confiance pour être capables de bâtir ces partenariats-là, et ça, bien, ça prend du temps, ça prend des discussions, ça prend de l'ouverture et ça prend aussi de l'écoute.

Et donc c'est là-dessus qu'on peut grandir ensemble, et, quand on a des partenariats comme celui auquel vous réferez, donc, il y a, d'un côté, l'Alliance de l'Est, mais aussi, de l'autre côté, un autre partenaire, qui sont les Micmacs. Alors, comment on crée cette relation de confiance, là, tripartite? Alors, il faut bien se positionner, puis je laisserais peut-être la parole à Mathieu, parce que Mathieu est au coeur de ces discussions-là avec les autochtones. Alors, Mathieu, ce seraient quoi, les ingrédients, selon toi?

Le Président (M. Julien) : Est-ce qu'il y a consentement? S'il vous plaît, nom et titre.

M. Johnson (Mathieu) : Mathieu Johnson, vice-président principal, Partenariats et développement.

Je reviendrais sur les éléments que Claudine a mentionnés, c'est avant tout d'être dans une position d'écoute puis de ne pas présumer que chaque communauté et chaque partenariat va être la même recette, parce qu'on est dans des réalités qui sont différentes, dans des projets qui sont différents, et la capacité d'être créatifs avec ces différentes communautés là pour réfléchir des nouveaux modes de partenariat puis s'adapter en fonction de leurs réalités et leurs préoccupations est vraiment la clé du succès. Puis je dirais que, la relation de confiance qu'on bâtit, il faut tenir compte du point de départ aussi, parce que, pour plusieurs de ces communautés-là, il y a un avant, il y a un historique puis il faut prendre le temps d'en prendre conscience et de reconnaître cet historique-là pour partir cette nouvelle relation de confiance là sur des bonnes bases.

Donc, on est beaucoup dans... On dépasse la notion économique de partenariat au sens très commercial du terme. Il y a une dimension qui est très relationnelle, mais qui peut être très porteuse aussi, parce que le savoir local nous aide aussi à faire des meilleurs projets. Quand on conçoit des projets, on ne les conçoit pas dans notre cour ou dans notre localité, on les conçoit dans des régions qui sont des milieux d'accueil qui ne sont pas les nôtres, mais, quand on a accès aux utilisateurs du territoire, bien, ça nous permet de concevoir, d'adapter les projets pour en faire des bien meilleurs projets. Donc, voilà.

M. St-Louis : Merci. C'est de la musique à mes oreilles. J'espère, je nous souhaite tous d'autres exemples comme Alliance de l'énergie de l'Est. Alors, ce sera tout, M. le Président.

Le Président (M. Julien) : Merci. Donc, le bloc d'échange étant terminé, je cède maintenant la parole au député de Jacques-Cartier. Vous disposez de 12 min 10 s.

M. Kelley : Merci beaucoup, M. le Président. Mme Bouchard, j'ai une question. C'est un peu précis, mais c'est quelque chose que... J'étais référé, par le cahier des crédits, à le rapport annuel d'Hydro-Québec, puis je vous pose une... c'est sur les frais financiers, et je sais que vous êtes en train de prêter beaucoup d'argent pour les projets, mais j'ai vu qu'il y a eu une hausse de 248 millions de dollars d'une l'année à l'autre. Est-ce que ça, c'est un cas exceptionnel ou est-ce qu'Hydro-Québec est en train... Est-ce qu'il y a comme une autre ronde de levée de fonds qui s'en vient? Alors, c'est juste de bien comprendre ça dans toute cette discussion de contrôler des coûts. Il n'y a aucune personne ici qui aime payer des banques pour les prêts, mais je comprends que ça arrive dans la vie. Alors, peut-être juste de bien expliquer qu'est-ce qui se passe avec ça.

Mme Bouchard (Claudine) : Si vous le permettez, je vais vous donner un premier niveau de réponse puis ensuite je vais laisser mon chef de la finance répondre, mais la réponse à ça, c'est que nos investissements ont augmenté de l'ordre de 20 %. Alors, si les investissements augmentent, c'est un peu comme... Vous faites des rénovations ou vous ajoutez une annexe, vous ajoutez un garage à votre maison, votre maison prend de la valeur, mais vous devez financer. Alors, l'un est dans l'autre. C'est ce qui explique l'augmentation des frais financiers. Chose certaine, c'est quelque chose auquel on est extrêmement sensibles et qu'on suit de très, très près pour aller chercher les meilleures façons de financer notre plan d'action pour que ça coûte le moins cher.

Maxime, je ne sais pas si tu veux ajouter quelque chose?

Le Président (M. Julien) : Alors, oui, consentement?

M. Kelley : Oui, oui.

Le Président (M. Julien) : Nom et titre, s'il vous plaît.

M. Aucoin (Maxime) : Oui, bonjour. Donc, Maxime Aucoin, chef de... chef de la finance chez Hydro-Québec.

Donc, effectivement, comme Claudine le mentionnait, l'important, pour nous, c'est qu'il y ait une cohérence entre l'évolution de notre plan d'investissement, qui, effectivement, augmente... augmente de 20 % depuis un an, de 50 %, 60 % depuis deux, trois ans... que notre... Donc, nos investissements augmentent. Notre financement, naturellement, augmente en cohérence. Et donc les frais financiers, qui sont vraiment un dérivé du financement, augmentent. La bonne nouvelle, c'est que le financement qu'on fait est au... est au plus bas coût possible. Donc, aujourd'hui, on a la chance de pouvoir émettre des obligations d'Hydro-Québec qui sont adossées par le crédit de la province, et donc ça nous donne... procure une façon de développer notre plan d'investissement au moindre coût possible, là, d'un point de vue financier.

M. Kelley : Et est-ce que... M. Aucoin, est-ce que vous avez comme une projection de ça va être quoi exactement, des frais financiers? Vers la fin de tout... de l'argent que vous allez chercher sur les marchés, est-ce que vous avez en tête : Vers la fin, on va être obligés de payer... Comment je vais dire ça? Quand on a commencé le plan versus la fin, c'est quoi, les frais financiers des banques? Est-ce que vous avez une idée, une estimation de ça ou ça va évoluer avec chaque ronde de levée des sommes? Parce que, je comprends, les taux d'intérêt peuvent changer d'une année à l'autre.

M. Aucoin (Maxime) : Exactement. Donc, on fait des projections financières puis qu'on... qu'on remet au gouvernement, au ministère des Finances du Québec. Donc, dans nos projections financières, on voit l'évolution de nos revenus, l'évolution de nos investissements, et donc l'évolution du plan de financement, et, associé à ça, il y a l'évolution, là, des frais financiers. Tout ça est naturellement en cohérence, là.

• (15 h 20) •

Mme Bouchard (Claudine) : Il faut vraiment spécifier que l'évolution des frais financiers va être aussi corollaire avec l'évolution de nos revenus...

M. Kelley : Oui, oui, absolument.

Mme Bouchard (Claudine) : ...parce qu'on va emprunter pour mettre de la capacité en service qu'on va vendre à nos clients. Donc, tout ça est relié, dans notre plan financier, sur l'horizon du plan 2035.

M. Kelley : Puis je sais que, l'année passée, il y a eu une dégradation de la cote de crédit. Là, je sais que ça a changé d'un A à un A moins. Est-ce qu'il y a eu un changement cette année ou toute... et je sais que ce n'était pas... c'était lié avec les finances de le gouvernement du Québec, point, mais pas de changement cette année?

M. Aucoin (Maxime) : Non, non, pas de changement cette année, puis on n'a pas... on n'a pas eu d'impact.

M. Kelley : OK, excellent. Une autre question. Dans le cahier des crédits, nous avons posé une question 27 sur toute somme obtenue du ministère des Finances ou du gouvernement du Québec à titre de compensation pour le rabais d'électricité accordé au cours de l'exercice financier 2025-2026. Vous avez répondu : «Une somme de 222 millions de dollars a été comptabilisée par Hydro-Québec à titre de compensation pour le rabais d'électricité accordé pour l'exercice financier 2025-2026. Normalement, ce montant sera versé à Hydro-Québec en juin 2026.»

C'est peut-être plus une question pour le ministre, parce que, dans le cahier des crédits qu'on regarde, ça, c'est un document du ministère des Finances sur le Fonds de l'aide à la clientèle domestique d'Hydro-Québec, il n'y a aucune somme qui est versée. Il n'y a rien, M. le ministre. C'est comme... quand même pas un zéro. Alors, est-ce que le fonds a été développé au sein de le ministère, le financement? Je veux juste bien comprendre. Vous avez gardé les tarifs résidentiels à 3 %, mais il y a un fonds pour compenser les pertes, entre guillemets, d'Hydro-Québec. Alors, je ne sais pas, M. le ministre, si vous... Et c'était un élément qui a été mis dans le projet de loi n° 69. On a créé un fonds pour ça.

M. Drainville : On n'a pas besoin de compenser parce que les tarifs sont à 3 %.

M. Kelley : Oui, mais, comment je peux dire ça, Hydro-Québec, ça coûte, eux autres, de l'argent, puis le gouvernement dit : On va assumer ça. C'était... Comme je dis, c'était partie du 69. On a eu ça, des discussions qu'on va créer un fonds dans le projet de loi, qui est maintenant loi n° 24. C'est bien ça? Alors, le fait est qu'Hydro-Québec, ils ont gardé ça, c'est correct, là, on va garder les tarifs à 3 %, mais il y a quand même un coût associé avec ça, et c'est écrit dans les documents des crédits d'Hydro-Québec. Alors, moi, je veux bien comprendre. Est-ce que le gouvernement du Québec a transféré l'argent à Hydro-Québec, oui ou non?

Mme Bouchard (Claudine) : ...du rabais aux clients industriels. Ce à quoi vous réferez, c'est un programme bien cadré. Je vais demander à Dave de vous donner le détail, c'est lui qui maîtrise le détail, si vous le permettez.

M. Kelley : Parfait.

M. Rhéaume (Dave) : Il y a peut-être une confusion. C'est un programme qui existe depuis plusieurs années où le gouvernement du Québec a mis en place un incitatif à l'investissement de la part des entreprises installées au Québec. Donc, lorsque les entreprises investissent, ils ont droit à un rabais sur leur facture d'électricité. Ça ne vient pas vraiment réduire le bénéfice d'Hydro-Québec, dans le sens que c'est le gouvernement du Québec qui compense. C'est juste qu'on utilise la facturation d'Hydro-Québec comme moyen de donner, je dirais, l'aide financière aux clients, mais c'est neutralisé, essentiellement, sur les résultats financiers d'Hydro-Québec. Ça existe depuis plusieurs années.

M. Kelley : Parfait. Alors, c'est quelque chose de séparé. Puis on va aller à la recherche, M. le ministre... On va transférer l'information du document, mais je me rappelle très, très bien que, dans le projet de loi n° 69, on a créé un fonds de l'aide à la clientèle domestique d'Hydro-Québec, puis, comme je dis, il n'y a aucune somme indiquée sur la feuille qui a été déposée dans l'étude des crédits.

M. Rhéaume (Dave) : Bien, peut-être juste une précision. Donc là, ce à quoi... Donc, je me souviens très bien de la création de ce fonds-là. Donc, il n'y a pas de fonds, il n'y a pas de transfert, il n'y a pas d'argent. Donc, c'est normal qu'il n'y ait pas de ligne. Hydro-Québec ne reçoit pas de subvention ou d'aide financière par rapport au seuil de 3 % sur le tarif résidentiel. On charge aux clients résidentiels 3 %, puis ça fait partie des résultats financiers d'Hydro-Québec, point barre.

M. Kelley : Parfait. Bien, est-ce que... M. le ministre, pourquoi le fonds existe?

M. Drainville : C'est une excellente question.

Une voix : ...

M. Drainville : On me dit... on me dit qu'il a été créé dans le contexte du projet de loi n° 69, mais qu'il n'a pas été utilisé. Excellente réponse.

M. Kelley : Merci, M. le ministre.

M. Drainville : Toujours là pour servir.

M. Kelley : Maintenant, je veux retourner à un sujet que j'aime beaucoup, et ça, c'est l'énergie solaire. J'étais supercontent quand j'ai vu les annonces des subventions pour les panneaux solaires pour les clients résidentiels, mais aussi des appels d'offres, mais une critique par les joueurs dans le secteur privé était comme : Bonne chose, mais un peu trop timide. On veut des appels d'offres un petit plus grands pour se rendre ça plus rentable ou intéressant. Je sais qu'Hydro-Québec n'a jamais vraiment fait des appels d'offres à cette grandeur ou, quand même, pour tout le territoire du Québec. C'est un début, mais c'est quoi, le plan d'aller plus loin? C'est quoi, les défis aussi d'avoir peut-être des appels d'offres avec des parcs solaires un petit plus grands?

Mme Bouchard (Claudine) : Aujourd'hui, pour le solaire, au Québec, il y a trois façons de le développer, OK, ou il y aura trois façons de le développer.

La première, c'est l'autoproduction, OK, où le client résidentiel peut donc installer des panneaux solaires sur son toit, et là, bien, il y a un échange. Il interagit avec Hydro-Québec. À la fin, bien, on crédite ce qui... ce qui est débit ou crédit, vous comprenez? Donc, ça, aujourd'hui, les clients obtiennent une subvention jusqu'à 6 700 \$, à peu près, donc 1 000 \$ par kilowatt, pour l'installation de ces panneaux solaires là. Je reviens à la discussion qu'on avait tout à l'heure. Ça va permettre à un écosystème de pouvoir éclore de cette situation-là, du côté résidentiel, donc, avec 1 000 \$ par...

On est, aujourd'hui, autour d'à peu près... entre 800, là... autour de 800 clients qui ont cette désignation-là d'autoproduction. Évidemment, à terme, sur l'horizon du plan 2035, on en veut 120 000, panneaux solaires. Donc, on est loin du compte, bien entendu. Alors, c'est pour ça que c'est important, pour nous, de s'assurer de l'émergence de cet écosystème-là pour permettre d'arriver à 125 000 panneaux solaires, donc, pas maison, mais panneaux solaires. Donc, on dit à peu près sept panneaux solaires par maison, si on fait le calcul.

Donc, de ce côté-là, c'est ce qui va nous permettre d'atteindre notre objectif, mais, pour ça, il faut que le marché soit présent et il faut aussi qu'on sache qui installe les panneaux solaires. On en parlait tout à l'heure, le maître électricien va les connecter, mais le maître électricien ne monte pas sur le toit. Alors, il va falloir qu'il y ait une organisation, une structure, de ce marché-là, qui va être intéressante pour certains entrepreneurs du Québec. Donc, ça, c'est une façon de développer le solaire la plus rapide, probablement, parce que les coûts sont devenus intéressants, la technologie aussi. Donc, ça, c'est le premier.

La deuxième, donc, on a fait un appel d'offres de 300 MW pour des petits projets qui vont être directement connectés sur le réseau de distribution. Donc, ils ne vont pas requérir de modifications de réseaux, qui, généralement, requièrent beaucoup de temps. Alors, ça aussi, on est dans le court terme, comment on intègre ces petits projets là, et la bonne nouvelle, c'est qu'on a eu plus de projets, en termes de mégawatts, que le 300 MW. Donc, on va évidemment choisir les meilleurs projets d'un point de vue économique, vous l'aurez compris, d'un point de vue technique et d'un point de vue de l'environnement également.

Donc, ça, c'est en cours. On va voir le résultat de ça à quelque part début 2027. Pourquoi c'est aussi long? Bien, c'est parce qu'il faut faire des études d'intégration de réseaux. La pire des choses, c'est que ce serait : on fait un petit projet, on l'intègre sur les réseaux, puis ça cause des fluctuations sur les réseaux ou des pannes chez les voisins. On ne veut pas ça. Donc, on veut prendre le temps de bien faire les choses.

Ça aussi, ça va faire émerger un écosystème des parcs solaires du Québec, donc des fabricants et des installateurs de parcs solaires, au Québec, de moyenne taille, qui va nous amener à avoir une stratégie de développement de grands parcs solaires pour nous amener jusqu'à environ 3 000 MW de solaire sur l'horizon du plan 2035, mais, demain matin, si on voulait faire 3 000 MW de solaire, pour lancer ça dans l'univers aujourd'hui, on juge que la concurrence n'est pas là. La compétitivité et la maturité technique de l'écosystème du Québec, il faut l'aider à grandir, il faut l'amener à maturité puis il faut la faire grandir pour nous permettre, à terme, d'avoir ce 3 000 MW de solaire là sur le réseau.

Et il y a beaucoup de technologies qui évoluent dans le monde aussi, hein? Je disais, la semaine passée, là, du côté... du côté de l'Europe, vous vous souvenez qu'il y a eu la grande panne au Portugal et en Espagne l'été passé. Donc, il y a beaucoup, beaucoup, actuellement, de cas, d'affaires qui se rédigent, d'un point de vue technique, sur l'intégration du solaire...

Le Président (M. Julien) : Merci, Mme Bouchard.

Mme Bouchard (Claudine) : ...en très grande quantité sur le réseau.

Le Président (M. Julien) : Merci. Désolé de vous interrompre. Ce bloc d'échange est terminé. Je cède maintenant la parole au député de Maurice-Richard. Vous disposez de 12 min 12 s.

M. Bouazzi : Merci beaucoup, M. le Président. Je vais parler de tarifs. Mme la PDG, peut-être, ma première question, c'est... Dernièrement, il y a eu une demande de réévaluation des tarifs, entre autres, pour les résidents, pour les citoyens, et vous avez demandé 3 % pour chacune des trois prochaines années. C'est bien ça?

Mme Bouchard (Claudine) : Oui.

M. Bouazzi : Peut-être... Je vais peut-être quand même poser une question au ministre ici présent. Si je ne me trompe pas, en octobre 2023, le premier ministre avait déclaré : «Les augmentations des tarifs d'Hydro-Québec n'excéderont jamais l'inflation ou 3 %, le moindre des deux.» Étant donné que l'inflation est inférieure à 3 % et est évaluée inférieure à 3 % pour les deux prochaines années aussi dans les prévisions du gouvernement, pourquoi n'avez-vous pas tenu votre promesse?

• (15 h 30) •

M. Drainville : Bien, en tout cas, pour ce qui est du 1er avril 2026, la hausse des tarifs domestiques, elle a été fixée à 3 %.

M. Bouazzi : C'est ça, mais, comme le premier ministre avait annoncé que ça serait le moindre des deux, je relis la phrase, peut-être que vous l'avez raté : «Les augmentations des tarifs d'Hydro-Québec n'excéderont jamais l'inflation ou 3 %, le moindre des deux.» «Le moindre des deux», ça veut dire le moindre des deux. Or, l'inflation est en dessous de 3 %. Est-ce que vous considérez que c'est une promesse tenue?

M. Drainville : Bien, écoutez, l'engagement que nous avons pris, c'est de ne pas dépasser 3 %, et on maintient cet engagement.

M. Bouazzi : OK. Qui est différent, donc, de celui d'octobre 2023 par le premier ministre de la CAQ de l'époque.

Je ne vous mentirai pas, il y a une réelle inquiétude, dans un investissement de 200 milliards, à se retrouver effectivement à avoir vraiment des augmentations de tarifs. Et plusieurs études, quand même, nous ont malheureusement inquiétés encore plus. Dans le coût, il y a plusieurs choses, et on va entrer dans chacun des détails.

La première, c'est l'évolution de la consommation d'électricité dans les 10 prochaines années. Dans vos prévisions sur les 10 prochaines années, l'augmentation est 10 fois supérieure à la moyenne des 20 dernières années. A quel point êtes-vous confiante que ceci va s'avérer?

Mme Bouchard (Claudine) : Quand nous regardons la prévision de la demande, je parle encore une fois de l'électrification des transports, les véhicules, notamment, l'électrification des bâtiments, l'électrification des procédés industriels et aussi la croissance économique, on arrive donc à une capacité demandée, donc, en besoins, en 2035, à autour de 10 000 MW. Comme on le disait tout à l'heure, le plan d'approvisionnement sera révisé à l'automne, mais on estime pour le moment qu'on est encore alignés autour du 10 000 MW nécessaire pour assouvir les besoins du Québec.

M. Bouazzi : Est-ce que vous avez un document qui détaille ce que vous êtes en train de dire, la prévision sur les 10 prochaines années des différentes décarbonations, électrifications, etc.?

Mme Bouchard (Claudine) : Je vais répéter ce que mon collègue a dit tout à l'heure, c'est présenté annuellement, à l'automne, à la Régie de l'énergie, débattu et approuvé par la Régie de l'énergie.

M. Bouazzi : Et donc ça, ça veut dire... Et ce document, par rapport au PGIRE que le ministre était censé nous déposer, donc le plan intégré en matière de consommation d'énergie... Comment vous pouvez avoir un plan sans avoir un plan de la part du gouvernement?

Mme Bouchard (Claudine) : C'est deux choses qui sont en cohérence, hein? La partie électrique est un segment du PGIRE. Le PGIRE, c'est le Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques, donc c'est plus large que l'électricité. Alors, il y a un volet électrique qui est aligné, bien entendu, avec notre plan d'approvisionnement. Mais la PGIRE, c'est une tendance long terme, tandis que le plan d'approvisionnement, c'est quelque chose qui est à moyen terme pour nous permettre de s'assurer de toujours suffire aux besoins des Québécois. Alors, c'est deux exercices en parallèle. On collabore, de toute évidence, avec le ministère de l'Énergie pour le volet électrique de la PGIRE, pour s'assurer que ce soit en cohérence. Et, de toute vraisemblance, donc, la PGIRE, qui est revisitée, je crois, aux cinq...

Une voix : Six ans.

Mme Bouchard (Claudine) : ...six ans, c'est drôle, c'est censé être cinq, on arrondit, d'habitude, mais bon, aux six ans... tandis que le plan d'approvisionnement, lui, est révisé à chaque année. Mais, la PGIRE, c'est comme une intention. C'est quelque chose de plus large que notre plan d'approvisionnement.

M. Bouazzi : Mais vous en parlez comme s'il existait, le plan. En tout respect, on attend encore que le gouvernement... On comprend même qu'il y a des scénarios qui sont sur la table, qui ne sont pas choisis. Ça fait que j'admire la cohérence avec une orientation qui n'est pas encore sur la table, ou alors, évidemment, on n'a pas jugé bon de la partager avec les Québécois. Mais ça, je ne vous en prends pas rigueur. C'est plutôt le ministre qui devrait...

Mme Bouchard (Claudine) : Oui. Bien, je me permettrais, en tout respect, de vous dire qu'il y a quand même un plan préliminaire qui a été déposé à la Régie de l'énergie.

M. Bouazzi : Exact.

Mme Bouchard (Claudine) : Il y a eu 40 intervenants qui sont venus, donc, commenter la PGIRE en version préliminaire devant la régie. La régie a émis des commentaires publics aussi sur la version préliminaire de la PGIRE.

M. Bouazzi : Exact. C'est juste que le plan, il est... Parce que, sinon, il serait public, et on l'aurait. Et on a comme repoussé à la fin de la session, au mois de juin. Mais restons sur les... Donc, vous dites, la prévision, vous, vous avez confiance, même si c'est 10 fois supérieur à la moyenne des 20 dernières années. Sur les 20 dernières années, les prévisions d'Hydro-Québec, combien de fois elles se sont matérialisées?

Mme Bouchard (Claudine) : Bon, deux choses. La première des choses, je vous l'ai dit tout à l'heure, en 2025, on a eu une consommation d'énergie record ou une demande d'énergie record au Québec, à 185 TWh, qui est en hausse de presque 10 % par rapport à l'année précédente. Donc, la croissance se matérialise. Vous en parliez vous-même tout à l'heure, il y a 2 500 MW qui ont été autorisés pour des projets.

M. Bouazzi : Madame... Mme la présidente, ma question est très claire.

Mme Bouchard (Claudine) : Oui.

M. Bouazzi : Moi, je vous donne la réponse, en fait. Elle ne s'est jamais matérialisée. Contredisez-moi si c'est... si je me trompe, mais, à chaque fois qu'on a fait des prévisions, on s'est trompé, ne serait-ce que, rappelons-nous il y a quelques années, on nous parlait d'un excès absolument épouvantable d'électricité. Évidemment, on voit aujourd'hui que cette prévision s'est très, très mal... a très mal vieilli.

Mme Bouchard (Claudine) : Si je peux me permettre, par ailleurs, l'électrification des transports, à ce moment-là, n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui. L'évolution technologique des transports n'était pas ce qu'on connaît aujourd'hui. Alors, il y a toute une évolution technologique qui nous amène vers l'électrification.

M. Bouazzi : C'est vrai.

Mme Bouchard (Claudine) : Il y a toute une quête de l'énergie renouvelable partout dans le monde qui nous amène à l'accélération de cette demande-là. Alors, moi, ce que je vous dirais, dans tout ce qu'on fait aujourd'hui, il ne faut surtout pas se baser sur le passé pour essayer de prédire l'avenir. Ce serait une très mauvaise idée. Il faut en tenir compte, bien entendu, mais ajuster les paramètres au gré du moment, surtout avec ce qu'on voit dans la géopolitique mondiale actuellement.

M. Bouazzi : Je ne suis pas en train de vous dire qu'il faut se baser sur le passé. Je suis juste en train de vous dire que, dans le passé, on s'est trompé à chaque fois. Et donc on comprend qu'on veut bien faire confiance, mais c'est quand même des chiffres impressionnants. Dans les coûts, dans les fameux 2 500 MW que M. Fitzgibbon a distribués, pour la majorité, sinon la totalité au tarif L, le tarif L est autour... Non? Oui?

M. Rhéaume (Dave) : ...

M. Bouazzi : Voilà. Donc, en moyenne, disons 0,05 \$ du kilowattheure. La nouvelle électricité nous coûte autour de 0,11 \$ le kilowattheure. Il y a un rapport d'Option Consommateurs qui a fait le calcul de la différence de ce que ça va nous coûter sur 20 ans. C'est 22... entre 21 et 22 milliards de dollars, sur 20 ans, de différence par rapport au coût marginal de la nouvelle électricité et ce qu'on a promis. Est-ce que vous avez des études qui contredisent l'étude en question? Je suis sûr vous l'avez analysée.

Mme Bouchard (Claudine) : En fait, souvenez-vous, sur l'horizon du plan d'action, on dit que les nouveaux approvisionnements vont coûter 0,13 \$. Cependant, quand on fait le partage, on a un bloc d'électricité qui est vraiment moins cher parce qu'on a des installations qui sont là depuis 75 ans, qui ont été immobilisées et qui

produisent avec une source renouvelable et gratuite, qui est l'eau. Quand on regarde, je dirais, la moyenne de tout ça, on estime que c'est rentable de pouvoir faire ces projets-là pour le Québec au tarif L et au tarif G, qui sont prévus pour tous les projets ou tous les blocs d'énergie de plus de 5 MW.

M. Bouazzi : On s'entend que plus on va produire d'électricité qui est à 0,13 \$ le kilowattheure, plus la... patrimoniale sera faible dans le pourcentage et plus l'électricité va coûter plus cher. On est d'accord?

Mme Bouchard (Claudine) : Oui. Mais souvenez-vous aussi de ce que j'ai dit tout à l'heure, hein? On a une ressource qui est précieuse puis on veut s'assurer qu'on crée le maximum de richesse durable avec chaque mégawatt. Alors, c'est pour ça qu'on a déposé, pour les cryptomonnaies et les centres de données qui créent moins de richesse en emplois, moins de retombées économiques... on a demandé des tarifs plus élevés, de 0,13 \$ et de 0,19 \$. Et on a fait la même chose pour les surconsommateurs domestiques. Donc, les maisons qui consomment au-delà d'un certain nombre, donc de 35 000 kWh par année, donc on a proposé un tarif plus élevé, une augmentation de tarifs plus accélérée pour ces clients-là justement pour assurer de créer le maximum de valeur pour chaque électron supplémentaire qu'on doit développer.

M. Bouazzi : Je vous entends. Je ne rentrerai pas dans les détails de la cryptomonnaie, mais, franchement, ça ne crée pas beaucoup... Je comprends qu'ils achètent de l'énergie plus chère, mais ça ne crée pas d'emploi et surtout ça ne sert à rien, la cryptomonnaie, à part à spéculer en bourse. Mais ce n'est pas vous. C'est le ministre à côté qui devrait s'y opposer. Ce n'est pas la question de ces crédits.

Une autre chose. Donc, moi, ce que je vous dis, c'est : Si on se trompe dans l'évaluation, si l'idée de, tout d'un coup, on payait 10 fois plus... Et, en passant, l'argument de dire qu'on en a vendu plus cette année, c'est comme la différence entre le climat et la météo : cette année, il a fait spécialement froid, et donc je comprends qu'on en a consommé vraiment plus. Mais c'est... c'est particulier, on s'entend, en ce moment.

Mme Bouchard (Claudine) : Mais la tendance est là. Ce n'est pas juste cette année. Cette année, ça a été un record, mais on voit très, très bien la courbe d'augmentation de la demande au Québec.

M. Bouazzi : L'autre centre de coûts... Et ici j'ai devant moi un document interne d'Hydro-Québec où on a un certain nombre de projets. Où, par exemple, j'ai le projet de réhabilitation des roues... remplacement des roues de La Grande 4, j'ai la réhabilitation aussi au niveau de barrage Robert-Bourassa où on est passés, par exemple, pour le premier, à un coût de 38 millions à un coût de 320 millions, donc on s'est trompé de 800 %, huit fois plus cher, le deuxième, de 38 millions à 273 millions, donc aussi il y a à peu près 800 % de dépassements. Si on se retrouve dans une situation où, d'un côté, la consommation ne se matérialise pas, d'un côté, on a des projets, quelques-uns, pas tous, là, où les coûts explosent, et, en fin de compte, avoir investi les 200 milliards, donc des lignes qui coûtent, dans mes souvenirs, 40 milliards, à peu près, les lignes de transport du nord au sud, bon, et qu'en fin de compte la consommation ne se matérialise pas, c'est quoi, votre plan B? Comment on va faire pour ne pas augmenter l'électricité aux Québécoises et Québécois?

• (15 h 40) •

Mme Bouchard (Claudine) : J'ignore le document auquel vous avez... vous avez eu accès, document interne, mais je peux vous dire qu'il n'y a pas de dépassements de coûts actuellement pour les groupes turbine-alternateur. Ce sont des projets qu'on suit de façon très, très, très serrée. Alors, moi, le 32 millions, pour moi, là, ça, c'était l'étude d'avant-projet du projet. Et ensuite le projet, oui, il est pas mal plus cher, parce que, là, on change les roues. Et la centrale Robert-Bourassa, je vous rappelle, c'est la plus grande, la plus puissante qu'on a dans tout le Québec et en Amérique du Nord, donc c'est normal que ça coûte 800 millions pour changer les groupes turbine-alternateur dans une centrale de cette grandeur-là et de cette ampleur-là. Alors, je ne peux pas voir le document que vous avez, mais je peux vous dire qu'actuellement on n'est pas en dépassement de coûts. Ce sont des coûts qu'on suit de façon très rigoureuse.

M. Bouazzi : Est-ce que vous vous engagez à rendre publique... l'évolution des coûts des différents projets de mise à jour, justement?

Mme Bouchard (Claudine) : C'est de la gouvernance interne. Ce n'est pas quelque chose qu'on peut rendre public pour la concurrence. N'oubliez pas que ce sont des manufacturiers, des gens de l'ingénierie qui font affaire avec nous. Moi, ce sur quoi je peux vous rassurer, c'est qu'on s'assure d'avoir les meilleurs prix, comme j'expliquais tantôt...

Le Président (M. Julien) : En terminant.

Mme Bouchard (Claudine) : ...pour produire le kilowattheure le moins cher possible pour les Québécois.

Le Président (M. Julien) : Merci. Ce bloc d'échange étant terminé, je cède maintenant la parole au député de Jacques-Cartier. Vous disposez de 12 min 10 s.

M. Kelley : Merci beaucoup, M. le Président. Juste, je vais passer à un autre sujet. On a posé une question, Mme Bouchard, dans le cahier des crédits, sur la... bien, la possibilité de la production d'énergie nucléaire. Et nous avons posé deux différentes questions : toutes les sommes investies pour mettre à niveau les installations existantes puis toutes les sommes investies dans la recherche ou des partenariats de recherche pour des nouvelles technologies. Je sais qu'il y a eu quand même à l'interne... Et ça, c'est un document, on a reçu par un accès d'information ça fait un couple des années. Comme vous avez eu des études, vous avez regardé les petites réacteurs modulaires. Nous avons rendu où? Ou vous autres ont rendu... rendu où avec les technologies nucléaires? Est-ce que c'est quelque chose, vous êtes toujours en train de regarder comme une option de l'avenir? Est-ce que... Est-ce que vous pouvez partager certaines informations avec nous? Je comprends, certaines choses sont de nature confidentielle, mais la parole, c'est... c'est à vous.

Mme Bouchard (Claudine) : Clairement. Comme on l'a mentionné dans le Plan d'action 2035, il n'y a pas d'énergie de source nucléaire qui arrive sur l'horizon de 2035. De toute façon, on est déjà en 2026, alors les délais ne le permettent pas de toute évidence. Alors, on... on poursuit avec la déclassification de Gentilly-2.

Ce à quoi vous réferez probablement, c'est une étude qui a été faite par AtkinsRéalis pour savoir est-ce que c'était réactivable, le site de Gentilly-2. La conclusion de ça, c'est que d'essayer de faire du neuf avec du vieux, c'est... ce n'est jamais une bonne idée, on va dire ça comme ça, et qu'on était trop loin dans la phase de déclassement de la centrale. Donc, si on voulait faire du nucléaire, ce n'était pas la meilleure option, la plus rentable et, en termes d'échéancier, la plus intéressante pour le Québec.

Maintenant, c'est sûr qu'on suit l'évolution de la technologie nucléaire partout dans le monde, autant les petits réacteurs que les grands réacteurs, bien entendu. Actuellement, tous les pays dans le monde sont à la course de la maturité technologique nucléaire. Aujourd'hui, il n'y a que très peu de projets, probablement tous en Chine, qui respectent leurs échéanciers et qui respectent leur budget. Et, quand je dis «respecte» et «dépasse», là, on ne parle pas de dépasser de 10 %, on parle de fois trois, fois quatre.

Donc, nous, pour le moment, on est à regarder quel sera notre positionnement, comment on va se positionner. L'énergie nucléaire peut être intéressante, mais il faut voir comment on l'utilise dans notre mix énergétique. Mais, pour le moment, il est un peu tôt pour déployer ce genre de technologie au Québec, compte tenu de sa maturité technologique. Mais on suit avec beaucoup, beaucoup d'intérêt ce qui se passe ailleurs dans le monde.

Et il y a toute une infrastructure aussi de chaînes d'approvisionnement liées à l'industrie nucléaire qui s'était un peu dissoute un peu partout. Les Français étaient les premiers, hein, dans les années 1980, et eux aussi sont à rebâtir cette chaîne d'approvisionnement là.

Alors, nous, on suit ça avec l'organisme international de l'énergie nucléaire pour voir comment ça se passe un peu partout dans le monde. Mais, pour le moment, il y a encore de la maturité, je dirais, à acquérir de ce côté-là pour qu'Hydro-Québec s'investisse à développer du nucléaire.

M. Kelley : Et j'imagine, comme... je comprends qu'avec Gentilly, c'est... c'est peut-être trop tard, mais quand... quand même, si jamais on va de l'avant, de choisir un site, quand même, ça, ça doit être très complexe aussi. Parce que, je pense, des fois, il y a une impression, dans une partie de la population, que de bâtir un petit réacteur, c'est simple. C'est comme très facile, on peut mettre ça à côté des parcs résidentiels, et tout ça. On sait que ce n'est pas vrai, mais, quand même, ce défi est probablement pas mal majeur. On place ça où? Puis, quand même, l'intégration avec le réseau est aussi complexe, alors c'est peut-être aussi... juste rappeler à la population que ce n'est pas facile non plus de bâtir un petit centrale nucléaire ou, quand même, un grand. C'est un énorme défi, avec des coûts astronomiques.

Mme Bouchard (Claudine) : C'est un énorme défi. Puis évidemment, je le disais tantôt, autant les petits réacteurs que les grands, il faut regarder la maturité, mais encore plus les petits réacteurs, parce qu'aujourd'hui la façon qu'on avait de penser le déploiement des petits réacteurs n'est pas encore tout à fait au point. Hein, aujourd'hui, ces petits réacteurs là sont quand même gros et requièrent les mêmes permis qu'une grande centrale. Donc, on n'accélère en rien le développement de petits réacteurs. Donc, ça, c'est un.

Deuxièmement, évidemment, quand on fait des sondages, ce qui est un peu bizarre, c'est que c'est souvent les populations autour des installations nucléaires, puis là je parle ailleurs dans le monde, c'est les gens qui habitent autour des centrales nucléaires qui, un, sont davantage, je dirais, sensibilisés, qui connaissent davantage les mesures de sécurité liées à ce type de centrale là, et c'est là qu'on voit la plus grande acceptabilité sociale, si je peux m'exprimer ainsi. Donc, il faut réfléchir effectivement à cette avenue-là pas juste au Québec, mais partout dans le monde, à l'acceptabilité sociale de ces grands projets là. Et je vous dirais que le plus important là-dedans, c'est les délais pour l'obtention des permis, qui est quand même encore, je vous dirais, quelque chose d'extrêmement rigoureux, bien entendu, parce qu'on veut que ce soit rigoureux, mais assez long également.

M. Kelley : Et, j'imagine, vous suivez de près qu'est-ce qui se passe en Ontario. Et je sais qu'eux autres ont déjà des réacteurs existants, puis c'est, je ne dis pas simple, mais c'est facile de construire une... de... production supplémentaire sur un site où il y a déjà une centrale nucléaire. Alors, c'est, eux aussi, un petit peu un défi. Mais, quand même, qu'est-ce qui se passe en Ontario, j'imagine...

Mme Bouchard (Claudine) : On suit ça de très près. Évidemment, on est en lien avec toutes les utilités partout dans le Canada pour voir ce qui se passe. Que ce soit en Saskatchewan, en Alberta, en Colombie-Britannique

ou encore du côté de l'Ontario, alors on suit ça très près. Et on s'intéresse beaucoup au développement, comme je disais, qui se passe au Canada actuellement. Il y a aussi le Nouveau-Brunswick, une centrale de Point Lepreau, donc, qui a du nucléaire également, donc on suit ça de très près.

M. Kelley : Et, Mme Bouchard, une autre question en lien avec le nucléaire. Ah! excusez-moi, j'ai en train de perdre mon... mon fil de pensée. Ah! c'est ça. C'est sur la réglementation aussi autour de tout... tout qui est nucléaire de niveau fédéral. J'ai eu la chance de visiter Hitachi. Puis ils ont expliqué un petit peu, de fabriquer un gros transformateur pour une centrale nucléaire, ça... il y a juste plus de réglementations à cause le fait que tout est contrôlé par le fédéral ou CANDU. Mais, bref, est-ce que ça, c'est aussi une chose que vous regardez? D'embarquer dans ça aussi ajoute beaucoup de fardeau. On peut décider sur un barrage ou un parc éolien ici, au Québec, avec nos compétences, mais, le moment qu'on se rend dans le nucléaire, c'est... tout est hautement réglementé, avec raison. Mais, j'imagine, ça, c'est aussi une barrière qui ajoute des coûts à un projet éventuel.

Mme Bouchard (Claudine) : Évidemment, l'expertise d'Hydro-Québec, ça a été, dans le passé, de développer de l'hydroélectricité. On devient de mieux en mieux dans l'éolien. On veut devenir de mieux en mieux dans le solaire. On ne peut pas être bons dans tout, alors il faut suivre ce qui se passe ailleurs. Et il faudra faire des choix sur notre mix énergétique, comment on adresse ce mix énergétique là. Encore une fois, on suit ça avec beaucoup d'intérêt.

Et, oui, il y a la réglementation. Mais, qu'elle soit provinciale ou fédérale, la réglementation autour des centrales nucléaires partout dans le monde, elle est rigoureuse, voire rigide. Mais c'est important qu'elle le soit pour donner confiance à la population, bien entendu, pour éviter des accidents comme on a pu connaître dans le passé. Alors, ça, on a pleinement confiance là-dedans. Maintenant, de toute évidence, à un certain moment, il faudra peut-être qu'on voie les choses différemment en termes de durée et de processus. Donc, c'est plus de ce côté-là, là, qu'on pourrait travailler avec différents partenaires.

M. Kelley : Parfait. Puis ça... On ouvre une porte à notre autre sujet, et ça, c'est l'acceptabilité sociale. Il y a eu une... récemment un appel des offres pour les projets éoliens dans... éoliens dans le sud de Québec. Et souvent c'était... les terres qui étaient sélectionnées par Hydro-Québec, c'est sur les terres agricoles, pas toutes, mais une grande partie. Puis on arrive à un moment où la CPTAQ puis, quand même, le ministère de l'Agriculture puis l'UPA sont fortement contre d'avoir des tours éoliennes sur les terres agricoles. Comment on va s'assurer que tout ça marche? Et je ne veux pas parler pour tous les agriculteurs du Québec, je sais qu'il y a certains qui sont pour, des autres qui sont contre, mais, quand même, c'est difficile. Et, j'imagine, ça prend un petit peu de coordination aussi avec le ministre de l'Économie, mais aussi le ministère... mais MAPAQ pour s'assurer que tout ça marche, parce que c'est superimportant, pour le plan 2035, de s'assurer que la partie des projets privés dans le sud avance.

• (15 h 50) •

Mme Bouchard (Claudine) : Oui. Vous savez, on a deux moyens de développer l'éolien, hein? Vous vous souvenez? On va par appels d'offres. Donc, le sud du Québec va être développé par appels d'offres. Ce sera des plus petits projets, moins structurants par rapport au réseau de transport. Donc, ça, ça va être développé par appels d'offres, donc, d'autres partenaires qui ont déjà développé d'autres parcs au Québec. Par ailleurs, les grands parcs de 1 000 MW et plus, par exemple, ceux-là vont être développés par Hydro-Québec en partenariat avec les communautés locales autochtones et non autochtones. Donc, ça, c'est deux choses.

Donc, ce à quoi vous référez, c'est vraiment des projets qui sont issus de différents appels d'offres du passé qui se retrouvent en terres agricoles dans le sud du Québec. Maintenant, Hydro-Québec et le Québec est dans l'industrie éolienne depuis 20 ans. On a beaucoup appris depuis les 20 dernières années. Et on a modulé la façon de développer nos projets pour limiter l'impact sur les terres agricoles comme sur tout le reste du paysage et sur tout le reste de l'empreinte du territoire du Québec, comme on le fait pour les lignes de transport, soit dit en passant. Une des clés de cette recette-là, c'est de travailler en amont avec les communautés, avec les agriculteurs, avec les MRC et avec les municipalités, ce dans quoi nos partenaires qui développent les mégawatts issus des appels d'offres se sont inscrits et ce dans quoi ils s'investissent.

Maintenant, on est fiers, grâce à ces connaissances-là, d'avoir pu s'asseoir avec l'UPA et de convenir d'une entente de principe sur le développement de parcs éoliens en terres agricoles pour minimiser l'impact et s'assurer qu'on travaille avec les agriculteurs au cas le cas pour réduire l'impact et leurs pertes, s'il y en a, bien entendu. Mais, partout dans le monde, on est capables de concilier le développement éolien. Parce qu'au Québec on développe l'éolien, mais ça se développe partout dans le monde de façon encore plus accélérée qu'au Québec. Alors, ailleurs dans le monde, on est capables de concilier le développement éolien et l'agriculture, alors faisons le pari qu'au Québec on est tout aussi capables de le faire.

Est-ce que c'est parfait? Bien, on va continuer d'apprendre ensemble à développer les meilleurs projets. Mais, pour ça, il faut se parler puis développer ensemble les meilleures méthodes pour développer ces projets-là, comme on le fait avec les communautés autochtones et allochtones pour les grands projets structurants.

M. Kelley : Parfait. Et peut-être, M. le ministre, vous pouvez compléter le rôle de... bien, de vous, mais aussi de votre... de votre collègue au MAPAQ. Comment vous pouvez s'assurer que les projets et les appels d'offres qui étaient faites par Hydro-Québec sont un succès, puis il n'y a pas un clash avec les agriculteurs du Québec?

Le Président (M. Julien) : En 50 secondes.

M. Drainville : En se parlant. En se parlant. Moi, je rencontre le président de l'UPA dans la plupart des rendez-vous économiques auxquels j'ai assisté au cours des dernières semaines. Il est toujours présent et... Alors, il faut se mettre en mode écoute, il faut travailler avec les agriculteurs puis il faut trouver l'équilibre. Puis je trouve que l'approche de Mme Bouchard et de la direction d'Hydro-Québec est la bonne, c'est-à-dire qu'il faut cheminer ensemble, il faut trouver le juste milieu. Ce n'est pas toujours évident. Ce n'est pas toujours facile, mais je pense que, dans la vaste majorité des cas, il y a moyen de trouver la voie de passage. Puis c'est là-dessus qu'il faut travailler, parce qu'il faut préserver nos terres agricoles, mais il faut continuer à avancer avec l'éolien.

Le Président (M. Julien) : Merci. Merci, M. le ministre. Donc, ce bloc d'échange est terminé. Je cède maintenant la parole au député de Jean-Talon. Vous disposez de 12 min 10 s.

M. Paradis : Rebonjour. J'aimerais discuter avec vous de vos interactions avec la Régie de l'énergie. L'année dernière, j'ai questionné votre prédécesseur sur cette thématique-là et je lui ai parlé de la politisation des tarifs d'électricité. Et j'ai... je le questionnais sur sa relation avec le gouvernement, avec la ministre de l'époque, puis sa relation avec la Régie de l'énergie, puis je lui ai dit : Bien là, actuellement, il semble y avoir beaucoup de collaboration avec le gouvernement, alors que c'est la régie, avec son indépendance, qui devrait déterminer les tarifs. Il m'a répondu ceci, je le cite : «Franchement, monsieur, je suis très à l'aise avec ça et je suis plus à l'aise avec ça qu'un groupe de technocrates, à la régie, qui ne sont pas élus.» Là, il fait référence de sa relation avec le gouvernement pour l'établissement, notamment, du plafond à 3 % de l'augmentation. Il ajoute, je le cite : «Je suis beaucoup plus à l'aise avec un gouvernement élu de façon démocratique par rapport à un groupe de fonctionnaires.» Est-ce que vous pourriez nous dire ce que vous pensez de cette déclaration? Est-ce que ça reflète votre façon de considérer les interactions d'Hydro-Québec avec la régie et avec le gouvernement?

Mme Bouchard (Claudine) : En tout respect, M. le député, je ne vais pas commenter les énoncés de mon prédécesseur. Par contre, je peux vous dire qu'on travaille avec la régie, qu'on a plusieurs dossiers, et qu'on a déposé, donc, des tarifs en vertu de la nouvelle loi n° 34... 24, pardon, sur une demande tarifaire jusqu'en 2029. La régie nous est revenue avec sa décision. Alors, il y a des discussions avec la régie sur une base peut-être hebdomadaire ou quasi aux deux semaines. Alors, quand même, cette relation-là, avec notre réglementaire, notre instance réglementaire, elle est là, elle est présente.

Et on a plusieurs dossiers devant nous, par ailleurs. Et le plan d'action, pour nous, c'est vraiment notre étoile du Nord et c'est là-dessus qu'on veut travailler. Donc, on travaille avec la régie pour s'assurer qu'on lui donne ce dont elle a besoin pour prendre les meilleures décisions, et que nous, on fait bien notre travail dans cette conséquence-là, et qu'elle voit la trajectoire à long terme, non seulement les décisions long terme sur les tarifs, mais qu'on puisse ensemble définir la trajectoire long terme pour le Québec avec le Plan d'action 2035.

M. Paradis : Vous me permettez d'insister, parce que, lorsqu'il a prononcé ces mots-là, il était le porte-parole de la société d'État d'Hydro-Québec, et c'est ce qu'il a dit de sa vision de la Régie de l'énergie. J'aimerais savoir si ses mots reflètent toujours la façon de la haute direction d'Hydro-Québec de considérer la Régie de l'énergie. Parce que, je pense que vous le savez puis j'ai vu tout le monde quand j'allais citer ça, ça a fait beaucoup de bruit, cette déclaration, au Québec, pas seulement dans les milieux spécialisés, mais au Québec. Alors, j'aimerais savoir si cette vision reflète toujours la haute direction ou si vous voudriez exprimer une autre façon de considérer vos interactions avec la Régie de l'énergie et avec le gouvernement du Québec.

Mme Bouchard (Claudine) : La façon dont je travaille, avec toutes les parties prenantes de l'entreprise, c'est de travailler en collaboration, mais il faut qu'on convienne ensemble d'objectifs communs, bien entendu. C'est là où c'est important, alors, que ce soit avec le gouvernement, les parties prenantes, que ce soient les communautés autochtones, que ce soient les MRC. Quand je suis allée au Saguenay, la semaine dernière, j'ai rencontré plusieurs préfets de MRC. Alors, pour moi, le travail en partenariat vers un objectif commun, qui est le Plan d'action 2035, pour le Québec, c'est comme ça qu'il faut travailler.

Maintenant, parfois, il y a des moments peut-être de tension parce qu'on ne voit pas toujours à 100 % les choses de la même façon. Mais, comme on l'a dit, c'est la même chose avec les agriculteurs, il faut trouver cette voie de passage là. Parce que, ce qu'on est en train de faire, c'est beaucoup plus large qu'Hydro-Québec. C'est pour le Québec qu'on est en train de faire ça, pour un Québec durable et riche de son économie.

M. Paradis : Je comprends la délicatesse de l'exercice qu'on est en train de faire, mais c'est important, parce que la Régie de l'énergie, elle a une posture qui est prévue par la loi. Et vos relations avec le gouvernement du Québec et avec la Régie de l'énergie sont aussi régies par la loi. Et j'aimerais une réponse un peu plus claire parce que je... vous savez, la réponse que j'aimerais avoir, qui mettrait les choses au clair : Est-ce que cette position reflète toujours la posture d'Hydro-Québec face à la Régie de l'énergie?

Mme Bouchard (Claudine) : Moi, ce que je vous dis, c'est qu'il faut travailler en partenaire avec toutes les parties prenantes dans l'univers, dans l'écosystème d'Hydro-Québec.

M. Paradis : Je vais continuer sur la relation avec la Régie de l'énergie. Puis, je vous le dis, je vais... je vais reposer ensuite ma question. J'ai vu, dans les demandes de renseignements particuliers... C'est une question que nous avons posée, à la troisième opposition, sur les dépenses liées aux représentations devant la Régie de l'énergie. Et Hydro-Québec, en 2025, a dépensé 24,5 millions de dollars en frais de représentation devant la Régie de l'énergie. J'aimerais savoir si vous avez des chiffres plus précis sur ces montants pour aller en pourvoi de contrôle judiciaire à l'encontre des décisions de la Régie de l'énergie et si vous pourriez me dire aujourd'hui... si vous pouvez me dire aujourd'hui combien de fois, dans les dernières années, vous êtes allés en pourvoi en contrôle judiciaire à l'encontre des décisions de la Régie de l'énergie.

Mme Bouchard (Claudine) : Bon, premièrement, le 24 millions, ce n'est pas seulement les représentations d'Hydro-Québec, mais c'est aussi, ce que je comprends, le remboursement des frais pour les intervenants devant la régie, si je comprends bien. OK.

M. Paradis : Oui, c'est 2,7 millions que vous avez payés aux intervenants. Et... Je comprends. Mais c'est quand même néanmoins 24,5 millions. J'aimerais savoir si vous pouvez me donner les chiffres, par contre, des coûts pour les pourvois en révision judiciaire. C'est-à-dire, pour que les gens, qu'ils nous comprennent, là, c'est que, là, il y a une décision qui est rendue par la régie, et Hydro-Québec décide d'en appeler, d'aller en pourvoi pour dire : On n'est pas d'accord avec la décision. J'aimerais savoir si vous pouvez me dire combien vous avez dépensé pour ces recours-là et combien de fois vous êtes allés en pourvoi.

• (16 heures) •

Mme Bouchard (Claudine) : Bon, je n'ai pas ces chiffres-là avec moi, vous l'aurez compris. Je sais que c'est arrivé dans le passé. Combien de fois? Je ne peux pas vous dire exactement. Alors, on peut vous revenir avec le nombre de fois qu'on est allés en pourvoi devant la Régie de l'énergie.

Juste vous dire qu'évidemment Hydro-Québec est un distributeur d'électricité, mais il y a d'autres distributeurs aussi qui sont... qui vont aussi en pourvoi devant la Régie de l'énergie, là. Ce n'est pas... Ce n'est pas Hydro-Québec... Tu sais, je ne veux pas qu'on... je ne veux pas qu'on voie ça, Hydro-Québec et la régie. C'est, dans la loi, prévu qu'on puisse se prévaloir de ce droit-là, comme tous les autres distributeurs qui sont régis par la Régie de l'énergie.

Le Président (M. Julien) : Donc, Mme Bouchard, je comprends que c'est un engagement que vous... vous prenez de revenir avec l'information?

Mme Bouchard (Claudine) : Pour le nombre, oui.

Le Président (M. Julien) : Merci.

Mme Bouchard (Claudine) : Oui, pour le nombre de pourvois, oui.

M. Paradis : Très bien. Est-ce que vous connaissez quel est le délai pendant... que la Cour supérieure prend pour rendre des décisions, notamment quand vous faites des pourvois en contrôle judiciaire sur la décision tarifaire de la régie?

Mme Bouchard (Claudine) : Je ne peux pas me prononcer, je n'ai pas ce niveau de détail là. Je ne sais pas, Dave, si tu l'as, mais...

M. Rhéaume (Dave) : C'est un processus qui peut s'échelonner sur des mois, ça ne se compte pas en jours.

M. Paradis : Et est-ce que ça peut être aussi sur des années?

M. Rhéaume (Dave) : Écoutez, on... tout est, j'imagine, possible, là, mais je pense qu'on peut s'attendre à un processus qui pourrait prendre, tu sais, plusieurs mois, voire une année, peut-être légèrement plus.

M. Paradis : Très bien. Alors... Mais j'ai hâte d'avoir ces informations parce qu'un des éléments... Vous savez, on est en contact constant avec les intervenants du milieu, et une des choses qu'on entend beaucoup actuellement, c'est qu'Hydro-Québec multiplie le nombre de recours contre les décisions de la Régie de l'énergie, ce qui complique la vie des intervenants et ce qui crée aussi de l'incertitude sur les tarifs applicables.

Vous avez parlé vous-même de l'importance de la certitude quant aux tarifs. Est-ce que vous pensez ou est-ce que vous êtes d'avis que votre politique de multiplier les pourvois en contrôle judiciaire contre les décisions de la Régie de l'énergie, qui fixe les tarifs, contribue à créer de la certitude quant aux tarifs ou de l'incertitude?

Mme Bouchard (Claudine) : Deux choses. Premièrement, des pourvois récents, on en a deux, on en a déposé deux. Donc, il faut juste relativiser les choses, donc deux. De toute évidence, la barrière, je dirais, du 3 %, elle s'applique, alors... et du 4 %... et de l'échelle de 4 % à 5 % s'applique également. Donc, il y a la variabilité des recours. Donc, quand on a déposé nos requêtes tarifaires 2026-2027, 2028-2029, on était à l'intérieur des échelles d'abordabilité et de concurrence qu'on a toujours dit, c'est-à-dire 3 %, 4 % à 5 %. Donc, la prévisibilité demeure,

compte tenu de cette échelle-là. Évidemment, on veut offrir les meilleurs tarifs à nos clients, mais il faut en même temps s'assurer de développer le plan d'action avec la séquence, la vitesse nécessaire pour s'assurer de donner la qualité de service au client, auquel ils s'attendent, bien entendu, et de développer la capacité nécessaire pour répondre à la sécurité énergétique du Québec, et à son développement, et à sa décarbonation. Ça, c'est vraiment les intérêts qu'on veut défendre devant la régie.

Après ça, de toute évidence, une des décisions de la régie, puis on peut le voir, c'est public, là, c'est la non-reconnaissance du besoin de maintenance pour réduire le nombre de pannes. Ça, c'est un des pourvois que nous avons déposés parce que nous, on estime que la qualité de service qu'on offre à nos clients actuellement, elle n'est pas à la hauteur de leurs attentes. Et on a même eu un rapport du VGQ qu'on est venu défendre ici. Donc, le plan d'action était défendu ici, à l'Assemblée nationale, pour démontrer qu'on avait du rattrapage à faire. Donc, pour nous, c'est important de défendre ce principe-là parce que nos clients ont droit à une qualité de service. Et ça, bien, c'est ce qu'on veut défendre dans le cadre de la Régie de l'énergie.

M. Paradis : Est-ce que, lorsque vous faites ces pourvois et que vous déplacez le débat de la Régie de l'énergie, qui est le forum naturel, vers les tribunaux supérieurs... est-ce que vous considérez que ça contribue à la qualité et à la capacité des organisations de la société civile à être en dialogue avec Hydro-Québec puis à suivre le cours de ces débats-là en Cour supérieure, notamment compte tenu du coût et des délais associés à ces démarches-là?

Mme Bouchard (Claudine) : Vous savez, la Régie de l'énergie, ce n'est pas le seul endroit où on a des discussions avec les groupes, on a aussi beaucoup de discussions non seulement avec les groupes qui représentent les clients, mais aussi directement avec nos clients un peu partout au Québec. Alors, oui, il y a la régie, il y a l'exercice, évidemment, qui est démocratique, devant la régie, mais il y a aussi, à notre sens, les intérêts des Québécois à plus long terme, qui est la réduction du nombre de pannes. Et c'est l'engagement qu'Hydro-Québec a pris envers le Vérificateur général du Québec, de réduire le nombre de pannes. Et c'est là-dessus qu'on... je dirais, qu'on se fixe pour en appeler de cette décision-là.

M. Paradis : Très bien. Je vais donc attendre les données sur les questions que je vous ai posées.

Je vous amène sur un tout autre sujet. Il y a un projet qui est un projet que vous qualifiez... en tout cas, qui est qualifié par le gouvernement, d'autoproduction, c'est celui de TES Canada, en Mauricie. Donc, c'est une usine d'hydrogène, mais associée à un parc éolien. Néanmoins, il y a une interconnexion avec un réseau de transmission d'Hydro-Québec qui est prévue, et le gouvernement a attribué 150 précieux mégawatts à ce projet-là.

Il y a déjà eu quatre référendums, des sondages et des élections municipales au cours desquels une vaste majorité de conseillers municipaux opposés à ce projet-là ont été élus, et les quatre référendums sont largement défavorables au projet. Dans votre stratégie de développement éolien, vous dites ceci : «L'acceptabilité sociale et la confiance publiques devront constituer les fondements des projets énergétiques à venir, y compris celles où il y a des mégawatts.» Est-ce que vous considérez qu'un projet comme celui-là, dans la stratégie d'Hydro-Québec, ça atteint le standard d'acceptabilité sociale qui est visé par Hydro-Québec?

Mme Bouchard (Claudine) : Le projet de TES n'est bien entendu pas un projet d'Hydro-Québec. Le rôle d'Hydro-Québec dans ce projet-là, ce sera, une fois que les permis... le BAPE sera fait, une fois que les permis seront obtenus. Le rôle d'Hydro-Québec, ça va être de raccorder le site que TES aura choisi pour octroyer les 150 MW. C'est ça, le rôle d'Hydro-Québec à ce moment-ci.

Le Président (M. Julien) : Merci, Mme Bouchard. Merci. Donc, ce bloc d'échange étant terminé, je cède maintenant la parole au député d'Abitibi-Est, qui dispose de 3 min 16 s.

M. Dufour : Merci, M. le Président. Bonjour. Avec le peu de temps qu'on a, l'importance, pour moi, c'est de vérifier un peu avec vous où en est rendu le projet de renforcement de ligne 315 kV qui a été suspendu en 2022. On le sait, c'était un projet qui était bien enligné, les plans étaient déjà faits, toute la structure était préparée. La pandémie est arrivée, ça a ralenti, naturellement, l'engouement un petit peu, puis, après ça, bien, il a été vraiment suspendu à partir de 2022. Donc, où on en est rendus avec ce dossier-là?

Mme Bouchard (Claudine) : La bonne nouvelle, c'est qu'on a de la flexibilité en Abitibi, donc on a octroyé des mégawatts à deux... en fait, où les projets sont en étude, là. Donc, de ce côté-là, on a de la flexibilité, du côté de l'Abitibi, pour accepter de nouveaux... de nouveaux projets en termes de mégawatts. Donc, pour le moment, le réseau n'est pas un frein à l'octroi de mégawatts. Il faut prendre un pas de recul, hein? Puis les mégawatts, il y en a en Abitibi, mais il y en a ailleurs au Québec. Alors, aujourd'hui, il faut gérer ça de façon extrêmement précieuse, cet octroi de mégawatts là, mais on a encore de la flexibilité, du côté de l'Abitibi, pour être capables d'autoriser des projets subséquents si toutefois il y avait des projets qui répondent aux critères.

Donc, je vous rappelle que le processus d'octroi des blocs de cinq mégawatts et plus a des critères très bien énoncés. Et donc, quand les projets rencontrent ça, bien, il y a une certaine capacité qu'on est capables de développer, et les équipes travaillent aussi à ajouter des équipements qui nous donnent une certaine flexibilité. Et on travaille beaucoup avec les clients à optimiser leur consommation, Dave en a parlé tout à l'heure, l'effacement à la pointe, la réduction de la consommation à certains moments. Donc, c'est des moyens qu'on met de l'avant pour se donner cette flexibilité-là pour... du côté de l'Abitibi, de la région de l'Abitibi.

M. Dufour : Par contre, vous le savez certainement que le fait qu'on a une disponibilité ne veut pas dire que c'est une fin en soi, ce qui fait en sorte que... de consolider puis d'assurer que le réseau puisse répondre à une demande développée par l'industrie minière particulièrement. Je pense que c'est important de garder ça en mémoire, parce que, vous le savez, un projet minier, ça peut... ça peut vraiment se développer à un moment donné, et, si les mégawatts ne sont pas là... Puis on l'a vécu l'autre jour avec le dossier d'Odyssey, là. Pour 25 mégawatts, là, ça a tout pris pour être capable de finaliser ce dossier-là. Mais je pense qu'il faut bien comprendre que ce n'est pas parce qu'on a des disponibilités présentement qu'on ne peut pas regarder à être un actif pour le futur, pour la suite du développement économique, là.

Mme Bouchard (Claudine) : On le suit de très près. On travaille avec toutes les instances, on travaille avec Investissement Québec, on travaille avec le ministère de l'Économie, on travaille avec la Caisse de dépôt, on est toujours en amont des projets, et c'est comme ça qu'on est capables de travailler en amont de ce qu'on est capables de faire sur le réseau. Mais, jusqu'à ce moment-ci, comme je vous dis, la flexibilité permise sur le réseau nous a permis d'octroyer les mégawatts en fonction de ce qui était à prioriser, selon les critères du bloc... du processus d'octroi du bloc de cinq mégawatts.

M. Dufour : Pour les 10 secondes qu'il me reste, donc aussi vous remercier pour le travail qui a été fait pour Kitcisakik, d'avoir été en mesure de faire en sorte que cette communauté-là puisse avoir de l'électricité. Merci.

Mme Bouchard (Claudine) : Merci.

Le Président (M. Julien) : Merci. Merci, cher collègue.

Donc, ce bloc étant terminé, je cède maintenant la parole au député de Jacques-Cartier, qui dispose... vous disposez de 12 min 10 s.

• (16 h 10) •

M. Kelley : Merci beaucoup, M. le Président. Je veux prendre le dernier bloc pour parler de résilience de le réseau. Tous mes collègues, nous sommes en campagne électorale tantôt puis on a des citoyens qui veulent parler de... pas tout le monde, mais presque tout le monde... La résilience de réseau est superimportante, parce que, quand il y a une panne d'électricité, c'est souvent des députés qui sont interpellés pour répondre : Pourquoi c'est arrivé? J'étais en train de travailler, ou de cuisiner, ou quoi que ce soit. On a eu des discussions déjà, Mme Bouchard, là-dessus. Et j'avoue qu'il y a des améliorations, j'ai vu ça chez moi, et je sais que mes autres collègues ont remarqué des améliorations, mais je dois aussi regarder le cahier des crédits de l'année passée versus de cette année, où on a la durée moyenne d'interruption par région. Alors, je peux noter des bons gains. À le Bas-Saint-Laurent, des améliorations impressionnantes. Même chose pour l'Estrie. Même chose pour Montréal. Ça ne dit pas que tout est parfait, mais il y a eu clairement des améliorations.

Par contre, on a vu, comme dans la Capitale-Nationale, la durée moyenne a augmenté. Même chose pour le Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches. Je sais que c'est noté que le nombre moyen des minutes des pannes par client a diminué d'environ 27 %. Bonne nouvelle. Mais, quand même, dans certaines régions du Québec, on a vu une augmentation. Je comprends que ça peut être causé par des événements climatiques, des tempêtes, mais j'espère que ce n'est pas nécessairement des tendances dans ces régions-là, où, quand même, dans certaines régions, il faut maintenant mettre les équipes là-dessus puis faire des investissements. Alors, je vous laisse expliquer un petit peu l'état de résilience de le réseau d'Hydro-Québec.

Mme Bouchard (Claudine) : Merci beaucoup pour cette question. On s'est présentés devant vous à quelques reprises pour vous indiquer qu'on était insatisfaits de la qualité de service qu'on offrait à nos clients. Alors, on a déployé vraiment tous les efforts pour ce faire.

On avait choisi, en 2025, une façon d'intervenir qui était très chirurgicale à des endroits où le service était de moindre qualité. Alors, on a fait 1 800 zones de clients, donc ça touchait 1,8 million de clients au Québec, où on est allés intervenir de façon massive sur la végétation. Évidemment, hein, 40 % à 70 % des pannes sont créées par la végétation. Donc, en maîtrisant la végétation davantage, on réduit les pannes.

On a ajouté des poteaux plus solides, des poteaux en composite, en plastique qui ont une durée de vie plus longue, mais aussi sont plus résistants lors de verglas, lors de grands vents. On a aussi ajouté des conducteurs recouverts. Alors, quand les branches viennent toucher ces fils-là, ça ne crée pas de pannes. Tout ça fait en sorte que, dans ces 1 800 zones là, on a une diminution du nombre de pannes de l'ordre de 40 %. Alors, c'est sûr que, quand on prend ce 1,8 million de clients là puis on le met sur le total du 4,4 millions, bien, ça ne donne pas un chiffre, je dirais, absolu qui est aussi intéressant. Mais là où on est... on est intervenu, c'est payant.

Maintenant, ce qu'on a fait, les 1 800 zones l'année passée, bien, on le refait cette année. Donc, au fur et à mesure où on avance dans le temps, l'effet provincial, l'effet sur l'ensemble de nos 4,4 millions de clients va se faire ressentir. Mais ce dont on est fiers, c'est que notre façon d'intervenir est la bonne et que ça donne des résultats.

Et je me souviens que vous nous aviez interpellés, l'an dernier ou l'année précédente, pour Dollard-des-Ormeaux. Alors, Dollard-des-Ormeaux, on est allé, on a fait vraiment un changement complet du réseau dans ce secteur-là, si bien qu'aujourd'hui, si je compare février 2026, février 2025, j'ai une diminution du nombre de pannes de 68 % de ces clients-là. Ce n'est pas rien, c'est beaucoup et c'est pour ça qu'on continue. Souvenez-vous, on va investir 50 milliards pour améliorer la qualité de service. Alors, on est fiers de montrer que ça fonctionne, ça fonctionne là où on intervient.

On a augmenté, de façon significative aussi dans les autres secteurs, les budgets de maîtrise de la végétation. Et là où c'est payant, c'est de travailler avec les députés, les MRC et les municipalités pour nous aider à convaincre les clients et à leur expliquer combien c'est important d'accepter qu'on coupe les arbres pour eux, pour leur alimentation électrique, mais pour celle de tout le quartier autour d'eux.

Alors, c'est vraiment comme ça qu'on a réussi à faire ces gains importants là en termes de qualité de service et qu'on va poursuivre dans la même veine au cours des prochaines années. Et on travaille notamment... il y a eu à Repentigny... où il y a eu une couverture médiatique d'une panne. Alors, on n'hésite pas à intervenir, on a des signaux, on reçoit des signaux des municipalités et, à ce moment-là, on travaille avec les municipalités pour s'assurer de donner et d'offrir une qualité de service de qualité à nos clients, qui est satisfaisante, bien entendu.

M. Kelley : Parfait. Et je ne veux pas parler pour tous mes collègues, mais j'ai remarqué depuis que je suis élu, en 2018, c'est sûr qu'il y a une meilleure communication avec les élus et pas juste d'une base... comme c'est d'une base régulière maintenant, c'est apprécié, et aussi avec... à le niveau municipal.

Une chose. Si je peux partager des fois une frustration de mes citoyens, c'est que ce n'est pas nécessairement la communication qui est faite sur l'application ou le site Web qu'il y a une panne, puis il y a une équipe qui est dédiée pour répondre à la panne d'électricité, mais c'est plus pourquoi c'est arrivé. Alors, les gens disent, particulièrement où ça arrive souvent, c'est comme... et, des fois, c'est là que j'ai un peu de misère d'avoir une réponse : Qu'est-ce qui est arrivé spécifiquement qui a créé la panne? Et, s'il y a une façon qu'Hydro-Québec peut indiquer... des fois, c'est des raisons de sécurité, mais, des autres fois, il n'y a comme pas une raison qui est donnée. Et je sais, souvent, c'est parce qu'une branche a tombée sur une ligne de réseau ou comme même un écureuil a causé une... Je sais que ça, c'est la réalité, mais c'est juste une remarque que j'ai entendue sur le terrain. Les gens disent : Bien, si je suis capable de juste savoir qu'est-ce qui est arrivé, ça va être apprécié. Peut-être quelque chose pour améliorer sur... le site Web puis sur l'application, quand même, si c'est quelque chose qui arrive après que c'est réglé, puis ça, c'est pourquoi c'est arrivé... Et, quand même, un bris d'équipement... moi, je n'ai pas d'enjeu que c'est dit, un bris d'équipement, c'est un bris d'équipement, mais, bref, juste un petit commentaire de mes citoyens de Jacques-Cartier.

Mais, quand même, comme j'ai dit, j'ai vu que ça a amélioré beaucoup, et continuez d'être présents sur le terrain. Je sais que vous avez fait un style de «town hall» à Dollard-des-Ormeaux, vous avez invité des maires du coin d'être présents. Je pense qu'on était à Québec à l'époque, mais continuez cette façon de connecter avec vos clients. Je sais que ce n'est pas facile d'aller voir la population de temps en temps, chers collègues. Des fois, c'est plus facile, les autres fois, c'est moins facile, mais, quand même, ce type de dialogue entre la population et vous autres est superimportant, et je sais que, quand vous êtes là puis quand vous expliquez à la population qu'est-ce qui se passe, c'est apprécié, parce qu'après ça elle dit : Ah! je comprends mieux. Juste montrer une carte de toutes les lignes de transmission dans un coin du Québec, puis tout le monde réalise à quel point le réseau est complexe. Alors, c'est juste une des suggestions, compliments, mais continuez le travail, continuez d'améliorer le service à la clientèle. Ça va mieux, mais il y a toujours des améliorations qui peut être faite.

Mais je veux poser une autre question plus sur les défis de le réseau de distribution présentement. Devant vous, c'est quoi, les grands défis? Je ne parle pas juste des pannes d'électricité causées par la végétation, mais, pour Hydro-Québec, quand vous regardez les réseaux de distribution, qu'est-ce que sont les défis pour vous autres?

Mme Bouchard (Claudine) : Comme tout le reste des infrastructures au Québec, le vieillissement, bien entendu, hein? C'est dans le rapport du VGQ, c'était très clair. Alors, c'est pour ça qu'on a un plan de remplacement des équipements sur l'horizon 2035, 2028 en distribution, surtout. Donc, on remplace les équipements. Donc, je vous parlais tantôt des 1 800 zones d'intervention. Bien, dans ces coins-là, on en profite pour changer l'équipement et rendre le réseau plus robuste, bien entendu.

Un autre élément du réseau de distribution, c'est aussi la consommation des clients, combien j'ai besoin de bâtir un réseau trop robuste pour une consommation pendant quelques heures de la journée. Alors, comment les clients font désormais partie de l'exploitation de notre réseau de distribution? Ça, je pense qu'on a du travail à faire pour que les clients soient conscients, de Hilo, par exemple, s'effacer à la pointe, arrêter le chauffage, arrêter le lave-vaisselle à la pointe le matin. Donc, c'est des éléments... le chauffage est plus payant que le lave-vaisselle, soit dit en passant, c'est un exemple parmi tant d'autres, mais, réellement, comment les gens peuvent contribuer au fait que le réseau offre une meilleure performance, une meilleure qualité.

Et, de l'autre côté, bien, on les encourage à le faire, parce qu'il y a les défis Hilo pour lesquels ils peuvent économiser de l'énergie. Et l'efficacité énergétique, aussi, qui nous permet de réduire la demande sur les réseaux, réduire la pression sur le réseau et avoir, encore là, une consommation plus responsable. Je répète qu'on va investir 1 milliard par année pour que les gens réduisent leur facture.

Alors, ça, je pense que c'est autant d'opportunités pour nos clients à nous aider dans cette gestion du réseau là, mais aussi dans la réduction de leur facture, bien humblement.

M. Kelley : Et est-ce que vous avez vu... Sur le côté de l'efficacité énergétique, je sais que c'est une partie cruciale pour le plan d'action. Est-ce que nous avons vu des gains, des améliorations? Et quelles sont les priorités? Je sais Hilo, et tout ça, mais c'est quoi, la prochaine étape aussi pour Hydro-Québec?

• (16 h 20) •

Mme Bouchard (Claudine) : En 2025, les économies d'énergie ont été le double de ce qu'elles étaient en 2024, si bien qu'on est 20 % en avance sur notre objectif, OK? Mais une fois cela dit, on se retrouve les manches et on continue d'avancer, parce qu'évidemment les faciles sont derrière nous, les plus difficiles sont devant nous.

Alors, pour ce faire, on en a parlé, le chauffage, donc les thermopompes, on a un programme de thermopompe où on rembourse une bonne partie, je pense que c'est 25 % du surcoût, Dave, tu me corrigeras, donc une bonne partie du surcoût pour l'installation d'une thermopompe. La bonne nouvelle, c'est que la thermopompe permet aussi de réduire de 20 % les factures des clients. Alors, c'est toujours gagnant-gagnant, et on donne des subventions pour l'installation de ces thermopompes-là chez nos clients. Donc, ça, c'est vraiment de l'efficacité énergétique.

On a des subventions pour des cuisinières, on a des subventions, également, pour des sècheuses. Alors, il faut vraiment s'enquérir des programmes d'Hydro-Québec pour participer à cet effort collectif de l'efficacité énergétique. Je le répète, l'électron le plus vert, c'est celui qu'on ne consomme pas, puis, en plus, Hydro-Québec vous donne des initiatives pour réduire votre consommation.

M. Kelley : Merci beaucoup. Dernière question. Avec l'arrivée des batteries dans les juridictions en Amérique du Nord, est-ce que ça crée, dans l'avenir, peut-être, des enjeux, pour les exportations, que le marché spot devient moins intéressant, et on est plus obligé d'aller vers des contrats fixes, parce qu'avec les batteries les autres juridictions sont capables de mieux gérer leurs pointes? Est-ce que c'est quelque chose que vous êtes en train d'évaluer ou pas encore?

Le Président (M. Julien) : En une minute.

Mme Bouchard (Claudine) : En fait, on a... nous, au Québec, on a presque 30 000 MW de batteries déjà installées, déjà mobilisées, qui ont un coût très avantageux. Ça, c'est notre avantage concurrentiel dont je parlais tout à l'heure. Il faut continuer à développer parce qu'il ne faut pas se laisser distancer par les autres juridictions.

Maintenant, de quoi aura l'air le marché dans les prochaines années? Bien malin celui qui se prononce. On suit ça de très près, mais, nous, ce n'est pas ce qu'on voit pour le moment, au contraire, hein? Il ne faut pas oublier que le thermique, qu'on voit s'installer aux États-Unis avec le vent, fait en sorte que le thermique va toujours être là, lui. Je ne peux pas le ralentir, je ne peux pas le baisser. Donc, à certains moments, comment tout ça va prendre forme? Moi, j'ai encore des opportunités d'importer à bon coût et d'exporter au moment où ils sont en pointe.

Quand je regarde notamment aux États-Unis, si on veut parler de ça, eux, ils ont une pointe d'été quand il fait chaud, par exemple à New York. Nous, on a une pointe d'hiver. Donc, cette complémentarité-là va demeurer un marché intéressant pour le Québec...

Le Président (M. Julien) : Merci. Merci, Mme Bouchard.

Mme Bouchard (Claudine) : ...mais on verra comment ça se développe.

Le Président (M. Julien) : Je dois vous interrompre. Donc, ce bloc étant terminé, je cède maintenant la parole au député de Vanier-Les Rivières, qui dispose... vous disposez de 11 min 34 s.

M. Asselin : Merci beaucoup, Mme Bouchard. C'est un grand privilège de pouvoir vous... terminer le questionnaire dans ces crédits... crédits-là. D'ailleurs, je remercie les gens d'Hydro-Québec. Depuis le début, le climat est participatif, et puis c'est un grand privilège qu'on a de pouvoir vous questionner là-dessus.

Je voulais vous... peut-être en commençant... Les redevances hydrauliques sont plus connues, mais Hydro-Québec verse un montant fixe de 650 millions de dollars par année pour rembourser la dette via le Fonds des générations. Est-ce que vous pourriez nous en dire plus sur les raisons et l'importance de ce geste-là pour les finances du Québec?

Mme Bouchard (Claudine) : Oui. Bien, pour Hydro-Québec, vous le savez, Hydro-Québec, c'est une société d'État de par sa formation, bien entendu. Alors, Hydro-Québec contribue au gouvernement, donc à l'état financier du gouvernement, par son dividende, bien entendu, donc le dividende d'Hydro-Québec est versé au gouvernement, et aussi par le Fonds des générations. Donc, c'est des droits hydrauliques qu'on paie depuis la loi sur...

M. Asselin : C'est moins connu, ce volet-là, mais c'est important.

Mme Bouchard (Claudine) : C'est moins connu, effectivement, mais ça s'ajoute aux dividendes, hein? Donc, ce n'est pas l'un qui empêche l'autre, ça s'ajoute aux dividendes qu'on verse au gouvernement du Québec, mais ce... je dirais, ces dollars-là, eux, sont versés dans le Fonds des générations que le gouvernement, bien, réinvestit dans des activités à vocation durable, bien entendu. Donc, c'est... pour Hydro-Québec, c'est un... En tout cas, moi, je suis très fière de ça parce qu'Hydro-Québec, ses dividendes et ses profits sont versés pour donner des services aux Québécois et développer durablement le Québec. Donc, pour nous, c'est une fierté, chez Hydro-Québec, de maximiser, je dirais, les revenus pour le gouvernement, autant par les bénéfices que par les droits de redevances hydrauliques, pour s'assurer que le gouvernement puisse bénéficier des revenus nécessaires pour donner des services à la population.

M. Asselin : Il en a été question un peu durant le... votre partie de témoignage... mais il a fait froid au Québec, en particulier en décembre dernier. Est-ce qu'Hydro-Québec se prépare toujours de la même façon pour répondre à la demande des familles en dehors des... et même dans les périodes de grand froid, là, est-ce qu'il y a une préparation particulière pour cette période-là?

Mme Bouchard (Claudine) : À chaque année, au mois d'août, mois de septembre, là, on commence à faire des calculs, à voir ce sera quoi, la pointe de l'hiver suivant, en fonction de la prévisibilité qu'on a sur l'augmentation de la consommation au Québec, sur la courbe de consommation. À l'automne aussi, on a certains systèmes météo qui sont déjà disponibles pour donner des tendances météorologiques pour l'hiver. La seule chose, c'est... évidemment, on se trompe à chaque fois parce que la météo, ce n'est pas une science exacte, mais c'est un travail qu'on fait. Et là, en fonction de ça, bien là on s'assure que la maintenance des équipements soit au rendez-vous, que tout soit au rendez-vous pour, généralement, début décembre, parce que les froids peuvent, on l'a vu cette année, débuter dès le début décembre. Hein, cette année, on a eu le plus froid hiver depuis les quatre dernières années. Donc, si vous avez trouvé qu'il a fait froid, vous avez raison...

M. Asselin : On a trouvé qu'il a fait froid.

Mme Bouchard (Claudine) : ...et on était prêts. Donc, on était prêts et on a été quand même plus bas que ce qu'on avait anticipé comme étant la pointe. Mais je vous dirais que le phénomène différent cette année, c'est le nombre de jours consécutifs où les températures étaient sous la normale. Alors, ça, pour nous, évidemment, ça requiert, quand on le vit, des équipes disponibles, des équipes en mode vigie, parce que l'idée d'être prêt, c'est bien, mais, s'il arrive un bris sur le réseau quand il fait froid comme ça, il faut rétablir les clients le plus rapidement possible. On ne lésine pas là-dessus. Donc, on s'assure d'avoir des équipes prêtes à dispatcher ou à attribuer, donc, à des travaux, à des tâches de réparation. Donc, ça, c'est l'extra où on va quand il fait très froid l'hiver pour s'assurer que nos clients, là, soient en sécurité énergétique.

M. Asselin : Merci beaucoup. M. le député de Jacques-Cartier vous a abondamment parlé de solaire, parce qu'ils sont dedans, mais on n'a pas parlé beaucoup d'éolien. Est-ce que vous pourriez nous en dire un peu plus sur l'appel d'offres qu'il y a eu en regard de ce secteur-là?

Mme Bouchard (Claudine) : Oui. Je veux juste revenir sur le solaire parce que, tout à l'heure, j'ai fait une erreur. Alors...

M. Asselin : Allez-y, allez-y.

Mme Bouchard (Claudine) : ...mea culpa. Ce n'est pas 125 000 panneaux, c'est 125 000 clients à l'horizon de 2035. Donc, une petite distinction. Alors, je m'excuse de cette erreur.

L'éolien. Donc, l'éolien, on a dit que, sur l'horizon du plan, on voulait... dans la grande stratégie éolienne, donc de développer 10 000 MW d'éolien. La première façon de faire ça, c'est par les appels d'offres. On vient de faire un appel d'offres pour un volume entre 1 500 et 3 000 MW qui sera développé par des partenaires privés, mais ces partenaires privés là, maintenant, ont une obligation de faire des liens, de faire des collaborations avec les milieux locaux, donc que ce soient des MRC, des municipalités ou des communautés autochtones. Donc, on est allés plus loin. Quand je vous disais : On a appris, ça, c'est un des éléments pour lequel on a appris et on a changé les critères à l'intérieur de cet appel d'offres là. On a changé les critères aussi sur le contenu local. Maintenant, il y a un pointage supérieur, plus vous avez du contenu local, plus le pointage est élevé, donc plus il y a des chances que votre projet soit retenu dans cet appel d'offres là. Donc, ça, on vient de lancer ça le 7 mai — là, je mélange les notes, là — le 7 mai, la semaine passée.

Une voix : Ça fait plusieurs semaines...

Mme Bouchard (Claudine) : Plusieurs semaines. Bon, OK.

Une voix : ...

Mme Bouchard (Claudine) : En avril, celui-là. Le 7 mai, c'est l'autre. OK. J'arrive à l'autre. Bon, excusez. Merci. Donc, on a lancé cet appel d'offres là au marché pour cette participation privée là. Donc, ça, c'est un modèle de développement.

L'autre modèle de développement, c'est la stratégie éolienne pour les projets structurants où, là, Hydro-Québec devient partenaire d'affaire avec des communautés locales autochtones et allochtones, et c'est dans ce partenariat-là qu'on va choisir le partenaire privé pour développer le projet. On a déjà plusieurs de ces partenariats-là signés. On en a au Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie, donc on en a parlé tantôt, avec l'Alliance de l'énergie de l'Est et les Micmacs. On en a du côté de la Côte-Nord avec la communauté innue d'Essipit et la MRC du Fjord, si je ne m'abuse. Et, du côté du Lac-Saint-Jean, on en a avec la MRC du Domaine-du-Roy, et les Innus de Mashteuiatsh, et la communauté de Wemotaci également.

Alors, dans ces partenariats-là, on va choisir des partenaires privés pour développer le projet, donc des turbiniers qui vont développer le projet avec nous, et c'est ce qu'on a lancé, dans ce cas-là, le 7 mai, un appel d'offres pour trouver le partenaire qui va nous permettre de développer ces projets-là. Et, encore une fois dans cet appel d'offres là, on a appris et on a ajouté des critères de retombées économiques pour le Québec. Comme, par exemple,

un turbinier qui voudrait créer au Québec un centre d'excellence de l'éolien, bien, aurait un pointage supplémentaire, donc son projet aurait plus de chances ou sa candidature, plutôt, aurait plus de chances d'être retenue qu'un autre.

Donc, on veut vraiment aller dans les retombées économiques locales régionales. Puis je vous rappelle qu'en 2025 90 % de toutes nos dépenses ont été effectuées auprès d'entreprises qui ont pied à terre au Québec.

M. Asselin : Merci beaucoup. Est-ce qu'on a encore le temps d'aborder une nouvelle entente qui a eu lieu?

Le Président (M. Julien) : Il reste quatre minutes.

M. Asselin : Quatre minutes. Ah! on est corrects. Par rapport à L'Union des producteurs agricoles, en novembre 2025, vous avez annoncé une nouvelle entente pour le renouvellement de l'entente-cadre sur les passages des lignes de transport électrique en milieu agricole et forestier. Quelques mots là-dessus.

• (16 h 30) •

Mme Bouchard (Claudine) : Oui. Alors, on avait déjà une entente avec l'UPA mais qui datait quand même, je dirais, d'une autre génération de projets. Aujourd'hui, on a 5 000 MW de... pas 5 000, mais 5 000 kilomètres de lignes de transport à déployer sur le territoire du Québec. Il faut mieux travailler avec l'UPA et ses membres, donc les agriculteurs. Et on part avec l'apprentissage qu'on a fait dans les dernières décennies. Alors, ensemble, on a convenu de cette entente-là, qui vient donner des balises sur comment on va développer des lignes de transport en territoires agricoles, mais aussi sur les érablières. Ça, c'était moins prévu dans l'ancienne entente. Donc, on est venus ajouter ça.

Ce qui est intéressant là-dedans, c'est qu'avec l'UPA on va faire un fonds de développement pour les terres agricoles, pour les agriculteurs. Donc, on va encourager l'UPA à développer la relève d'agriculture, d'agriculteurs, d'agricultrices au Québec. Donc, ça, c'est des éléments qu'on a mis en place. Pourquoi on veut faire ça? Parce qu'ensemble on veut développer la connaissance des gens et développer les meilleurs projets en termes de transport. Et ça, ça s'inscrit dans notre nouvelle façon de faire nos consultations sur nos projets de lignes.

Avant, la façon dont on faisait, c'est qu'on arrivait dans un territoire, puis on disait : Bien, j'ai une ligne à faire entre le point a et le point b, puis on consultait les gens, puis on trouvait le meilleur tracé. Maintenant, on arrive beaucoup plus tôt. Dès qu'on sait qu'on a un enjeu énergétique de transport dans un territoire, on va discuter avec les gens pour énoncer le problème, énoncer le défi puis qu'ensemble on soit capables de trouver les meilleures voies de passage. Donc, avant, on disait... on faisait le poste du poste A au poste B, mais aujourd'hui on regarde le territoire comme étant vraiment comme une toile d'araignée pour trouver le meilleur chemin électrique, bien entendu, mais aussi en acceptabilité sociale. Et c'est comme ça qu'on arrive avec des projets qui sont mieux ancrés, mieux définis avec les gens du milieu.

Et, bien, on fait parfois certaines... certaines modifications à nos projets au fur et à mesure où on avance pour s'assurer, là, d'avoir l'adhésion. Encore une fois, on construit quand même des infrastructures, on essaie de minimiser l'impact, comme on a tout un projet de ligne, du côté du Bas-Saint-Laurent, où on va être dans une emprise de ligne déjà existante. Alors, quand on peut privilégier des corridors déjà existants, bien, on va s'insérer là-dedans pour minimiser l'impact de construire une autre ligne.

M. Asselin : ...l'importation et l'exportation d'énergie, ce qu'on appelle le bouquet énergétique, en terminant?

Mme Bouchard (Claudine) : Oui. Bien, pour la première fois, en 2025, Hydro-Québec a été un importateur net d'énergie à peu près de 3,4 TWh, si je me souviens bien. Évidemment, c'est directement lié à la faible hydraulité. On gère avec beaucoup, beaucoup de prudence notre stock énergétique dans nos réservoirs, parce que notre mission première, je répète, c'est d'assurer la sécurité énergétique du Québec et des Québécois. En conséquence, bien, l'importation nous permet de garder l'eau dans nos réservoirs et d'assurer, sur plusieurs années, avec nos réservoirs multiannuels, d'avoir suffisamment de réserves, suffisamment d'énergie disponible pour alimenter les Québécois.

Qui plus est, ça nous a quand même permis de bénéficier des marchés, hein, parce qu'on importe à bas coût et on exporte à un tarif intéressant. Donc, ça a quand même amené une rentabilité intéressante, du côté d'Hydro-Québec, si je me souviens bien, Maxime, autour de 200 millions de revenus de ce côté-là. Ce n'est pas rien! Parce qu'on exportait à faible coût puis on... En fait, on exportait autour de 0,15 \$. Alors, si je compare, par exemple, à 2019, juste avant la pandémie, on est à peu près au tiers de volume, mais aux mêmes revenus. Donc, j'ai exporté beaucoup moins, mais pour les mêmes revenus. Pourquoi? Parce qu'en exportant moins je crée une rareté dans le marché, je suis capable de maximiser les prix, donc maximiser la rentabilité des exportations.

M. Asselin : Mme Bouchard, c'est terminé. Je vous félicite.

Mme Bouchard (Claudine) : Merci.

Adoption des crédits

Le Président (M. Julien) : Oui. Alors, merci. Donc, le temps alloué à l'étude du volet Énergie, Hydro-Québec, des crédits budgétaires du portefeuille Économie, Innovation et Énergie étant presque écoulé, effectivement, nous allons maintenant procéder à la mise aux voix des crédits.

Le programme 6, intitulé Énergie, est-il adopté?

Des voix : Adopté.

Des voix : Sur division.

Le Président (M. Julien) : Sur division...

M. Rhéaume (Dave) : ...possible, pour faciliter le travail, on pourrait répondre tout de suite à l'engagement qui a été pris précédemment. Est-ce que c'est correct de le faire oralement?

M. Drainville : Avec consentement.

Le Président (M. Julien) : Avec consentement, oui? Oui.

M. Rhéaume (Dave) : Donc, on confirme l'information, essentiellement, que Mme Bouchard a donnée, là. Il y a eu deux recours dans les 12 derniers mois, soit celui du 29 décembre 2025 et celui du 16 janvier 2026. C'est ça, le volume.

Une voix : ...

M. Rhéaume (Dave) : Oui, pour les pourvois.

Le Président (M. Julien) : Parfait. Donc, vous partez l'âme en paix. C'est bien, ça.

Documents déposés

En terminant, je dépose les réponses aux demandes de renseignements de l'opposition.

Avant de conclure, bien, merci. Merci, Mme Bouchard, merci à toute votre équipe. J'étais content de présider ça parce que je pense que c'est une... l'étude des crédits d'Hydro-Québec, c'est toujours très... très intéressant, très formateur. Puis, vous, et votre équipe, puis votre professionnalisme, nous ont donné des réponses qui nous... On aime Hydro-Québec puis on aime entendre, en réalité, ces questionnements-là et ces réponses-là. Félicitations!

Donc, compte tenu de l'heure, la commission ajourne ses travaux à mardi le 26 mai 2026, à 15 h 30, où elle... elle va entreprendre l'étude du portefeuille Tourisme. Merci, tout le monde.

(Fin de la séance à 16 h 35)